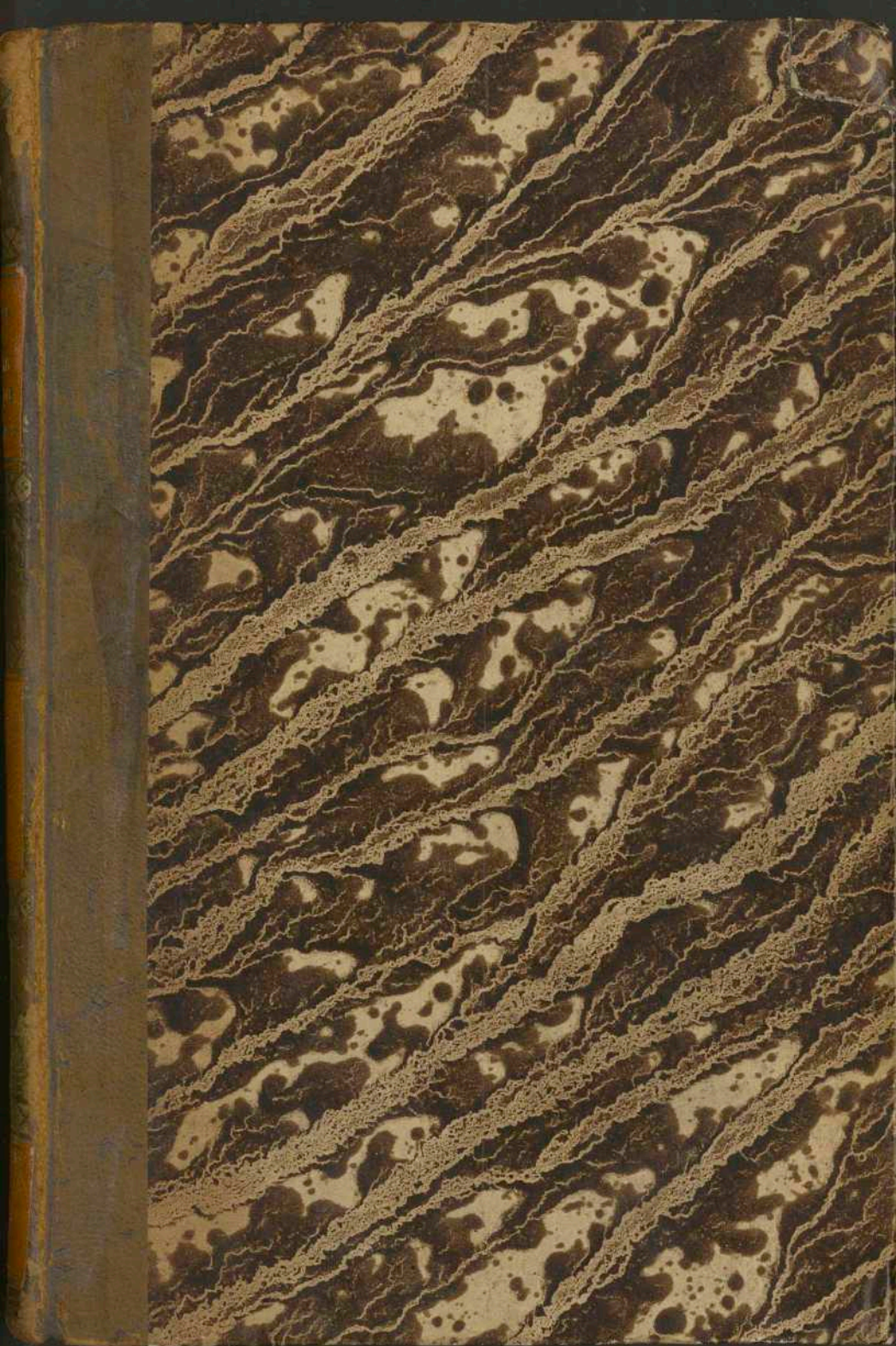
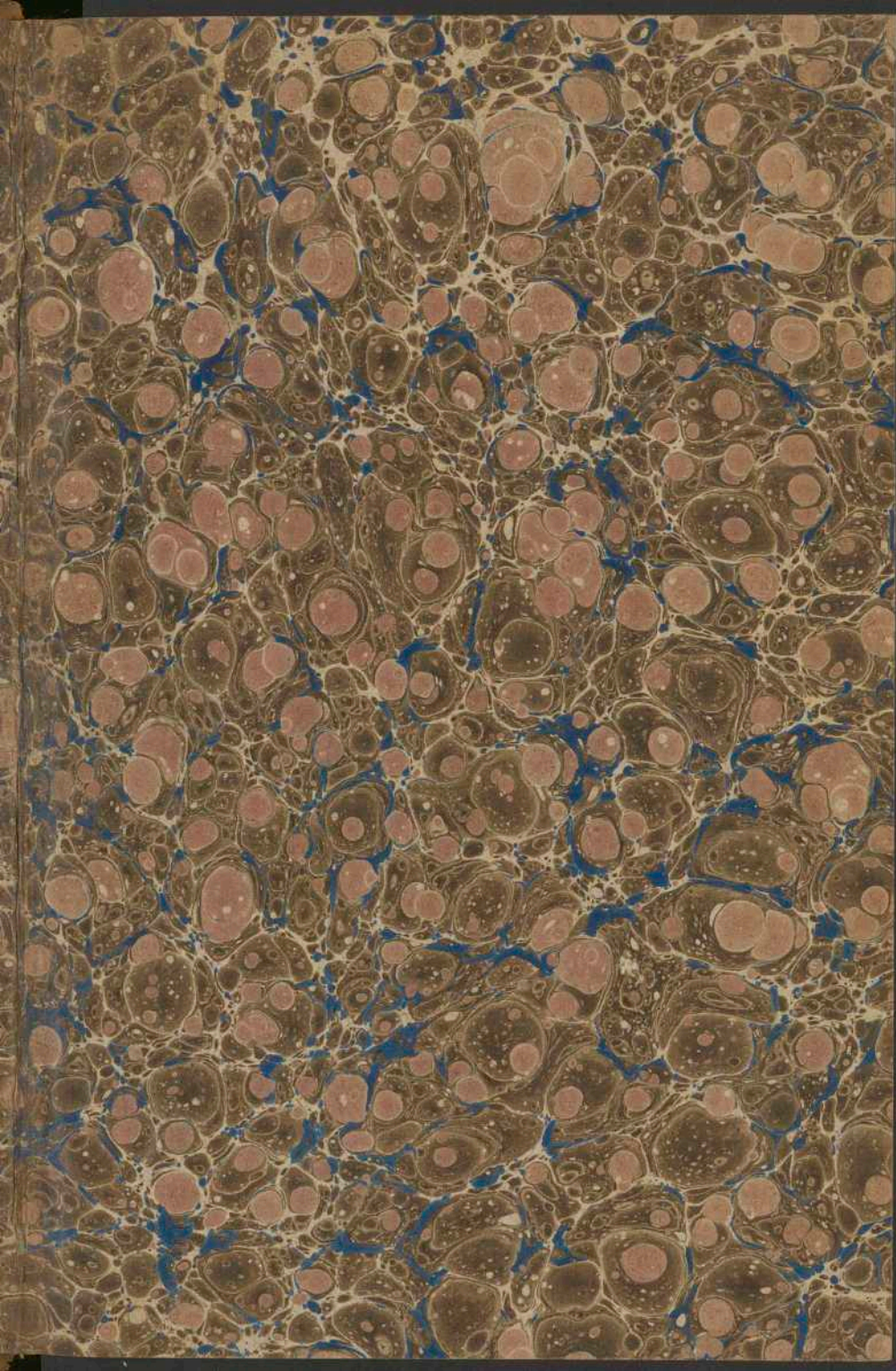
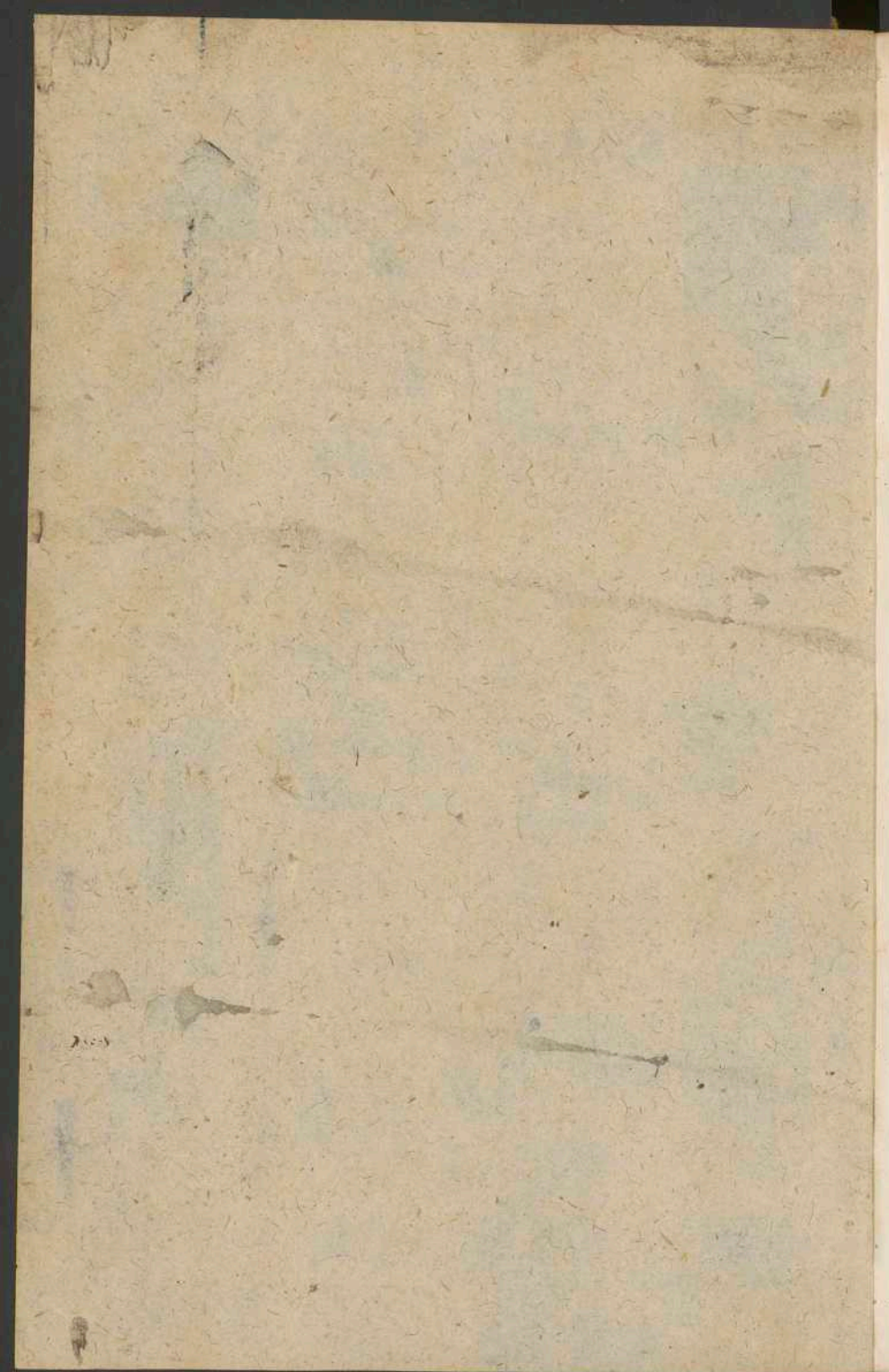












PORTRAIT POLITIQUE DES PAPES.

DE L'IMPRIMERIE DE M. J. B.

Ouvrages qui se trouvent chez les mêmes Libraires.

Cours de Politique constitutionnelle, ou Collection complète des Ouvrages publiés sur le gouvernement représentatif et la constitution actuelle de la France, par M. Benjamin Constant, 8 vol. in-8.	32 o
Mémoires sur les cent jours, en forme de lettres, avec des notes et documens inédits; par M. Benjamin Constant, 2 vol. in-8.	6 o
De la peine de mort en matière politique, par Guizot, 1 vol. in-8, 1822.	4 o
Le Renégat, par M. le vicomte d'Arincourt, auteur du Solitaire, 2 vol. in-8, papier fin, avec figures.	9 o
Le même, 5 ^e édition, 2 vol. in-12, avec figures.	6 o
Le Solitaire, par le même, 8 ^e édition, ornée de vignettes dessinées et gravées par Ambroise Tardieu, 2 vol. in-12.	6 o
Nouveau Manuel des Notaires, ou Traité théorique et pratique du Notariat, par MM. J.-P. P*** et J.-B.-T.-A. de M***, avocats, 2 ^e édit., revue, corrigée et considérablement augmentée, 1 gros vol. in-8.	10 o
Du principe conservateur, ou de la Liberté considérée sous le rapport de la justice et du jury, par M. le chevalier Mézard, premier président de la cour royale d'Ajaccio, 1821, 1 vol. in-8.	4 50
Traité et Questions de procédure civile, par G.-L.-J. Carré, professeur en la faculté de droit de Rennes, 2 vol. in-4.	28 o
Voyage aux Etats-Unis d'Amérique, ou Observations sur la société, les mœurs, les usages et le gouvernement de ce pays; recueillies en 1818, 1819 et 1820; par une anglaise; traduit par J.-T. Parisot, ancien officier de marine, traducteur de Florence Macarthy, Kenilworth, etc., 2 vol. in-8.	10 o
Théorie nouvelle et raisonnée du Participe français, par M. Bescher, bachelier ès-lettres; 3 ^e édition, revue et augmentée, 2 vol. in-8.	5 o
Séjour d'un Officier français en Calabre, ou Lettres propres à faire connaître l'état ancien et moderne de la Calabre, le caractère, les mœurs de ses habitans, et les événemens politiques et militaires qui s'y sont passés depuis l'occupation des Français, 1 vol. in-8.	4 o
Du Sort de l'Homme dans toutes les conditions; du Sort des Peuples dans tous les siècles, et particulièrement du Sort du Peuple français; par M. H. Azais, 3 vol. in-12.	8 o
Budget Politique, Littéraire, Moral et Financier de la France, pour l'année courante, extrait du portefeuille des ministres des deux régimes, par un homme qui l'a eu plus d'une fois entre les mains, sans jamais le prendre pour son compte, 1 vol. in-8.	5 o

DE L'IMPRIMERIE DE DAVID,

RUE DU FOY-BE-FÈS, N^o 14, F. S.-G.

PORTRAIT POLITIQUE DES PAPES,

CONSIDÉRÉS COMME PRINCES TEMPORELS ET COMME
 CHEFS DE L'ÉGLISE,

Depuis l'établissement du Saint-Siège à Rome, jusqu'en 1822;

PAR JUAN-ANTONIO LLORENTÉ,
 ANCIEN SECRÉTAIRE DE L'INQUISITION, AUTEUR DE L'HISTOIRE CRITIQUE DE
 L'INQUISITION EN ESPAGNE.

TOME II.

PARIS,
 CHEZ BÉCHET AINÉ, LIBRAIRE,
 QUAI DES AUGUSTINS, N° 57.
 A ROUEN,
 CHEZ BÉCHET JEUNE, LIBRAIRE, RUE GRAND-PONT, N° 73,
 au Salon littéraire.
 1822.

B/8.927

PORTRAIT POLITIQUE DES PAPES.

PASCHAL II,

CLX° PONTIFE. — DE 1099 A 1118.

Fin du dix-huitième schisme.

RAINIER, cardinal prêtre du titre de Saint-Clément, fut élu pape le 3 août 1099, quinze jours après la mort d'Urbain II. Il prit le nom de Paschal II. Il eut le chagrin de voir la continuation du schisme qui avait commencé sous Grégoire VII, et enfin le plaisir de le voir cesser. L'antipape Clément III mourut l'an 1106. Ses partisans choisirent immédiatement un autre pape nommé Albert; mais ceux de Paschal parvinrent à s'emparer de lui le jour même de son élection, et l'enfermèrent à Saint-Laurent; les premiers lui donnèrent pour successeur un certain Théodoric, qui n'exerça les fonctions pontificales qu'environ quatre mois : il

fut surpris aussi par ses ennemis, qui l'enfermèrent dans le monastère de Cuba. Les partisans du premier antipape élirent ensuite un nommé Maginulle qui passait pour prophète dans l'esprit de quelques-uns, et que d'autres regardaient comme un devin superstitieux. Celui-ci fut exilé et mourut dans la misère; on ne lui donna point de successeur, parce qu'après la mort de Henri IV, chaque jour on voyait diminuer le nombre des dissidens qui, comme schismatiques, avaient été frappés d'excommunication : cette diminution avait même commencé dès que Henri V, son fils, eut usurpé le royaume d'Allemagne, par le soulèvement du peuple, pour opérer, disait-il, l'extinction du schisme. Ce même Henri IV se soumit à Paschal qui n'eut pas pour lui les égards qu'il méritait, car il écrivit partout pour qu'on lui fit la guerre. Le clergé de Liège se couvrit d'une gloire éternelle en lui répondant entre autres choses, « Le pape Hildebrand fut l'auteur du schisme, parce qu'il fut le premier pape qui attaqua le diadème avec le glaive du sacerdoce..... Si l'empereur est hérétique, nous en sommes très-fâchés; nous ne dirons rien pour le défendre; mais nous ajouterons que, quand il le serait, nous obéirions à ses ordres, persuadés que nos péchés sont la cause de ce malheur; qu'il ne nous est pas permis de prendre les armes contre lui, et que nous devons nous borner à prier Dieu pour sa conversion. Les rois que Saint-Paul nous ordonne de servir n'é-

» taient pas chrétiens. Priez, nous dit-il, pour les
 » mauvais princes si vous voulez une vie tranquille.
 » Cette conduite serait vraiment apostolique, puis-
 » qu'elle serait l'imitation de celle de l'apôtre : mais,
 » pour nos péchés, le successeur des apôtres, le
 » pape, loin de demander à Dieu la conversion du
 » roi, qu'il appelle hérétique, excite les peuples à
 » la guerre contre lui, et met des obstacles à la
 » tranquillité. D'où le souverain pontife aurait-il
 » donc reçu le pouvoir de faire usage de l'épée
 » temporelle et du glaive spirituel ? Le pape Gré-
 » goire I^{er} dit que s'il eut voulu faire mourir les
 » Lombards, leurs rois et leurs ducs eussent péri ;
 » mais qu'il ne voulait pas être la cause de la mort
 » d'un seul homme, parce qu'il craignait Dieu.
 » Les papes qui lui succédèrent imitèrent cet
 » exemple ; ils se contentèrent du glaive spirituel
 » jusqu'à ce que le dernier pape Hildebrand, Gré-
 » goire, s'armât militairement contre l'empereur,
 » et donnât à ses successeurs l'exemple de faire la
 » guerre.

» Le défenseur de l'Église de Liège dit en voyant la
 » lettre du pape Paschal II au comte de Flandres, au-
 » quel il ordonne de faire la guerre à l'empereur, *pour*
 » *la rémission de ses péchés* : j'ai particulièrement
 » médité la sainte écriture et tous ceux qui l'ont
 » interprétée, et je n'ai pas trouvé un seul exemple
 » d'un semblable commandement. Hildebrand est
 » le seul qui, ayant enterré dans l'oubli les saints
 » canons, ait ordonné à la comtesse Matilde de

» faire la guerre à l'empereur Henri , pour obtenir
 » de Dieu la rémission des péchés de ce prince.
 » Nous savons que nul ne peut être condamné ou
 » absous sans examen ; cette règle a été suivie jus-
 » qu'à ce jour par l'Église romaine. D'où vient donc
 » cette maxime nouvelle qui accorde aux pécheurs
 » l'absolution sans confession ni pénitence , et qui
 » laissant leurs fautes impunies, leur laisse la liber-
 » té d'en commettre de nouvelles ? Oh quelle porte
 » l'on ouvre à la malice des hommes ! »

Paschal II força l'empereur Henri IV à abdiquer
 en faveur de son fils ; il ne leva cependant pas les
 censures qu'il avait lancées contre lui et contre les
 évêques qui lui restaient fidèles, et qui furent privés
 de leurs mitres. L'empereur mourut le 7 août
 1105 : l'évêque de Liège l'enterra dans son église :
 la fureur du pape et de ses légats passa les bornes
 de l'humanité, puisque, sans égard à plusieurs
 soumissions que, dans les dernières années de sa
 vie, Henri fit à l'Église romaine et à son pontife
 Paschal, ils ne se contentèrent pas de le faire exhumer,
 mais Paschal II ordonna que le cadavre, que
 son fils Henri V avait transporté à Spire, fût privé
 de la sépulture ecclésiastique pendant cinq ans.
 Henri V ayant fait le voyage de Rome, pour se faire
 couronner empereur, soutint qu'il devait être cou-
 ronné sans perdre aucun des droits en vertu des-
 quels Charlemagne, son fils Louis le *Pieux* et
 tous ses successeurs l'avaient été. Il se passa des
 choses scandaleuses ; mais enfin le pape y consen-

tit, et dit pendant la messe, en divisant l'hostie : « Ainsi que cette partie du corps de Jésus-Christ est séparée de l'autre, qu'ainsi soit séparé du royaume du même Jésus-Christ celui qui violera les conventions qui ont été consenties. » Tout cela se réduisait, quant à l'empereur, à la restitution à l'Église romaine, des villages et lieux qui seraient en son pouvoir ; et quant au pape, à laisser le droit d'investiture dans l'état où il avait été depuis Charlemagne, et à ordonner aux évêques la restitution des seigneuries des villages qu'ils avaient usurpées. Le pape était peu libre alors, parce qu'il était entouré des troupes de l'empereur ; mais il ratifia le traité à une époque où il jouissait de toute sa liberté : cependant, par l'instigation des cardinaux, il le viola, et déclara dans une bulle qu'on le lui avait arraché par la violence ; il menaçait l'empereur, s'il ne renonçait aux investitures, de l'excommunier, de le déclarer déchu du droit de régner ; et de porter, par ses exhortations, les princes et les évêques à lui faire la guerre, et à le dépouiller de son royaume. Il mourut le 18 janvier 1118, sans avoir fait lever l'excommunication qu'il avait fait lancer, par un concile, contre l'empereur ; il invita les cardinaux à faire régner entre eux la plus grande union, et à se défier des Allemands et des *Guibertains* ; il désignait par ce dernier nom les partisans du schisme qui venait de cesser, et que Guibert, archevêque de Ravenne, avait fait naître.

On remarqua dans ce pape combien forte avait été l'impression que la nouvelle doctrine du Grégoire VII avait faite sur lui; car l'empereur Henri V ayant voulu lui faire représenter que Saint-Paul lui défendait de se mêler des affaires séculières, et à plus forte raison de fomenter des guerres, il traita d'hérétiques, d'ennemis de l'Eglise tous ceux qui interprétaient l'apôtre de la sorte. Ainsi la mauvaise doctrine de Grégoire fut reçue comme dogme par les papes qui lui succédèrent; et furent dénoncés à l'inquisition, comme hérétiques, tous ceux qui refusaient aux papes le pouvoir indirect de détrôner les souverains, soit en les excommuniant, soit en déliant les sujets du serment de fidélité et vasselage.

XII^e SIÈCLE.

GÉLASE II,

CLXI^e PONTIFE. — DE 1118 A 1119.

Dix-neuvième schisme.

JEAN DE GAETE, moine, fut élu pape le 25 janvier 1118. Il était bénédictin comme tous ses prédécesseurs du derui-siècle antérieur. Il fut élu clandestinement et dans un lieu non consacré à cet usage, par l'intrigue des cardinaux évêques d'Ostie, de Porto, d'Albanie et de Sabinie. Cencio Frangipani, sénateur et préfet de Rome, eut connaissance que des personnes s'étaient réunies sans autorisation légale; il se rendit dans cette assemblée, avec de la force armée, et emmena prisonniers l'élu et plusieurs électeurs. L'empereur Henri V désirait de vivre en paix avec le pape parce qu'il se

voyait en danger de perdre la couronne et la vie par l'influence des maximes nouvelles, propagées avec rapidité dans tout le monde chrétien, par les bénédictins et par les évêques, tous attachés à la doctrine monacale, puisque le plus grand nombre de ceux-ci appartenait à l'ordre des moines. D'après ces considérations, et quoiqu'on ne lui eût pas demandé la permission d'élire un pape, il manda à Cencio de mettre en liberté le nouvel élu, et qu'il se rendrait en personne à Rome. L'empereur s'y rendit en effet. Jean de Gaëte (Gélase II étant déjà élu) s'enfuit de Rome. Henri l'engagea à revenir et à se soumettre au concordat de Paschal II; il lui fit savoir qu'il reconnaîtrait son élection et qu'il légaliserait par sa présence l'ordination pontificale; mais que, s'il ne se rendait pas à son invitation, il ferait procéder à l'élection légale d'un autre pape. Gélase, ne consultant que l'esprit orgueilleux et arrogant de ses prédécesseurs et collatéraux, ne voulut pas aller à Rome. L'empereur fit élire, le 9 mars, pour souverain pontife, *Maurice de Bourdin*, archevêque de Braga, et légat du Saint-Siège auprès de Henri V. Cela produisit le dix-neuvième schisme. Maurice fut intrônisé sous le nom de Grégoire VIII, et fut reconnu en différens lieux, comme s'il eût été un pape légitime, quoiqu'il fût généralement regardé comme antipape, parce que les bénédictins étaient répandus dans toutes les nations chrétiennes pour diriger les esprits dans le sens qui leur était indiqué par leurs

frères du même habit, résidans à Rome et dont les principales échelles de commerce politique étaient les monastères de Mont-Cassin en Italie, et de Cluny en France. C'est de là que sortaient les émissaires qui parcouraient la chrétienté de l'Orient à l'Occident et du Nord au Midi. Gélase II excommunia l'antipape et l'empereur. Il eut pu donner la paix à l'Église en se contentant d'être ce que furent non les douze premiers papes, ni ceux du troisième siècle et des siècles postérieurs au huitième, mais ce que parvinrent à être Léon III, Etienne IV, et ses successeurs sous les règnes de Charlemagne et de Louis le *Pieux*, et en abandonnant aux empereurs les droits dont ceux-ci eurent la jouissance. Mais rien de tout cela : les nouvelles doctrines portaient que Rome ne devait reconnaître d'autre souverain que le pape; qu'aucun roi ne pourrait prendre le titre d'empereur romain, s'il ne recevait la couronne impériale des mains du pape : que celui-ci ne la donnerait qu'à deux conditions, la première que l'empereur lui ferait serment de fidélité; qu'il consentirait à être excommunié s'il devenait parjure, et par conséquent à être déclaré schismatique, hérétique, ennemi de l'Église, et à voir ses vassaux dégagés de la fidélité jurée. La seconde condition était que l'empereur renoncerait aux investitures, quoique possédées par ses prédécesseurs, depuis Charlemagne, avec l'approbation du Saint-Siège. Qu'on compare cette doctrine à celle des anciens papes, et l'on verra

clairement ce que l'on peut obtenir par la persévérance qui suit sans relâche le même système. Le pape Victor, au milieu des persécutions des empereurs idolâtres et vers le commencement du troisième siècle, forma le projet d'obtenir quelque autorité hors de Rome : ses successeurs n'abandonnèrent jamais ce système ; dès qu'ils étaient parvenus à faire reconnaître la légitimité sur un article, ils ne permettaient plus qu'elle fût mise en question ; elle servait au contraire de prétexte pour ce qu'ils avaient le dessein de proposer sur d'autres points. C'est en ne s'écartant point de cette ligne, que les papes parvinrent à faire de l'église un gouvernement monarchique. Arrivés là et ne pouvant plus étendre leur pouvoir de ce côté, on aspira à la souveraineté temporelle. On eut regardé cela dans le septième siècle comme une chose impossible à prévoir, à plus forte raison dans le troisième, et cependant le succès couronna cette entreprise. Le roi Pépin et Charlemagne, son fils, en furent la principale cause, en imprimant aux papes un caractère tout-à-fait contraire à celui qui leur convient. Gélase II mourut dans le couvent de Cluny, le 29 janvier 1119. Son orgueil et son ambition furent cause qu'il laissa l'Église en proie au schisme.

CALIXTE II,

CLXII^e PONTIFE. — DE 1119 A 1124.

GUIDE, archevêque de Vienne, en France, fils et frère des comtes de Bourgogne, fut élu pape à Cluny, le 1^{er} février 1119, et mourut le 13 décembre 1124. Il mit fin au schisme de l'antipape Grégoire VII l'an 1121. Mais il déshonora cet heureux résultat par une action barbare. S'étant rendu maître de la personne de Maurice, il le fit promener monté sur un chameau, couvert d'une peau de bœuf ensanglantée, imitation ironique du manteau d'écarlate dont on couvrait ordinairement les papes nouvellement élus; le visage tourné vers la queue du chameau, Maurice la tenait dans ses mains, en guise de bride; c'est dans cet état qu'il fut promené dans les rues de Rome, en butte à tous les opprobres, à tous les outrages, et à toutes les attaques de la populace, que quelques individus avaient soulevée pour qu'elle se portât à de si coupables excès. Il fallait avoir un cœur de roche, ou doublé de bronze pour inflir-

ger un tel châtiment à un vénérable vieillard qui avait été primat de Lusitanie, légat et serviteur zélé du Saint-Siège, jusqu'à l'époque du couronnement de l'empereur Henri IV, père de Henri V.

Calixte II effaça en partie la tache déshonorante dont il s'était couvert; il s'accorda avec ce dernier souverain, puisqu'enfin, après tant de guerres, d'homicides, de calamités publiques et privées, il se décida à absoudre l'empereur Henri V de l'excommunication, et à lui accorder de nouveau les investitures des évêchés et des abbayes, pourvu qu'elles ne se fissent point comme précédemment, par les signes de l'anneau et du bâton pastoral, mais bien par le moyen d'une petite baguette droite ou du sceptre impérial, afin d'éviter le danger d'une interprétation qui pourrait tendre à faire croire qu'il accordait un pouvoir ecclésiastique. Quelle sottise! Qu'on ne pense pas que Calixte et les cardinaux aient cédé par générosité, ce ne fut que par intérêt, et pour des avantages très-considérables. Les évêques de tout l'empire possédaient des terres seigneuriales et plusieurs autres droits appelés *régales*; quelques-uns leur provenaient des concessions et de la munificence impériales, et un très grand nombre d'usurpations faites aux époques des guerres féodales. Quand les papes voulaient s'emparer des investitures, les empereurs révendiquaient les fiefs et les régales. Les papes Grégoire VII, Victor III, Urbain II, Paschal II, Gélase II et ce même Calixte II, avaient pro-

posé cette disposition. Les évêques, dès qu'ils en furent instruits, s'agitèrent et représentèrent que tout était perdu pour eux, si on les réduisait au seul pouvoir spirituel et si on les privait de la représentation civile, dans les diètes et dans les autres assemblées. D'un autre côté, la comtesse Matilde étant morte, Henri voulait revendiquer pour l'empire la seigneurie de Toscane, les villes de Ferrare, de Mantoue et plusieurs autres terres, comme étant des fiefs séparés du royaume d'Italie et desquels, d'après les lois féodales, Matilde n'avait pu librement disposer. Henri prétendait aussi aux biens libres de la comtesse, en sa qualité de plus proche parent, puisqu'elle était la cousine de l'empereur Henri IV, son père. D'un autre côté, Matilde, sous le pontificat de Grégoire VII, avait donné à l'Église romaine la propriété de tous ses biens après sa mort, et ratifié cette donation sous le pontificat d'Urbain II : c'est le point sur lequel les papes s'appuyaient pour rendre cet acte valable, sans exception des seigneuries féodales. Calixte II, en se relâchant de ses prétentions dans la fameuse dispute des investitures, obtenait donc réellement tous les biens allodiaux de la comtesse, et avait l'espoir d'obtenir de l'empereur les biens féodaux, comme effectivement cela arriva en grande partie. On voit, par cette histoire, comme l'on trouve, même dans les bonnes actions des papes, la preuve de cet esprit d'ambition, d'avarice et d'orgueil qui dirigeait la chaire pontificale.

HONORÉ II,

CLXIII^e PONTIFE. — DE 1124 A 1130.

L'ÉLECTION de ce pape, connu auparavant sous le nom de Lambert de Fagnani, évêque d'Ostie, est un témoignage bien évident qu'elle est loin d'avoir été faite sous l'influence directe du Saint-Esprit, et qu'elle fut l'ouvrage des passions humaines, mues par l'ambition de commander. A peine Calixte II fut mort, que *Pierre de Léon*, père d'un cardinal du même nom, *Léon Frangipani*, et plusieurs autres sénateurs et consuls convinrent qu'on ne s'occuperait pas de l'élection d'un successeur jusqu'au troisième jour. Frangipani avait forgé dans sa tête une certaine intrigue, pour faire élire Lambert, évêque d'Ostie, quoique le peuple demandât à grands cris que Saxon de Agnani, cardinal du titre de Saint-Étienne-du-Mont-Cenis, fut élu pape. Frangipani, pour parvenir à son but, feignit de partager le même désir. Il fit dire aussitôt, et en particulier, à l'aumônier de chaque cardinal, de se rendre de

très-grand matin à Saint-Jean-de-Latran, et de porter avec eux le manteau rouge, bien caché sous leur vêtement noir. Chaque aumônier crut que le cardinal, son protecteur, était nommé pape, parce qu'on a la coutume de couvrir de suite le nouvel élu du manteau rouge, qui est un signe de supériorité, et de lui baiser les pieds. Les évêques et les cardinaux se réunirent de très-bonne heure dans la chapelle de Saint-Pancrace. Le cardinal diacre Jonatas, du consentement unanime de tous les membres, proclama élu *Théobald*, cardinal, prêtre de Sainte-Anastase, et le nomma *Célestin pape*, en le couvrant du manteau rouge. Tous les assistans commencèrent aussitôt à chanter le *Te Deum laudamus*. Fagnani, un de ceux qui s'étaient assemblés dans ce même lieu, chantait aussi : on avait à peine chanté la moitié du *Te Deum*, que Robert Frangipani s'écria, en disant : *C'est Lambert, évêque d'Ostie qui est pape*, et à l'instant même, plusieurs personnes de son parti le revêtirent du manteau rouge, près de l'oratoire de Saint-Sylvestre. Cela occasionna un grand tumulte ; mais Théobald renonça de suite à ses droits, pour éviter le schisme ; tous les autres acquiescèrent à l'élection de Lambert, et le nommèrent *Honoré II*. Le pape, ayant manifesté quelques jours après, qu'il n'était pas satisfait de la manière dont sa nomination avait été faite, tous les cardinaux se réunirent, et, dans cette assemblée, où régna la plus grande tranquillité, le pape

fut réélu à l'unanimité, et fut adoré comme on adore toujours le nouvel élu.

Il n'est pas nécessaire d'approfondir beaucoup cette affaire, pour y reconnaître l'ouvrage de la faction de Frangipani, laquelle suppose un haut degré d'ambition dans Honoré II, qui ne tarda pas à donner des preuves qu'il était animé de l'esprit du siècle de ses prédécesseurs, à l'occasion de la mort de Guillaume, duc de Apulia et de Calabre, decédé sans enfans. Son oncle Roger, duc de Sicile, se croyant son héritier légitime, prit donc aussitôt possession des biens de Guillaume, en rendit témoignage au nouveau pape, en lui envoyant des présens et le serment de fidélité. Mais Honoré dédaigna l'ambassade, et lui fit formellement la guerre, ayant pour auxiliaires le prince de Capoue et plusieurs autres potentats. Roger dispersa l'armée qu'on avait envoyée contre lui, et réduisit le pape à la nécessité de mendier la paix, après avoir affiché une rage impuissante et indigne du souverain pontife du christianisme. Il mourut le 14 février 1130.

INNOCENT II,

CLXIV^e PONTIFE. — DE 1130 A 1143.

Vingtième schisme.

LES événemens qui eurent lieu à la mort de Honoré II, nous offrent de nouvelles preuves du mauvais esprit qui présidait à Rome aux élections pontificales. Les cardinaux présens à la maladie du pape, dans le monastère de Saint-André, cachèrent sa mort, élurent clandestinement pour successeur, *Grégoire*, cardinal de Saint-Ange, auquel ils donnèrent le nom de *Innocent II*. Dès que l'on eût connaissance de cette mort, tous les cardinaux, les évêques, le reste du clergé, la noblesse, et les principaux personnages du peuple se réunirent et choisirent pour souverain pontife *Pierre de Léon*, prêtre-cardinal du titre de Sainte-Marie, de l'autre rive du Tibre; il fut nommé Anaclet II. Ce schisme dura jusqu'à 1138, et eut duré plus long-temps sans la mort d'Anaclet; car, quoique ses partisans eussent élu, pour le remplacer, *Gré-*

goire, prêtre-cardinal, qu'ils avaient appelé *Victor IV*, celui et tous ceux qui avaient concouru à sa nomination, préférant la paix à la guerre, renoncèrent volontairement à leurs droits. Certes, si dans ces débats il n'eut été question que d'un simple évêché, je pense qu'Innocent eût perdu son procès; mais il eut le bonheur d'être protégé de Saint-Bernard, abbé de Clairveaux, de l'ordre de Citeau, qui le fit reconnaître en France, en Espagne, en Angleterre, en Allemagne, et par conséquent dans tout le reste de l'Europe, à l'exception du royaume de Sicile, de la Calabre, de l'Apulie, de Capoue et des autres états, qui formaient alors le royaume de Naples. Au reste, toute élection clandestine, faite par une réunion sans chef, sans convocation préalable, assemblée par qui n'a pas le droit de convocation, à moins que celui-là ne soit président ou vice-président de la corporation, a été, est, et sera nulle dans tous les temps, suivant les lois naturelles de toute société. Sans doute on réparera cette nullité par un consentement subséquent : l'histoire nous dira que le Saint-Esprit n'intervint pas avec ses divines inspirations, mais bien l'esprit infernal de l'ambition, qui, au grand préjudice de la religion catholique et de sa morale, apporta parmi nous la mort et les guerres, les haines, les inimitiés, les persécutions personnelles, et tous ces autres grands maux de l'âme et du corps.

Quand Innocent II fut bien affermi sur son

trône pontifical, il célébra à Rome, l'an 1139, un concile général, qui fut le dixième concile de cet ordre, en comptant celui de Nicée pour le septième, et le second de l'an 867; celui de Constantinople, de l'an 869, pour le huitième; et pour le neuvième, celui de Saint-Jean-de-Latran, premier concile général réuni en Occident, en 1123, par le pape Calixte II. Plus de mille évêques assistèrent au concile dont nous nous occupons maintenant. Le pape Innocent II y proposa une doctrine nouvelle et fausse sur le pouvoir pontifical, concernant les évêchés, mais doctrine qui se généralisa peu à peu, et qui finit par être mise en pratique comme vraie. » Vous savez, leur dit-il, » que Rome est la capitale du monde; que c'est là » qu'on reçoit les dignités ecclésiastiques, avec la » permission du pontife romain, comme par droit » de fief, de manière qu'on ne peut les posséder légitimement sans autorisation. » On n'aurait pas cru qu'il eût été possible de porter le scandale jusqu'au point de faire considérer comme fiefs du pape les emplois ecclésiastiques; mais l'expérience nous fit voir qu'une doctrine aussi fausse prévalut, qu'on y crut comme à un axiôme canonique, et que de là naquit la coutume de donner aux emplois ecclésiastiques le nom de *bénéfices*, parce que c'est ainsi que l'on appelait les fiefs, lorsque la concession qu'on en faisait était viagère, et sans aucun caractère d'hérédité. Il est inutile que je m'occupe à prouver la fausseté de cette doctrine.

Qu'il me suffise de dire que même alors , la puissance pontificale n'intervenait que dans la consécration des métropolitains , jamais dans l'élection des évêques , à moins que le concours de quelques circonstances ne motivât le recours au Saint-Siège ; l'intervention de la puissance pontificale était inutile dans la collation des dignités d'abbé , d'archidiacre , d'archi-prêtre et de plusieurs autres du second ordre ; bien moins encore dans celle des canonicats et bénéfices inférieurs. Les voyages d'Innocent II et de ses prédécesseurs , depuis Grégoire VII , fournirent au premier l'occasion de prendre connaissance de quelques affaires particulières ; il mit tout à profit dans ses usurpations , qui furent toujours croissantes avec une progression remarquable , depuis le concile de Saint-Jean-de-Latran.

On eut soin aussi de faire des lois contre les laïques possesseurs des dîmes ; elles en ordonnaient , sous peine d'excommunication , la restitution aux églises auxquelles elles appartenaient ; et ce qui , au premier coup-d'œil , vous paraît aujourd'hui très-juste , ne l'était pas alors , et ne pouvait l'être , si l'affaire eût été examinée dans une assemblée mixte , en présence des rois et des grands seigneurs de leur royaume. Plusieurs possesseurs de dîmes avaient peuplé leurs propres domaines , ils y avaient attaché des prêtres pour le culte catholique et pour la conduite spirituelle des laboureurs et de leur famille. Ils assignaient une do-

tation au temple et à ses ministres : dans cet état des choses, le titre, en vertu duquel ils percevaient la dîme sur leurs propres terres, est incontestable et conforme à ce qui fut décidé dans le septième siècle, dans le concile espagnol de Mérida. Les prêtres cherchaient à éviter les pensions alimentaires qu'on leur assignait en argent : voilà la véritable cause des déclamations contre les possesseurs du droit décimal. On commença à abuser du texte de la loi hébraïque, pour prouver que l'obligation des laboureurs de payer la dîme, et le droit des ministres de l'autel de la percevoir, étaient des préceptes de la loi divine, sans distinguer entre celle des Hébreux, qui est éteinte, et celle des chrétiens, qui est fondée sur des maximes différentes.

Dans cette même année 1159, le pape Innocent fit la guerre à Roger, parce qu'il avait embrassé le parti de l'antipape Anaclet II, et parce qu'il avait reçu de sa main le titre de roi de Sicile, au lieu de celui de duc-comte qu'il possédait précédemment. Innocent fut fait prisonnier de guerre. Roger le traita mieux que le pontife ne pouvait l'espérer, à cause de sa conduite envers lui ; et, par bonheur, le pape sut se montrer reconnaissant ; il publia une bulle, dans laquelle il confirmait, dans Robert, le titre de roi de Sicile, feudataire du Saint-Siège, sans faire mention de celui que lui avait accordé Anaclet. D'où vient donc aux papes le droit de créer les rois ? L'Eglise romaine même chanté

le contraire dans l'hymne de la fête de l'Épiphanie. Mais tel était le bouleversement général des idées européennes, qu'on ne reçut aucun scandale d'un exemple aussi scandaleux. Rendons-en grâce à Pépin et à Charlemagne son fils, qui firent naître de si funestes maximes, en mettant dans les mains d'un prêtre souverain un pouvoir mixte, sans en prévoir les conséquences.

Le même Innocent osa nommer à l'évêché de Bourges en France, avant qu'il eût été procédé à aucune élection. Le roi Louis VII fut justement irrité de la violation du droit qu'il avait, et qui, jusqu'alors, ne lui avait pas été contesté, de donner son consentement à la nomination à un emploi dont le possesseur devait être un des grands personnages de son royaume. Il jura qu'il ne permettrait pas que celui qui avait été élu par le pape, entrât en possession, et il autorisa les électeurs à en nommer un autre qui fut digne de sa confiance. Le pape, furieux du parti que le roi avait pris, mit tous les états de ce souverain en interdit : Saint-Bernard écrivit, à ce sujet, diverses lettres; ce qu'elles expriment, joint à celles de plusieurs autres personnages, prouve clairement que Suger, abbé du monastère de Saint-Denis, et premier ministre du roi, veillait, comme il le devait, à la conservation des droits du souverain; mais elles prouvent aussi que Saint-Bernard et le plus grand nombre des évêques et des membres du clergé étaient tellement imbus des nou-

velles idées qu'ils regardaient le roi comme le persécuteur de l'Eglise, et qu'ils lui en donnèrent le nom.

Innocent II mourut le 24 septembre 1143.

CÉLESTIN II,

CLXV° PONTIFE. — DE 1143 A 1144.

APRÈS la mort d'Innocent II, fut élu pape, le 26 septembre 1143, *Guide*, prêtre-cardinal du titre de Saint-Marc. On lui annonça son élection, en lui donnant le nom de Célestin II, et après un pontificat de cinq mois et treize jours, il mourut le 9 mars 1144. C'est pendant ce court espace de temps qu'il leva l'interdit que son prédécesseur avait mis sur la France, à cause de l'affaire relative à l'archevêché de Bourges. Mais afin de nous laisser un témoignage de l'esprit qui dirigeait la chaire romaine, il se brouilla avec Roger, roi de Sicile, parce que les conventions qu'Innocent II avait faites avec ce monarque lui parurent être peu avantageuses au Saint-Siège. Mais il n'agis-

sait ainsi que pour faire parade de sa souveraineté directe sur ce royaume, et pour avoir l'occasion d'arracher plus d'argent de ce pays, lorsqu'on voudrait mettre fin à ces différens par voie d'accommodement. L'une des maximes que les papes ont eu soin de se transmettre l'un à l'autre, comme un droit d'hérédité et de succession, a été celle de reculer chaque jour les bornes de leur pouvoir; bien sûrs de parvenir à leur but avec de la constance et de la fermeté, parce que les idées nouvelles, généralement reçues, prêchées par les prêtres et par les moines, consignées dans les livres, et enseignées dans les écoles, avaient jeté de si profondes racines dans l'esprit des laïques, qu'ils regardaient comme mauvais catholique, comme hérétique, schismatique et ennemi de l'Eglise, quiconque ne regardait pas les bulles et brefs du pape comme une doctrine venue du ciel, inspirée par Dieu ou par Saint-Pierre. C'est pourquoi, si le pape lançait une excommunication ou un interdit pour désobéissance, ou une opposition à ses décrétales, ses agens faisaient croire que c'était la faute du réclamant; et si par malheur il survenait quelque calamité, comme la famine, la peste, la guerre, ou quelque désordre dans la nature, ils semaient partout l'opinion que c'était là le châtiment que Dieu infligeait aux rois et aux grands seigneurs, pour les punir de leurs péchés et de la persécution qu'ils faisaient éprouver à la religion et à l'Eglise, en refusant au vicaire de Jé-

sus-Christ, sur la terre, l'obéissance qui lui est due. Les langues n'offrent pas de termes assez expressifs pour peindre et pour nombrer les maux que cette doctrine produisit dans les royaumes chrétiens de l'Europe ; pour dire combien les papes en abusèrent pour leur intérêt temporel, regardant avec indifférence le dommage que causait à la religion le scandale d'un interdit général, de l'excommunication d'un souverain, et celui qui était causé par bien d'autres actions, qu'ils devaient et pouvaient éviter, en se bornant à l'objet pour lequel les souverains pontifes romains furent institués comme centre d'unité. Les rois et les autres potentats se voyaient le plus souvent forcés de céder à l'injustice, malgré le préjudice grave et réel qui en résultait pour les nations qui étaient soumises à leur souveraineté directe ou feudataire, parce que les peuples mêmes, qui étaient intéressés à soutenir leur chef temporel, criaient contre lui, poussés par des prêtres et des moines, jusqu'au point de conspirer contre leur prince, de le détrôner et de lui ôter la vie, par fanatisme. Les papes savaient d'avance que telles devaient être les conséquences de leurs manœuvres, c'est pourquoi ils étaient sûrs de leur victoire.

LUCIUS II,

CLXVI° PONTIFE. — DE 1144 A 1145.

GÉRARD, chanoine régulier de Sainte-Marie, prêtre cardinal du titre de Sainte-Croix de Jérusalem, à Rome, fut élu et couronné le 12 mars 1144, sous le nom de Lucius II, et mourut le 25 février 1145.

Les onze mois et demi pendant lesquels il exerça les fonctions pontificales furent pour lui un temps de chagrin et d'amertume.

Les habitants de Rome, excités par Arnaud de Brescia, forcèrent Lucius à restaurer l'antique sénat, à renoncer à tout commandement séculier dans Rome et dans le reste du territoire appelé patrimoine de Saint-Pierre, et à se restreindre uniquement à l'autorité spirituelle, comme les souverains pontifes des premiers siècles. Il eut recours à l'empereur Conrad III, afin que ce souverain fît la guerre aux Romains, qu'il appelait des rebelles. Il n'obtint point les secours qu'il demandait. Mais si les papes avaient été moins aveuglés par

l'esprit d'ambition, Lucius aurait vu qu'un usurpateur des droits dont il s'agissait, appartenant au souverain même auquel il demandait ces secours, ne méritait pas d'être écouté, et qu'on fit aucune attention à sa demande. Les injustices, l'abus de l'excommunication et de la dispense du serment de fidélité, qui avaient commencé sous l'ambitieux Grégoire VII, et qui avaient été continués par ses successeurs jusqu'à Calixte II, étaient le seul titre qu'eussent les papes pour trois choses d'une très-haute importance, qu'ils possédaient déjà. La première les rend seigneurs indépendans de Rome, quand tous les papes, même Grégoire VII compris, s'étaient rendus vassaux de l'empereur, en lui faisant serment de fidélité et de soumission. La seconde leur donne la liberté d'élire les souverains pontifes sans la permission de l'empereur, de les ordonner ou de les introniser sans attendre la confirmation impériale, nonobstant la pratique contraire mise en usage depuis Constantin, et observée même sous des souverains hérétiques, tels que Théodoric et plusieurs autres. La troisième assujettit les empereurs à demander avec humilité la couronne impériale aux papes, et à ne prendre le titre d'empereur qu'après le couronnement, et après leur avoir prêté le serment de fidélité. L'empereur Conrad III fut le maître d'aller à Rome et d'y donner la loi. Jordan, patricien et président du sénat, lui avait écrit que tout ce qui venait d'avoir lieu, avait été fait dans ses intérêts; de

se rendre à Rome, d'y fixer sa cour, et que de là il gouvernerait l'empire avec un aussi absolu pouvoir que les anciens empereurs romains. Les malheurs de Henri IV et de Henri V étaient encore présens à la mémoire de Conrad ; il craignit d'en attirer de semblables sur sa tête ; ses craintes étaient d'autant plus fondées que les opinions nouvelles enchaînaient chaque jour davantage les souverains temporels, et qu'il n'y avait de moyen pour arracher les peuples à l'erreur que celui de leur prêcher les vérités contraires. L'exécution de cette mesure présentait à ses apôtres le danger, je dirai même la certitude de se voir condamnés comme hérétiques. Mais le succès eut été certain, si quelqu'un se fût donné la peine d'offrir aux peuples une histoire abrégée des papes, comme celle que je lui présente aujourd'hui. Après quelques heures de lecture, ils auraient eu sous les yeux l'ordre dans lequel elles se sont succédées les idées adoptées par la cour de Rome pour avancer pas à pas dans son système d'usurpation. Celui qui aura lu cet ouvrage ne pourra pas croire que les papes du douzième siècle aient professé la même religion et exercé le même pouvoir que les douze premiers, antérieurs à Victor I^{er}.

EUGÈNE III,

CLXVII^e PONTIFE. — DE 1145 A 1153.

BERNARD DE PISE, moine de Cîteaux de Claraval, disciple de Saint-Bernard, abbé du monastère de Saint-Anastase de Rome, fut élu pape le 27 février 1145, et ordonné le 4 mars. Il prit le nom d'Eugène III.

Le patricien Jordan lui fit présenter aussitôt les décrets du sénat, afin qu'il s'y conformât, et qu'il s'abstînt principalement, comme il avait été convenu, d'exercer aucun pouvoir temporel et de nommer le préfet à Rome. Le nouveau pontife sortit de la ville, et lança une bulle tout-à-fait opposée à ce qu'on lui proposait. Il déclara nul tout ce qui avait été fait par le patricien et le sénat : cela causa une espèce de guerre civile ou de parti, qui fut la source de beaucoup de maux qui désolèrent Rome pendant long-temps. Il employa les armes des habitans de Tivoli pour soumettre les Romains. Voilà un moine qui avait renoncé aux grandeurs du siècle; un souverain pontife du Dieu

de paix et d'humilité, qui, les armes à la main contre ses propres paroissiens, verse leur sang et est la cause de mille maux pour conserver une domination réprouvée par Jésus-Christ dont il se dit le vicaire. Malgré cela, il n'eût rien obtenu, s'il n'eût été secondé par les exhortations véhémentes de son maître Saint-Bernard, qui lui donna dans toute l'Europe une influence extraordinaire dans toutes les affaires ecclésiastiques et politiques de son temps.

Ce ne fut pas seulement dans les murs de Rome qu'Eugène fit connaître l'ambition qui le dominait; il la fit encore paraître en Portugal; il expédia le titre de roi au comte Alphonse Henri, sur la demande que lui en firent les Portugais, mais il le rendit tributaire du Saint-Siège, comme s'il lui eût donné quelque chose qui lui appartint. Alphonse VIII de Castille, seul souverain direct du Portugal, et dont le comte Alphonse était le vassal, se plaignit avec beaucoup de justice. Mais Eugène eut recours alors à toutes ces ruses si connues, et jamais mises en oubli à Rome. Il lui répondit qu'il n'avait eu aucune intention de porter atteinte à ses droits de souveraineté, comme s'il n'eût peu, au moins, s'opposer à l'élévation d'un comte vassal à la dignité de roi. Il accorda au Castillan diverses grâces ecclésiastiques de très-mince importance, pour faire preuve de bonne volonté, et pour le porter à ne pas revendiquer un titre qui comblait les vœux des Portugais.

S'il eût appuyé le droit d'Alphonse sur la volonté uniforme et générale de la nation portugaise, tout eût été bien ; mais ces idées n'étaient pas celles du douzième siècle.

Eugène accorda beaucoup d'exemptions de juridiction contraires au bon ordre de la discipline ecclésiastique, en soustrayant quelques monastères de la puissance épiscopale, quelques évêques de la puissance métropolitaine, et quelques archevêques de la primatiale. Saint-Bernard affirme, dans un ouvrage qu'il composa, qu'Eugène était autorisé à faire tout cela, mais qu'il ne faisait pas bien en usant de ce pouvoir, à cause des grands inconvénients qu'il présentait. Saint-Bernard était éclairé, mais on ne doit pas être surpris qu'il pensât que les papes avaient ce droit-là, puisqu'il était une conséquence des fausses décrétales antérieures au pontificat du pape Sirice, à l'authenticité desquelles tout le monde croyait alors, sans que personne eût l'idée d'élever le moindre doute contre elles. Les exemptions accordées par Eugène causèrent des préjudices considérables, parce que cet exemple fut imité par ses successeurs, qui les multiplièrent à l'infini. Ils bouleversèrent ainsi la hiérarchie ecclésiastique, et le crime fut encouragé par l'impunité.

Eugène mourut le 8 juillet 1153. Les moines qui ont écrit son histoire parlent des miracles opérés sur son tombeau. Ils cherchent à faire croire que Dieu l'a confirmé dans la place qu'ils lui ont donnée

parmi les saints; mais ce n'est là qu'une répétition de ce qu'ils ont dit de presque tous les papes postérieurs à Grégoire VII. J'ai oublié d'en prévenir le lecteur; mais je déclare que je tiens tous ces miracles pour faux, parce que je ne crois pas que la vie de ces pontifes ait été sainte jusqu'à l'héroïsme, et que je sais qu'ils furent tous ambitieux jusqu'à l'excès.

ANASTASE IV,

CLXVIII^e PONTIFE. — DE 1153 A 1154.

CONRAD, chanoine régulier de Saint-Anastase de Veletri, cardinal-évêque de Sabine, parent du pape Honoré II, fut élu pape le 9 juillet 1153, et mourut le 2 décembre 1154, sans nous laisser aucun témoignage certain de son caractère public. Il avait reçu le nom d'Anastase IV.

ADRIEN IV,

CLXIX^e PONTIFE. — DE 1154 A 1159.

NICOLAS, cardinal-évêque d'Albanie, originaire d'Angleterre, fils d'un clerc qui se fit ensuite moine, fut élu pape sous le nom d'Adrien IV, le 3 décembre 1154, et mourut le 1^{er} septembre 1159.

Il prouva de mille manières, en diverses occasions et circonstances, qu'il était dominé du même esprit que ses prédécesseurs. En 1155, il refusa à Frédéric Barberousse de le couronner empereur, parce que, dans son voyage de Lombardie à Rome, il n'avait pas eu l'humilité de mettre pied à terre le premier, et de tenir l'étrier de Sa Sainteté pour l'aider à descendre de cheval. Frédéric dit qu'il était prêt à faire tout ce qu'auraient fait ses ancêtres. On lui fit voir que l'empereur Lothaire avait servi d'écuyer au pape, en menant par la bride, à pied, et pendant un certain temps, le cheval du souverain pontife. Ayant acquis la certitude de cet acte d'humilité de la part de Lothaire, Frédéric s'y soumit, et toute l'armée lui vit parcourir la distance

d'un jet de pierre, en menant par la bride le cheval sur lequel le pape était monté. Il apprit alors qu'il y avait dans le palais pontifical un tableau fait par ordre des papes ; qu'il représentait l'histoire de cet événement, et Lothaire à genoux, recevant la couronne. Au bas du tableau on lisait cette inscription : « Le roi Lothaire s'arrête à la porte, et, » après avoir reconnu par serment les droits de » Rome, il se constitue vassal du pape, qui lui » donne la couronne. » Frédéric lui fit voir quel orgueil démesuré et mal fondé cette conduite supposait ; que loin d'être le vassal du pape, il était son souverain et celui de Rome ; et que ni Constantin, ni Charlemagne n'eussent point fait de donations s'ils eussent pu prévoir l'abus auquel elles donneraient lieu. Il lui cita celle de Constantin, parce que tout le monde alors tenait pour véritables les écrits qu'on reconnaît aujourd'hui pour faux, comme les décrétales antérieures au pontificat du pape Sirice. Le pape lui promit de faire disparaître l'inscription du tableau ; et enfin, après diverses occurrences, le couronnement impérial eut lieu. Un court espace de temps fut à peine écoulé que l'orgueil pontifical ne put rien souffrir qui ne portât le caractère de la plus aveugle déférence à ses ordres ; il se brouilla de nouveau avec l'empereur, et lui écrivit des lettres dans lesquelles il le menaçait de le détrôner, s'il exigeait des évêques quelque contribution. Qu'ils renoncent, disait l'empereur avec raison, aux seigneuries, aux

fiefs et aux biens qu'ils ont reçus de l'empire ; qu'ils se contentent des dîmes, des oblations, et on ne leur demandera rien ; mais s'ils exigent l'un, ils doivent se soumettre à l'autre : tout cela, et divers autres incidens analogues, donnèrent lieu à une correspondance dans laquelle Adrien manifesta autant d'orgueil et d'ambition que l'homme sur lequel ces deux passions aient jamais exercé le plus d'empire. Il soutenait que la cérémonie qui l'établissait ministre de la couronne impériale, prouvait que le pape était un donateur de l'empire. Il est impossible de porter à un plus haut degré la folie et l'orgueil. Des circonstances fâcheuses furent la suite de tous ces différends. Othon, comte palatin de Bavière, ôta l'épée de son fourreau pour tuer le cardinal légat, lorsqu'il entendit celui-ci dire à l'empereur : *De qui Votre Majesté a-t-elle reçu l'empire, si ce n'est du pape ?* Il l'eût tué, sans doute, si Frédéric ne fût parvenu à le calmer. Il lui fit voir que la cérémonie de placer une couronne n'est pas donner l'empire ; que Charlemagne fit une faute en ne suivant pas l'exemple des anciens empereurs, et que par-là il nous aurait mis à l'abri d'aussi impertinentes interprétations. Cependant le pontife manqua à la promesse qu'il avait faite d'effacer l'inscription du tableau du couronnement de Lothaire. Frédéric écrivit au pape ; il imita, avec intention, le style des lettres des empereurs romains aux souverains pontifes, auxquels ils disaient *tu* à la seconde per-

de tous les autres pays. Votre Sainteté pourra s'as-

sonne du singulier, en employant pour eux-mêmes la première du pluriel, *nous*. Il voulait faire entendre à Adrien qu'il n'était pas plus que Saint-Sylvestre, et que lui, Frédéric, n'était pas moins que Constantin. Il y eut de part et d'autre des répliques virulentes; et Frédéric, dans les siennes, lui prouva que sa puissance étant égale à celle de Constantin, il pourrait bien le réduire à la condition de Saint-Sylvestre, avant la donation. Adrien eut recours aux maximes romaines; il suscita, par des moyens cachés, la révolte dans la ville de Milan et dans plusieurs autres communes de la Lombardie. Les choses en étaient là, lorsque la mort rendit nuls ses projets orgueilleux.

Le même esprit dirigea les affaires de Sicile. Après la mort du roi Roger, son fils Guillaume lui succéda. Ce prince demanda au pape la confirmation du titre de roi. Adrien eut l'injustice de la lui refuser, parce qu'il s'était emparé de quelques places d'armes des États du pape. Guillaume, désirant la paix, fit offrir par des députés au-delà de ce qu'Adrien eût pu imaginer, ainsi que ce pape l'avoua lui-même; mais, entraîné par la majorité des votes des cardinaux, il rejeta les propositions de paix et voulut la guerre. Guillaume met en déroute l'armée papale; fait prisonniers, le pape, plusieurs cardinaux et évêques, et oblige enfin ce souverain pontife à faire la paix à des conditions moins avantageuses que celles qui avaient été offertes volontairement.

Adrien IV agissait ainsi par système, et non par ignorance, puisqu'il connaissait très-bien quelle était l'opinion générale que l'on avait en Europe de l'esprit qui dirigeait les papes et les cardinaux, et quelles étaient les conséquences qui pouvaient en être la suite. Jean de Sarisbury, aumônier de l'archevêque de Cantorbery, compatriote, condisciple, et ancien ami d'Adrien, fit connaître à ce pontife, qui, en lui demandant des renseignemens, lui avait donné l'ordre de ne pas lui cacher la vérité, que l'Italie, la France, l'Angleterre et l'Allemagne étaient scandalisées de ce qui se passait à Rome; parce que tout le monde voyait que ce n'était point l'esprit de Dieu qui dirigeait cette cour, mais celui de l'orgueil, de l'ambition et de l'avarice; qu'on rendait esclaves et pauvres les évêques et tous les membres du clergé; qu'on multipliait les exemptions et les appellations pour attirer à Rome tout l'argent de l'Europe; qu'en exigeant des choses injustes des évêques, des abbés et des archidiacres, on les autorisait à agir de même à l'égard de leurs inférieurs; parce que tout le monde savait qu'on obtenait tout à Rome avec de l'argent; que le pape ne faisait rien gratuitement, et qu'ainsi le Saint-Siège faisait un trafic des choses sacrées, après avoir persécuté les simoniaques dans toute l'Europe; que les cardinaux, les évêques et les autres ecclésiastiques de Rome vivaient avec plus de luxe, de mollesse et de scandale que les laïques de tous les autres pays. Votre Sainteté pourra s'as-

surer de la vérité de tout ce que je viens de dire, ajoutait Jean de Sarisbury, en interrogeant le très-petit nombre d'hommes de bien qui composent son clergé pontifical, et particulièrement Guide Clément, cardinal de Sainte-Potenciana; Bernard de Rennes, cardinal, diacre de Saint-Côme et de Saint-Damien, et l'évêque de Préneste : elle se convaincra que si elle le voulait sérieusement, il lui serait facile de porter un remède à tant de maux. Cet exposé fit rire Adrien, qui lui dit : qu'il lui savait bon gré de la liberté avec laquelle il lui disait la vérité; mais Adrien ne remédia à rien.

ALEXANDRE III,

CLXX^e PONTIFE. — DE 1159 A 1181.

Vingt-unième schisme.

ROLAND DE BANDINELLI, natif de Sena, cardinal du titre de Saint-Marc, fut élu pape le 7 septembre 1159, sous le nom d'Alexandre III, et mourut le 30 août 1181. Son pontificat fut très-agité et très-triste. Un schisme sanglant et qui dura long-

temps, produisit des guerres, des meurtres, des destructions de villes, des ruines de familles, et une infinité d'autres calamités. Quelques électeurs proclamèrent souverain pontife *Octavien*, cardinal de Sainte-Cécile, et lui donnèrent le nom de Victor III. L'empereur Frédéric I^{er} le reconnut pour pape: mais tous les autres rois chrétiens reconnurent le pape Alexandre. L'antipape Victor mourut le 22 avril 1164; ses partisans lui donnèrent pour successeur *Guide de Erema*, cardinal de Saint-Calixte, qu'ils nommèrent *Paschal III*. Ce pontife, mort le 20 septembre 1168, eut pour successeur *Jean*, abbé d'*Estrume*, évêque élu d'Albanie: on lui donna le nom de *Calixte III*. L'empereur abandonna le schisme. Alors Jean d'Estrume se réconcilia avec l'Eglise, se soumit volontairement au souverain pontife Alexandre III, renonça à ses droits, et demanda son pardon le 29 août 1177. Ainsi finit le schisme. Cependant quelques entêtés élurent alors *Landonius Sittinus* de Frangipani, qu'ils nommèrent *Innocent III*; mais ayant été fait prisonnier, il fut enfermé dans un monastère.

Le grand nombre de moyens dont on fit usage pendant les dix-neuf ans que dura le schisme, prouvent avec évidence que l'esprit d'ambition dirigeait seul les élus, et présidait aux élections. Il y aurait de la témérité à soutenir, à la vue de pareils désordres, que le Saint-Esprit daigne accorder son inspiration directe à l'Eglise romaine.

Il me semble que celui qui soutiendrait une telle absurdité pourrait être comparé à celui qui imputerait au Saint-Esprit les péchés sans nombre que l'on commet dans ces circonstances, et les calamités qui en sont la suite : ce qui serait un blasphème, une impiété. Car si le Saint-Esprit se séparait de sa manière ordinaire de gouverner l'univers ; c'est-à-dire, s'il ne laissait pas les causes secondes produire naturellement leurs effets, il est à croire qu'il n'agirait de cette sorte que pour porter l'homme à la vertu, au bien, et pour le détourner du crime et le soustraire au malheur. Alexandre, de son côté, donna des preuves de son ambition, l'an 1167. On lui dit que, si pour le bien de la paix, il voulait renoncer à ses droits, l'empereur engagerait Paschal III à renoncer aux siens ; qu'on procéderait ensuite, loin de tout esprit de division, à une nouvelle élection pontificale, qui ne présenterait plus le caractère du doute. Mais Alexandre ne voulut pas y consentir. Il avait déjà donné des preuves de cette ambition, l'an 1159, lorsque l'empereur convoqua un concile pour examiner les élections, et déclarer quel était le véritable pape. Victor III s'y rendit ; mais Alexandre s'y refusa en disant que ce serait ranger dans la catégorie des droits douteux, un droit certain ; que personne au monde n'avait autorité pour terminer ce différent, parce que les laïques étaient sans autorité ecclésiastique, et que les évêques du concile étaient inférieurs en juridiction. Une telle extrava-

gance et de pareilles subtilités étaient l'œuvre de cet esprit d'ambition qui le dominait ; car, s'il eut voulu se rendre à la simple vérité, il eut trouvé, dans les archives de Rome, des actes qui démontrèrent que l'empereur *Honorius*, en 418, avait décidé la question du schisme en déclarant *Eulalius* antipape, et Boniface, véritable souverain pontife ; et que quatre-vingts ans après, Théodoric, roi d'Italie, quoique hérétique, et reconnu pour tel, termina une querelle semblable, en donnant l'ordre à Laurence et à Symmaque de se rendre à Ravenne, où il décida que le premier devait être reconnu pour souverain pontife, et qu'on devait regarder le dernier comme antipape.

Le schisme ayant cessé, Alexandre III célébra le onzième concile général à Saint-Jean-de-Latran de Rome. On voit par les décrets qui y furent rendus quelle extention on avait déjà donnée à la juridiction ecclésiastique, aux exemptions du clergé et à la puissance pontificale. Tout cela était contraire à la doctrine des conciles généraux du quatrième siècle et des siècles suivans : car, celui qui voudra comparer les décrets et les canons du concile général de Latran, sous Alexandre III, avec ceux des conciles généraux de Nicée, de Constantinople, de Calcédoine et d'Éphèse, pourra croire que les ministres de la religion, dont il est parlé dans ces quatre derniers conciles, sont essentiellement différens de ceux dont il est question dans celui-ci ; qu'Alexandre III diffère encore plus des papes d'a-

lors; que les évêques sont mille fois au-dessous de ceux qui vivaient aux époques des quatre conciles; et que les souverains temporels sont d'une condition différente et sont très-inférieurs à leurs ancêtres. On ne s'opposa pas à tous ces abus, d'abord parce que la donation supposée de Constantin et les fausses décrétales, antérieures au pontificat du pape Sirice, avaient tourné toutes les têtes, car on considérait comme coutume primitive de l'Église, ce qui n'était qu'une invention postérieure au siècle de Charlemagne: en second lieu, parce que les Romains fins et persévérans, aidés par les moines répandus sur toute la surface du monde chrétien, avaient travaillé à avancer toujours vers l'exécution du projet qui flattait leur ambition. Ils voulaient convertir le gouvernement ecclésiastique en une monarchie papale, et soumettre les souverains temporels à leur volonté, en faisant usage du pouvoir indirect de l'excommunication et de la dispense des obligations imposées par la fidélité jurée.

Un des décrets du concile fixa le mode des élections pontificales, afin d'éviter les schismes. Il donna déjà, comme établi, le droit de choisir seulement aux cardinaux, et il ordonne que, si une personne ne réunit pas la totalité des suffrages, la réunion des deux tiers est de rigueur pour qu'on doive et qu'on puisse la reconnaître canoniquement élue. Pour tout ce qui concerne le dernier schisme, toutes les ordinations faites par les trois

antipapes sont déclarées nulles, ainsi que les aliénations de biens de l'Église. On ne dit point que les autres actes de la puissance pontificale soient frappés de nullité, et, c'est là-dessus, sans doute, qu'est fondé le culte que quelques églises rendent à l'empereur Charlemagne, qu'on qualifie de Saint, quoiqu'il n'ait été canonisé par aucun pape. On célèbre sa fête le 28 janvier, sans autre preuve de sa sainteté que ce qui suit :

L'empereur Othon III fit reconnaître, l'an 1000, le tombeau de l'empereur Charlemagne, dans la ville d'Aix-la-Chapelle. Il paraît que son corps fut trouvé bien conservé quoiqu'il fut enterré depuis cent quatre-vingts ans. Des moines répandirent la nouvelle qu'il avait fait des miracles. L'empereur Frédéric I^{er}, ayant tenu une diète générale de l'empire dans la même ville, le jour de Pâques de l'an 1165, fit exhumer, le 29 décembre, le corps de Charlemagne, pour s'occuper de sa canonisation, suivant la bulle d'or rendue par ce prince le 8 janvier 1166. Un auteur contemporain ajoute que Frédéric fit mettre le corps de Charlemagne dans une urne d'or enrichie de pierres précieuses ; que l'archevêque de Cologne éleva au rang des saints que l'Église offre à la vénération des fidèles, ce souverain qui, jusqu'alors, n'avait obtenu, le jour de son anniversaire, que des messes et des prières pour le repos de son âme ; et que tout fut approuvé par Paschal III, antipape, qui mourut le 20 septembre 1168. On voit par-là et par la date

de la bulle d'or de l'empereur, avec quelle légèreté on traitait les affaires de cette importance. En effet, une des choses les plus choquantes dans le christianisme, c'est cette déclaration qui signale comme vertueuse, jusqu'à l'héroïsme, la vie d'un souverain qui épousa plusieurs femmes, qui en répudia quelques-unes, qui vécut publiquement avec un certain nombre de concubines, desquelles il eut plusieurs enfans bâtards; qui usurpa, par le droit du plus fort, les royaumes d'Italie, de Saxe, de Bavière et plusieurs autres; qui inventa une nouvelle manière de prêcher l'Évangile, tout-à-fait contraire à celle de Jésus-Christ; qui la fit exécuter en Saxe où ses ordres firent couler des torrens de sang. Enfin, on lit dans les histoires écrites par ses adulateurs et par son fils *Louis I^{er}* dit *le Pieux*, que Charlemagne commit un nombre de mauvaises actions qui prouvent que ce prince fut cruel, injuste, inique et sanguinaire. Quelle foi devons-nous ajouter aux canonisations, si nous réfléchissons sur celle de Charlemagne, puisqu'il est certain qu'Alexandre III ne la déclara pas nulle? Le silence qu'il garda à cet égard ne peut pas être attribué à un oubli de sa part, puisqu'il se réserva expressément toutes les affaires de ce genre, en déclarant qu'on devait considérer celle-ci comme une des affaires qu'on appelle *majeures*, et qui, sous ce rapport appartiennent au Saint-Siège. Il n'y a pas de doute qu'on ne doive les considérer comme des affaires d'une haute importance, à cause du

danger qu'on court de proposer au peuple chrétien, comme un héros de sainteté digne d'être imité et d'être honoré d'un culte religieux, un individu que Dieu aurait, peut-être, condamné aux flammes éternelles. Malgré cela, on a fait, à des époques postérieures, à Rome, d'autres canonisations qu'on eut mieux fait de supprimer pour ne pas fournir des armes aux hérétiques, aux schismatiques et aux ennemis de l'Église romaine.

LUCIUS III;

CLXXI^e PONTIFE. — DE 1181 A 1185.

UBALDE, natif de Lucques en Toscane, évêque d'Ostie, cardinal du titre de Sainte-Praxedes, fut élu pape le 1^{er} septembre 1181, sous le nom de *Lucius III*, et mourut à Vérone le 31 juillet 1185. L'entreprise qu'il fit de supprimer les consuls à Rome, fut cause que les habitans se révoltèrent, et qu'il ne put habiter la ville. Il montra dans cette affaire beaucoup d'ambition, puisqu'il voulait enlever au peuple le peu qui lui restait de son antique

liberté contre le despotisme. Son orgueil irrita tellement les Romains, qu'il fut la cause des cruautés qu'ils commirent : dans leur fureur, ils coupèrent les oreilles et arrachèrent les yeux à beaucoup de prêtres qui avaient embrassé le parti du pape ; ils empoisonnèrent les eaux que devaient boire les troupes Allemandes que Frédéric avait envoyées pour apaiser le tumulte. Si *Lucius* eut eu la modération qui convenait au successeur de Saint-Pierre et des douze premiers papes, il eut évité tant de périls, et tant de malheurs, en laissant aux habitans de Rome toutes les libertés compatibles avec la soumission qui aurait pour base l'amour des peuples : elle est plus durable que celle qu'on obtient par la crainte, et elle doit lui être préférée. *Lucius* avait d'autant moins raison, que ses prédécesseurs, malgré leur ambition, avaient laissé subsister ces coutumes qu'il jura d'abolir. Cela produisit un mal considérable dans toute la chrétienté, parce que, privé des revenus de Rome, il demanda des subsides extraordinaires aux rois et au clergé catholiques, pour se maintenir dans la possession de son autorité. Cette démarche mit aussi au grand jour l'avarice pontificale ; mais le clergé d'Angleterre jugea qu'il ne lui convenait pas de payer directement une contribution au pape : il crut que, si l'on ouvrait la porte à cet abus, les papes ne manqueraient pas, dans beaucoup d'autres circonstances, de répéter auprès de lui les mêmes demandes de subsides ;

c'est pourquoi il s'adressa au roi, et pria Sa Majesté d'accorder au souverain pontife les sommes qu'elle jugerait convenable, et le clergé promit au roi qu'il ne tarderait pas à en opérer le remboursement.

En 1184, il célébra un concile à Vérone, auquel l'empereur assista. Parmi les décrets favorables aux exemptions des prêtres contre les laïques, et à la puissance pontificale contre les droits diocésains des évêques, on doit particulièrement remarquer celui qui prépara l'établissement de l'épouvantable tribunal de l'inquisition, que le pape Innocent III ne tarda pas à organiser. Il annonça l'existence de différentes sectes d'hérétiques, particulièrement de celle des *Catares* ou *Patarins*; celle des *Humiliés* ou *Pauvres de Lyon*; des *Passagins* ou *Josephistes*, et celle des *Arnaudins*. Il ordonna que ceux qui seraient convaincus d'hérésie (s'ils n'abjuraient entre les mains de l'évêque) fussent livrés à la justice séculière, pour être punis selon les lois; que ceux qui seraient soupçonnés d'hérésie (s'ils ne prouvaient pas leur innocence) fissent aussi abjuration, et qu'on leur fit connaître que, dans le cas de récidive, ils ne seraient admis à aucune justification, mais qu'ils seraient livrés de suite aux tribunaux séculiers, et que leurs biens seraient confisqués. Il ordonna que la publication de ce décret eût lieu, et fût renouvelée, par les évêques, les jours de fête solennelle, et toutes les fois que cela paraîtrait convenable: que les évêques par eux-mêmes, ou par

l'intermédiaire des archidiacres , ou de toute autre personne digne de leur confiance , fissent la visite , une ou deux fois par an , des communes où l'opinion publique et les bruits généralement répandus annonceraient l'existence de personnes soupçonnées d'hérésie , afin de prendre des informations auprès de trois ou quatre témoins dignes de foi , sur l'existence de sociétés secrètes et de personnes suspectes. Il leur était ordonné d'engager tous les habitans à promettre par serment de dénoncer à l'évêque , ou à son archidiacre , le nom des hérétiques , ou des personnes soupçonnées d'hérésie ; d'annoncer à ceux qui se refuseraient à faire cette promesse , qu'ils seront réputés hérétiques , et que la preuve de leur hérésie serait acquise par ce seul refus.

Le même ordre portait que les barons , comtes , gouverneurs , et consuls d'une commune quelconque , promettaient aussi par serment de donner aux évêques tous les secours qu'ils croiraient devoir leur demander , pour persécuter et punir les hérétiques et leurs complices , sous peine de se voir privés de leurs dignités et magistratures , d'être déclarés inhabiles à en exercer aucune autre , d'être frappés , eux d'excommunication personnelle , et leurs terres seigneuriales d'un interdit ; que la ville qui oserait , après avoir été reprise par l'évêque , s'opposer à l'exécution de ce décret , ou à quelqu'une de ses parties , perdrait son titre de ville épiscopale ; que les fauteurs de tout hérétique

seraient notés d'infâmie perpétuelle, comme tels, déclarés inhabiles à exercer l'état d'avocat, à être entendus en témoignage, et à remplir aucune fonction publique; que les exempts enfin étaient, en ce point, à la disposition des évêques qui devaient être considérés comme délégués du Saint-Siège.

Ceux que l'on désigne, dans ce décret, par *pauvres de Lyon*, sont les mêmes que ceux qui étaient connus sous le nom de *Vaudoins*, du nom de *Pierre Valdo* un des principaux sectaires qui prêchait la doctrine évangélique, et la mettait en même temps en pratique. On le vit vendre tous ses biens, qui étaient considérables, et en distribuer la valeur aux pauvres qui se soumettaient à suivre l'Évangile, conformément à l'interprétation que lui et ses compagnons en donnaient. L'exemple de *Valdo* était une sévère critique de la richesse du clergé et du luxe de la cour de Rome. C'est pourquoi des catholiques sages et savans du douzième siècle et des siècles suivans pensèrent que l'ambition, l'avarice et l'orgueil des papes et du clergé romain furent et sont la cause et la véritable origine de toutes les sectes qu'on a vu naître, depuis cette époque, en Europe, et se séparer de l'Église romaine, qu'elles regardent comme pervertie par les actions scandaleuses de ses chefs; et certes, les vices de la cour de Rome qu'elles désignent par le nom de nouvelle Babylone, et qu'elles appellent la cour de l'antechrist, leur en a fourni l'occasion. Cela n'eût pas

eu lieu, si les papes eussent marché sur les traces des douze premiers pontifes.

URBAIN III,

CLXXII^e PONTIFE. — DE 1185 A 1187.

HUBERT CRIBELI, natif et archevêque de Milan, cardinal du titre de Saint-Laurent, fut élu pape le 25 novembre 1185, sous le nom de Urbain III. Il mourut à Ferrare le 10 octobre 1187. La mort arrêta la marche rapide de son ambition, de son orgueil et de son avarice. Il avait débuté dans cette carrière aux dépens de la paix de l'empire et de l'Italie; car, quoiqu'on lui eût représenté les maux que causaient la conduite et le système qu'il avait adoptés, il avait pris la résolution d'excommunier l'empereur Frédéric I^{er}. La mort seule l'en empêcha. Les évêques d'Allemagne réunis à Geilehausen, lui écrivirent : ils le suppliaient d'éviter une démarche qui serait la cause de tant de maux. La lettre qu'ils lui adressèrent, prouve que le pontife avait

suscité la révolte de Crémone, et qu'il travaillait au soulèvement de plusieurs autres villes de l'Italie ; qu'Urbain avait violé le concordat relatif au droit d'investiture, en consacrant l'archevêque de Trèves, avant que l'empereur l'eût mis en possession de l'archevêché, et avant qu'il eut prêté à ce souverain le serment de fidélité pour les fiefs impériaux ; qu'il conserva la possession de Milan, malgré les règles établies, et qu'il exerçait sans cesse des exactions dans son diocèse et dans les suffragans, ce qui appauvissait les églises des terres de l'empire. Le pape reçut cette lettre à Vérone, et, transporté de colère, il voulut excommunier l'empereur et ceux qui le protégeaient. Les habitans de Vérone lui représentèrent qu'il devait s'abstenir d'un tel acte, dont le résultat pourrait être à craindre, puisqu'ils étaient les bons serviteurs de l'empereur. Il se retira à Ferrare, où la mort mit fin à ses projets.

GRÉGOIRE VIII,

CLXXIII^e PONTIFE. — EN 1187.

ALBERT, natif de Benevent, cardinal chancelier, fut élu pape le 20 octobre 1187, sous le nom de Grégoire VIII; il mourut le 17 décembre de la même année. Dans ce court espace de temps, il chercha à enflammer les esprits, pour entreprendre une nouvelle guerre de croisade en faveur du royaume de Jérusalem. Telle était la manie religieuse de ce siècle.

CLÉMENT III,

CLXXIV^e PONTIFE. — DE 1187 A 1191.

PAUL ESCOLATI, natif de Rome, cardinal évêque de Palestrine, fut élu pape à Pise le 19 décembre 1187, sous le nom de Clément III, et mourut le 27 mars 1191. Il fit la paix avec les Romains qui étaient en guerre avec le Saint-Siège depuis 1144, relativement au droit de la puissance temporelle. Mais, pour le revendiquer, il consentit à une condition cruelle qui lui fut imposée par le sénat ; savoir, qu'il sacrifierait les habitans de *Tusculum* et de *Tivoli* à la vengeance des Romains, parce qu'ils avaient pris les armes pour aider les papes ses prédécesseurs à subjuguer le sénat. En acceptant cette condition, Clément démentit son nom, et accrédita, autant qu'il soit possible de l'imaginer, son ambition de commander dans Rome. Il soumit immédiatement au Saint-Siège, les églises du royaume d'Ecosse : et cette mesure qu'il venait de prendre, il la vendit au roi comme une faveur, afin que les évêques ne pussent pas excommunier

le roi comme il le craignait : mais, dans la réalité, tout l'avantage était pour le Saint-Siège, qui voulait exercer les fonctions de métropolitain.

Pour se faire une idée de corruption et d'avarice de la cour de Rome, il suffit de connaître la convention faite depuis avec Richard, roi d'Angleterre. Il se plaignit, par l'intermédiaire du cardinal Octavien, évêque d'Ostie, de ce qu'on avait reçu, au nom du pape, sept cents marcs d'argent, pour la consécration de l'évêque du Mans, quinze cents pour la légation de l'évêque d'Éli, et une certaine somme énorme pour empêcher la déposition d'Élie de Meaumort, évêque de Bordeaux, accusé par son clergé. Il est impossible, disait le roi, de supporter plus long-temps une simonie aussi horrible que celle qu'on exerce à Rome.

CÉLESTIN III,

CLXXV^e PONTIFE. — DE 1191 A 1198.

JACINTE BOBOCARDI, cardinal diacre, du titre de Sainte-Marie de Cosmedin, fut élu pape le 30 mars 1191, sous le nom de Célestin III, et mourut le 8 janvier 1198, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Il livra aux Romains le village de *Tuscutum*, en exécution du traité de son prédécesseur. Il prévoyait que les Romains avaient le projet d'exercer de cruelles vengeance : cela eut lieu en effet, car ils brûlèrent presque tous les habitans. On frissonne d'horreur, lorsqu'on apprend que c'est le souverain pontife de la religion d'humilité, de douceur et de paix, qui livra ces malheureux à la mort. Roger de Hobeden, historien anglais et contemporain, rapporte que Célestin en procédant au couronnement de l'empereur, renversa d'un coup de pied la couronne impériale, afin qu'un cardinal, après l'avoir ramassée, la donnât au roi des Romains. Si ce récit est conforme à la vérité, l'orgueil était parvenu à son comble chez le succes-

seur des papes qui se trouvaient très-honorés lorsque les empereurs, fils et petits-fils de Constantin, les admettaient dans leurs palais à leur présenter leurs hommages respectueux. Il excommunia Léopold, duc d'Autriche, et mit ses États en interdit, parce qu'il avait fait prisonnier Richard, roi d'Angleterre, lorsque celui-ci revenait de la Palestine. L'action de Léopold pouvait être reprehensible; mais celle de Célestin fut un abus de pouvoir spirituel dicté par l'ambition de soumettre à la puissance pontificale toutes les affaires, même les plus extraordinaires et les plus étrangères à la juridiction du Saint-Siège. Il excommunia aussi l'empereur Henri VI, pour la même cause. Celui-ci mourut peu de temps après; le pape défendit qu'on l'enterrât en terre sainte, et ne leva cette défense que lorsqu'on eut restitué au roi Richard tout ce que ce souverain avait payé pour sa rançon; outre cela, Sa Sainteté exigea pour elle et pour ses cardinaux, mille marcs d'argent. Il paraît que la simonie n'était défendue qu'à ceux qui n'étaient pas Romains.

INNOCENT III;

CLXXVI^e PONTIFE. — DE 1198 A 1216.

LOTHAIRE, de la famille des comtes de Ségni, cardinal diacre, du titre de Saint-Serge et de Saint-Bacus, fut élu pape le 8 janvier 1198, sous le nom d'Innocent III, et mourut le 17 juillet 1216. Ce pape fut un de ceux qui honorèrent le plus la chaire pontificale par leurs talens et leur profonde instruction; il fut aussi un de ceux qui commirent les plus grandes et les plus nombreuses usurpations de pouvoirs ecclésiastiques et séculiers, en abusant de l'opinion que l'Europe avait généralement adoptée relativement à la puissance pontificale. On ne croirait pas que les souverains temporels ont toléré les excès d'Innocent III en matière de juridiction, si les histoires originales, si les bulles mêmes et leurs effets permanens ne déposaient en faveur de la vérité des faits. Il est difficile de faire, en peu de mots, l'exposé de tout les attentats de ce pape orgueilleux et avare, double et perfide, ambitieux et abusant sans cesse des textes de l'Écriture. Il

suffira de savoir qu'à force d'excommunications, d'interdits, de dépositions et de dispenses de serment, il entretint la guerre, pendant les dix-huit années de son pontificat, dans tout le monde et particulièrement en Allemagne, en Italie, en France, en Angleterre, à Constantinople, à Nice, en Bulgarie, à Naples, à Genève, à Venise, et dans la Palestine. Il n'y avait ni roi ni duc, ni comte ni baron, ni archevêque ni évêque, ni abbé, qui n'éprouvassent les effets de sa rage très-souvent impuissante et de ses excommunications. Il s'attribua le droit de décider lequel des trois élus à l'empire avait le droit d'être nommé empereur, et il finit par les excommunier tous les trois ainsi que les princes qui venaient à la suite. Philippe Auguste et Louis VIII de France, Jean d'Angleterre et Pierre d'Aragon, ainsi que les chevaliers des trois royaumes, étaient en butte, à chaque instant, aux interdits et aux excommunications. Le souverain anglais fut déposé avec tant de rigueur, qu'Innocent III voyant que les vassaux lui obéissaient, quoiqu'il les eût dispensés de l'obligation du serment, leur ordonna de se révolter contre leur maître, sous peine d'excommunication. Malgré cela, Jean fut réintégré et comblé d'éloges aussitôt qu'il eût rendu son royaume tributaire du Saint-Siège, et qu'il s'en fût déclaré vassal. Il commit mille injustices pour donner de l'éclat à sa famille, et pour élever son frère Richard au rang de souverain. Il envoyait des légats par tout, à tout instant, et pour n'importe quel mo-

tif : ils étaient chargés d'arranger les affaires auxquelles donnaient lieu les exactions monstrueuses dont ils se rendaient coupables pour enrichir leur propre famille et celle du pape. Il multiplia avec excès les corporations intéressées à la propagation des nouvelles doctrines de Grégoire VII, avec les augmentations postérieures. Aussi, approuva-t-il verbalement ou par écrit, les instituts des Trinitaires, des Carmelites, des Dominicains, des Franciscains, de plusieurs autres ordres, et de certaines congrégations qui furent autant d'autres troupes auxiliaires pour appuyer les maximes romaines. Il convoqua le quatrième concile général de Latran, qui fut le douzième des conciles généraux du christianisme; il rendit un grand nombre de décrets sur les choses nouvelles dans la discipline et dans le gouvernement ecclésiastique, et dont quelques unes eurent des suites fatales; il institua le tribunal de l'inquisition contre les hérétiques et les suspects d'hérésie. Ce tribunal a sacrifié dans la chrétienté plusieurs millions d'individus. Ce pontife suscita et fomenta des guerres entre les princes chrétiens; la religion en était le prétexte. Il fut l'apologiste des détestables maximes de Charlemagne en Saxe. Enfin, on ne peut lire sans scandale l'histoire de ce pontificat, par l'abbé Fleury, malgré que celui-ci ait cherché, à cause de son caractère de prêtre, à peindre les objets avec les couleurs les moins désagréables

pour Rome. Sainte-Lutgarde, religieuse de l'ordre de Cîteaux, et contemporaine d'Innocent III, raconte que ce pape lui apparut entouré de flammes; qu'elle l'interrogea, et qu'il lui fut répondu que trois choses l'auraient fait condamner aux flammes éternelles, si, à l'heure de sa mort, la Sainte-Vierge ne lui eût accordé la grâce d'avoir une contrition sincère de ses péchés; mais qu'il était condamné à brûler de ce feu jusqu'au jour du jugement dernier. Thomas de Cantimprato qui vivait à cette époque, dit que Sainte-Lutgarde lui raconta tout cela, et qu'elle lui désigna les trois choses, mais qu'il jugeait convenable de les taire par respect pour la dignité d'un souverain pontife.

XIII^e SIÈCLE.

HONORÉ III,

CLXXVII^e PONTIFE. — DE 1216 A. 1227.

CENCIUS SABELLI, romain, cardinal prêtre, fut élu pape le 18 juillet 1216, et mourut le 18 mars 1227. Il suivit le système de son prédécesseur. Nous ferons connaître quelques vérités quoiqu'elles se rapportent à des époques postérieures. Il convient de savoir d'abord que tous les successeurs d'Innocent III ont suivi la même marche, et que les moyens qu'ils ont employés pour réaliser leurs projets ambitieux, ne présentent d'autre différence que celle que devait produire leur caractère personnel ou les circonstances dans lesquelles ils se trouvaient. Car, à l'orgueil le plus terrible succédait, suivant que l'intérêt l'exigeait, une humilité qui n'était que feinte, et l'on peut dire que Rome

dirigeait sa tactique sur la connaissance qu'elle avait du caractère personnel de chaque souverain et de l'état de ses affaires politiques.

Honorius prit part à toutes celles de son temps. A peine fut-il couronné, qu'il fit en sorte que les souverains envoyassent des hommes et de l'argent en Palestine, où la puissance des Latins diminuait chaque jour à proportion que l'ascendant des Mahométans allait toujours croissant. Les papes étaient intéressés à fomentér les guerres de croisades pour conserver le royaume de Jérusalem et ceux d'Asie, qui étaient, pour Rome, une mine inépuisable d'argent. Non-seulement celui que produisaient les ordinations de patriarches, d'archevêques, et les doutes sur les élections épiscopales allait grossir les trésors du pontife; mais encore celui qui provenait des collectes pécuniaires que l'on faisait en Europe, dans l'intention de secourir les saints lieux, était à sa disposition. Il l'appliquait librement aux objets qui étaient à sa convenance; comme, par exemple, à l'achat de duchés ou de comtés avec les terres et les seigneuries dépendantes, pour quelque'un de ses frères, de ses neveux ou pour quelque parent, afin que, parvenu à les faire considérer comme des princes séculiers d'Italie, il pût leur faire contracter, par le mariage, des alliances avec des familles souveraines ou liées de parenté avec elles. Le nombre des papes qui n'ont pas payé un tribut à ce genre de vanité, est très-petit, et le scandale des extorsions

papales auxquelles ce genre de vanité donnait lieu était parvenu à un si haut degré, que les contemporains étaient réduits à trouver bon, le pape qui ne volait pas les fonds dépendans de son autorité, et qui ne demandait pas de nouvelles contributions, sous de vains prétextes, pour rendre ses neveux plus grands, soit en biens, soit en dignités. La mort de Jean, roi d'Angleterre, et la minorité de son fils Henri III, qui lui succéda, fournirent au pape Honoré, l'occasion de diriger les affaires de ce royaume : il donna tant de soins aux affaires politiques, que l'administration du gouvernement de Rome parut avoir fixé beaucoup moins son attention; il écrivait toujours comme s'il eût été le souverain direct de ce royaume, n'oubliant jamais de qualifier le roi de tributaire du Saint-Siège, et de se donner le titre de protecteur. Il agissait ainsi pour pouvoir commander en maître au roi d'Angleterre, en le menaçant, lorsqu'il le jugerait convenable à ses intérêts, de punir sa désobéissance imaginaire, soit par l'excommunication, soit en le dépouillant de la dignité royale et de la puissance souveraine, soit en déliant les vassaux du serment de fidélité, ou en leur interdisant toute communication avec lui, même pour les choses les plus nécessaires à la conservation de la vie; soit enfin en offrant le royaume aux princes catholiques qui, en le recevant, confesseront le tenir du Saint-Siège, se déclareront tributaires et dépendans de la volonté du pape qu'ils reconnaîtront

pour leur souverain direct, possesseur des clefs de Saint-Pierre, vicaire de Jésus-Christ, vice-Dieu sur terre, et même *Dieu*, quant au pouvoir, (insolence proclamée hérétique par le droit canon, et qui sera une preuve éternelle de l'infamie et de l'orgueil pontifical.) Telle fut la conduite d'Honorius III dans les affaires d'Angleterre, soit lorsqu'il traitait avec ce pays, soit lorsqu'il voulait engager les rois de France, Philippe Auguste et Louis VIII, à ne pas continuer l'occupation du royaume d'Angleterre antérieurement recommandée et ordonnée par des bulles pontificales. On découvre la même conduite et les mêmes maximes dans les lettres et dans la marche des affaires des rois d'Écosse, de Hongrie, de Portugal, d'Aragon, de Trébisonde, de Bulgarie, de Constantinople, d'Italie, de Sicile et d'Allemagne, ainsi que dans celles qui sont relatives aux croisades contre les Albigeois, les Comtés de Provence, de Foix, de Carcassonne, et les autres provinces de la Gascogne. Il en agit de même à l'égard de la Castille, lors de la mort du roi Henri I^{er} et des prétentions d'Alphonse IX, roi de Léon. Enfin, il fut partout le même, parce que l'esprit était toujours le même, quoique les moyens fussent différens.

Le despotisme pontifical était parvenu à son dernier période dans les affaires ecclésiastiques : déjà tous les évêques étaient devenus les esclaves de la cour de Rome ; ils furent obligés de promettre par serment qu'ils iraient visiter, une fois

par cinq ans, le tombeau des apôtres, et baiser la pantoufle du pape. S'ils exécutaient cette promesse, ils abandonnaient leur diocèse à la direction d'un vicaire, et ils dépensaient dans leur voyage, les sommes qui eussent servi à secourir les diocésains qui étaient dans la misère : dans le cas contraire ils avaient besoin d'une dispense du Pontife. Voilà précisément ce qu'on désirait à Rome ; on ne l'accordait qu'à prix d'argent, de manière que ces grandes concussions mirent au grand jour l'iniquité dont ce serment était l'objet. Quand déjà on avait pourvu, pour ce qui concerne les évêchés, à tout ce qui paraissait convenable aux intérêts de Rome, l'avarice et l'ambition lui suggérèrent le projet de se réserver des prébendes. Le pape Honoré en demanda deux par église cathédrale, et deux habits de moine par monastère de l'empire Romain, du royaume de France et de tous les autres de l'Europe. On peut lire dans l'histoire ecclésiastique de Fleuri, les puissantes réflexions par lesquelles on prouve l'injustice du projet ; mais si alors son exécution fut suspendue, les successeurs d'Honoré l'étendirent sur toutes les prébendes et sur tous les bénéfices d'un rang inférieur. Cet abus prévalut presque partout, jusqu'au XVIII^e siècle. Il expédia des bulles d'approbation aux ordres religieux de Saint-Dominique, de Saint-François, de la Mercy, et des Carmes. Son prédécesseur avait déjà approuvé de parole les deux premiers.

GREGOIRE IX,

CLXXVIII^e PONTIFE. — DE 1227 A 1241.

UGOLINI, natif d'Agnania, province de Campagnie, cousin du pape Innocent III, cardinal évêque d'Ostie, fut élu pape, le 19 mars 1227, et mourut le 11 août 1241. Ce souverain pontife montra autant et même plus d'ambition, d'avarice et d'orgueil que son cousin Innocent. L'expérience de ce pontificat, de ceux qui précédèrent depuis Grégoire VII, et des suivans jusqu'à Clément XIII, vers le milieu du dix-huitième siècle, nous démontre d'une manière historique et presque mathématique, que la domination temporelle occupait beaucoup plus l'esprit des papes que la direction spirituelle de l'Église catholique, quelques efforts que l'on fit pour couvrir tout du prétexte de la religion en abusant du texte tronqué de l'Écriture qu'on interprétait avec la plus grande violence, et que méchamment on appliquait à contre sens : que l'abus de la nouvelle doctrine de lancer d'office l'excommunication contre les rois, de

délivrer les vassaux du serment de fidélité, de susciter des guerres temporelles contre les souverains, sous le prétexte qu'ils méprisaient les armes spirituelles de l'excommunication, de les déclarer hérétiques, schismatiques et ennemis de l'Eglise; car cet abus troubla l'ordre civil en Europe. Ces deux causes et l'insatiable soif de l'or contrarièrent tellement la paix, qu'on ne peut pas être surpris en voyant tant de nations se séparer de l'Eglise romaine, depuis l'époque où l'on vit paraître la secte de Valdo, jusqu'à celle qui vit naître celle des Calvinistes. C'est en vain que les écrivains Romains du XVI^e siècle et des deux siècles suivans ont fait des efforts pour dénaturer certains faits, et en démentir d'autres; ceux que l'on avoue, sont en si grand nombre et d'une telle nature, qu'il est impossible de disculper même les papes, à plus forte raison les cardinaux, les évêques et les ecclésiastiques de la cour de Rome.

Grégoire IX excommunia et déposa l'empereur Frédéric II, parce qu'il n'accomplissait pas, disait-il, le vœu qu'il avait fait d'aller combattre en Palestine. Ce fut en vain que ce prince lui prouva qu'une maladie très-grave l'en avait empêché; alors ce souverain part pour l'Asie, et lorsqu'il arrachait au Soudan les villes de Jérusalem, de Bethléem, de Nazaret et plusieurs autres, Grégoire ordonne au patriarche de Jérusalem, aux grand-maîtres des ordres Teutonique, des Templiers et de Saint-Jean, de l'abandonner et de le persécuter parce qu'il

était excommunié, et qu'il était parti sans la permission du pape. Grégoire ne s'arrêta pas à cette injustice; il souleva les peuples de la Lombardie et de la Sicile, il les porta à la révolte, il pervertit le roi *Jean de Brena*, qui avait perdu le trône de Jérusalem, et qui était gendre du même Frédéric. Il lui propose de se mettre à la tête des rebelles; Jean accepte la proposition, et, au nom du pape, il fait la guerre à son beau-père; il brûle les villes, les villages; il souffre que les troupes de Sa Sainteté violent les couvents de religieuses, qu'ils abusent de celles-ci, qu'ils commettent toutes les iniquités que l'imagination pourrait inventer. Frédéric revient de la Palestine, il fait la conquête de ses états, qui lui avaient été enlevés pendant son absence, il réduit le pape à sentir l'urgence d'une réconciliation pour ne pas se voir prisonnier et pour éviter sa perte. Grégoire absout l'empereur des censures ecclésiastiques, et fait amitié avec lui; mais, quelque temps après, il l'engagea à revenir à la Terre-Sainte, et n'ayant pu l'obtenir, il protège ouvertement les Lombards nouvellement soulevés, en leurs fournissant des secours en armes et en argent. Frédéric se voyant insulté, prend les armes contre le pape et les rebelles; la victoire se déclare pour lui; il s'empare de l'île de Sardaigne, où il place, pour roi, *Hensius*, son fils naturel. Grégoire excommunie de nouveau Frédéric; il le déclare déchu de la couronne impériale; il offre l'empire à Saint-Louis, roi de France, pour son frère Ro-

bert, comte d'Artois. Le saint monarque lui répondit qu'il regardait la déchéance de Frédéric comme injuste; qu'il ne lui reconnaissait pas de pouvoir pour la prononcer, et encore moins pour disposer de ses états. Le monarque français ajouta à cela beaucoup d'autres déclarations qui méritent d'être lues. Les électeurs ecclésiastiques, les archevêques de Mayence, de Trèves, de Cologne, les électeurs séculiers, le comte palatin du Rhin comme sénéchal de l'empire, le duc de Saxe comme maréchal, le marquis de Brandebourg comme premier valet-de-chambre, et le roi de Bohême comme échanson, écrivirent tous au pape dans le même sens, et en des termes très-expressifs. Frédéric marcha à la tête d'une armée; en même temps il publia plusieurs manifestes contre Grégoire et contre ses attentats; il disait que l'orgueil, l'ambition, l'arrogance, la colère, les vengeance et les mauvaises intentions de ce pape, toutes contraires à la doctrine de Jésus-Christ et à l'exemple de Saint-Pierre, l'avaient rendu indigne d'être le chef de la religion catholique; il exhortait tous les princes chrétiens à châtier avec rigueur ce pontife, à redouter les attentats de la cour de Rome contre tout roi qui ne se rendait point l'esclave du pape, et à se mettre en garde contre ces dangers, en réduisant les pouvoirs pontificaux aux objets spirituels, et ne permettant en aucune manière que les papes se mêlassent des affaires temporelles.

L'empereur s'approcha de Rome; on lui fit des propositions de paix, et pendant les négociations, Grégoire mourut, abhorré des Romains qui s'étaient révoltés deux fois contre les vexations et les abus de pouvoir de celui qui se disait le *serviteur des serviteurs de Dieu*, lorsqu'en même temps, par l'intermédiaire des moines dominicains et franciscains, il vendait, dans toute la chrétienté, les indulgences et les dispenses du vœu d'aller faire la guerre en Palestine. Tout cela se faisait au grand scandale de ceux qui étaient encore restés les partisans sincères du pouvoir pontifical. Enfin, il exigeait du clergé la dixième partie de son revenu, sous le titre de *Frais de Croisades*.

CÉLESTIN IV,

CLXXIX^e PONTIFE. — EN 1241.

GODEFROI DE CHATILLON, né à Milan, moine de l'ordre de Citeaux, cardinal, évêque de Sabine, fut élu pape à la fin d'octobre 1241, sous le nom de Célestin IV, et mourut le 17 novembre suivant. On a soupçonné qu'il avait été empoisonné par Roman, cardinal de Saint-Ange, évêque de Porto, qui avait eu quatre suffrages, et qui ne passait pas pour scrupuleux.

INNOCENT IV,

CLXXX° PONTIFE. — DE 1241 A 1254.

SINIBALDE DE FIESCHI, né à Gènes, cardinal du titre de Saint-Laurent, fut élu pape à Anagni, le 25 juin 1243, sous le nom d'Innocent IV, après une vacance d'un an et plus de sept mois, sans compter le temps précédent, attribué à Célestin IV. Lorsque l'empereur Frédéric apprit son élection, il s'écria : « J'ai perdu un ami dans la » personne du cardinal Sinibalde; car à présent » qu'il est pape, il sera mon ennemi. » Il en arriva ainsi, et à un tel degré, que Grégoire IX pourrait être traité de modéré, en comparaison d'Innocent IV. Tout en feignant de vouloir la paix, il persécuta Frédéric, et prononça même contre lui, dans le concile de Lyon, une sentence formelle de déposition de l'empire d'Allemagne et du royaume des Deux-Siciles. Ce concile fut le premier, en l'année 1245, et il est compté pour le treizième concile général de la chrétienté, quoique dans la réalité, il ne mérite pas ce titre. Après cette pro-

position, il fit ses efforts pour faire élire roi d'Allemagne, Guillaume, comte de Hollande, malgré que Conrad, fils de Frédéric, eût été couronné roi des Romains, dès l'année 1237.

Cette imprudence du pape produisit des schismes et des guerres civiles sanglantes en Allemagne, en Italie, et à Naples. Il tenta d'allumer le feu de la discorde dans les royaumes de France, d'Angleterre et autres puissances, en les excitant à prendre parti contre Frédéric; mais Saint-Louis et les autres rois s'y refusèrent constamment. Un des chefs d'accusation contre l'empereur était de traiter avec les Sarrazins, et pourtant Innocent, pour assouvir sa rage, commit l'inconséquence d'écrire lui-même au sultan d'Egypte de ne pas se fier à Frédéric, et d'abandonner son parti. Cette démarche infâme eut pour résultat, bien mérité, que le monarque musulman l'accabla de reproches insultans et très-justes, en lui répondant entre autres choses : « Nous avons reçu votre lettre, et entendu votre » envoyé, qui nous a parlé au nom de Jésus- » Christ, que nous connaissons mieux que vous, » et nous honorons plus que vous. » Telle était la cour du pape Innocent, qu'il ne put rester à Rome où il était resté, ni à Gènes, sa patrie, par les mêmes motifs, ni dans toute l'Italie, par crainte de l'empereur. St.-Louis, roi de France, Henri III d'Angleterre, et Jacques I^{er} d'Aragon lui refusèrent la permission de résider dans leurs états, dans la crainte des dépenses et des usurpations; ce qui

fit qu'il se fixa à Lyon, dont les archevêques étaient souverains. Le résultat confirma la réalité des défiances des trois monarques, car les Lyonnais mêmes ne purent supporter les excès et les abus de la cour pontificale.

L'abbé Fleuri a publié des fragmens de lettres et des clauses de manifestes de l'empereur Frédéric, qui démontrent évidemment que les malheurs de l'Europe proviennent de ce qu'on a retiré les papes et le clergé de l'état d'humilité et de pauvreté où ils étaient autrefois : « Alors, » dit-il, le pontife romain, les évêques et les prêtres soutenaient les sceptres par leurs prières et leurs vertus : maintenant ils les détruisent par l'abus de leurs richesses et de leur autorité. » Enfin, les critiques modernes du dix-neuvième siècle ne peuvent avancer des vérités plus claires que ce qu'a dit Frédéric.

Le pape, voyant enfin que l'empereur triomphait malgré tous ses efforts, poussa l'infamie jusqu'à consentir (si même ce ne fut pas par son ordre), à ce qu'on cherchât les moyens de l'empoisonner. On gagna un médecin, et ce fut par hasard que Frédéric en eut connaissance, peu d'instans avant de recevoir la boisson qu'on lui administrait sous le nom de médecine. La mort de quelques-uns de ses enfans et d'autres chagrins continuels causèrent enfin la mort de l'empereur. L'archevêque de Palerme lui donna l'absolution avant qu'il fût mort, et lui fit des funérailles pompeuses. Mais Innocent,

portant sa colère au-delà même des bornes de la vie, réprimanda sévèrement l'archevêque, et prétendit qu'il avait encouru l'excommunication, pour avoir absous sans sa permission; comme s'il pouvait y avoir des réserves au moment de la mort. Frédéric, en outre, avait fait son testament, où il recommandait à ses enfans d'être soumis à la sainte Eglise romaine. Ils se conduisirent ainsi; mais Innocent forma la résolution d'empêcher la famille impériale de régner en Allemagne, à Naples, en Italie, ni en Sardaigne, en disant que c'était une race de rebelles à l'Eglise; comme si l'orgueil et l'ambition des papes pouvaient s'identifier avec la sainteté de l'Eglise.

On ne peut se figurer les intrigues qu'il employa contre le fils de Frédéric, Conrad; et après la mort de ce roi, en 1254, il feignit de prendre sous sa protection Conradin, son fils, encore enfant, afin de régner lui-même sous son nom, à Naples et en Sicile : il se fit en effet proclamer régent du royaume, mais ce fut là même que la mort vint arrêter ses projets ambitieux.

Les écrivains romains font de grands éloges d'Innocent IV, et son épitaphe dictée par les flatteurs, y offre matière; mais l'histoire de sa conduite et de ses procédés est scandaleuse, et n'admet point d'excuse. C'est pour cela que nous ne devons pas nous étonner qu'outre les Vaudois et les Albigeois, il naquit en Saxe, en 1248, une nouvelle secte d'*hérétiques* qui disaient que le pape était

hérétique, et tant d'autres choses contre le dogme catholique du sacerdoce et ses pouvoirs spirituels; personne ne se serait avisé d'attaquer la puissance spirituelle, si l'on n'eût pas reconnu ses abus et les mauvaises conséquences que produisait son mélange avec le temporel.

On raconte d'Innocent IV certain trait digne de mémoire. Sa Sainteté reçut une grosse somme d'argent en présence de Saint-Thomas-d'Aquin, et lui dit : « Vous voyez que je ne puis pas dire » comme Saint-Pierre, que je n'ai pas d'argent. » Saint-Thomas lui répondit : « Cela est vrai, mais » aussi les miracles du successeur de Saint-Pierre » ne font pas marcher les paralytiques, comme on » les vit marcher alors. »

Nous remarquerons que vers l'an 1780, à l'occasion de quelques fouilles, on découvrit le corps de l'empereur Frédéric II, et quoiqu'il se fût écoulé plus de cinq cents ans depuis qu'il avait été enterré, on le trouva sans aucune trace de corruption : cet événement appela l'attention, et fut inséré dans les gazettes de l'Europe : ceci peut donner matière à quelques réflexions critiques.

ALEXANDRE IV,

CLXXNI^e PONTIFE. — DE 1254 A 1261.

RENAUD, neveu de Grégoire IX, cardinal, évêque d'Ostie, fut élu pape à Naples, le 12 décembre 1254, sous le nom d'Alexandre IV, et mourut à Viterbe, le 25 mai 1261.

Il suivit les traces de son oncle et de ses prédécesseurs. Après avoir excommunié Mainfroy, roi de Sicile, fils de Frédéric II, il le persécuta, et excita contre lui des guerres sanglantes, en faisant prêcher une croisade, de même que si c'eût été contre les Sarrazins de la Palestine. Il attaqua la puissance civile du sénat de Rome, et se fit un si grand nombre d'ennemis dans cette ville, qu'il fut obligé de fuir pour éviter la mort. Il troubla la paix intérieure de ses serviteurs mêmes, en essayant de réunir en un seul, cinq couvens de moines de Saint-Augustin et de Saint-Guillaume. Il feignit de l'impartialité pour l'élection de l'empire d'Allemagne, tandis que, sous main, par des moyens ca-

chés et artificieux, il protégea fortement Richard, roi d'Angleterre, qui n'avait été élu que très-illégalement par l'archevêque de Cologne et le comte palatin, tandis qu'en même temps il refusait son appui à Alphonse, roi de Castille, à qui les archevêques de Trèves et de Mayence, le roi de Bohême, le duc de Saxe et le marquis de Brandebourg avaient donné leurs suffrages, selon les lois impériales qui regardent cet objet. Ce fut un service qu'il rendit au royaume de Castille, dont la réunion de l'empire sur la tête de son roi aurait fait le malheur, ainsi qu'il en arriva depuis, sous le règne de Charles-Quint; mais cela ne diminua en rien la perfidie d'Alexandre.

URBAIN IV,

CLXXXII^e PONTIFE. — DE 1261 A 1264.

JACQUES PANTALEON DE COURT-PALAIS, Français, né à Troyes, patriarche de Jérusalem, fut élu pape, le 29 août 1261, sous le nom d'Urbain IV, dans la ville de Viterbe, où il se trouvait par hasard avec neuf cardinaux, au moment de la mort de son prédécesseur. Les trois mois de vacance s'étaient écoulés en conférences continuelles, pour s'accorder sur le choix d'un des électeurs, sans pouvoir y parvenir : ce qui prouve que chacun d'eux prétendait à la tiare pontificale. Ils pensèrent alors à élire un étranger. Pourra-t-on croire que l'Esprit-Saint dirigeait, dans cette occasion, les suffrages des neuf cardinaux du sacré collège qu'on nomme *apostolique* ?

Urbain suivit le système qu'il trouva établi dans son Eglise ; il renouvela l'excommunication et la guerre en Sicile contre Mainfroy ; il chercha à empêcher le mariage du roi d'Aragon, Pierre III, avec Constance, fille de Mainfroy, dans la crainte

qu'il ne prétendit au droit de succéder à la couronne de Sicile; ce qui arriva en effet. Urbain offrit cette couronne à Saint-Louis pour un de ses fils, mais le saint roi la refusa, en disant, avec raison, que cela était contraire aux droits de Conradin, fils de Conrad, et petit-fils de l'empereur Frédéric.

Alors le pape, ne considérant que ses projets ambitieux, regarda comme destitué de droit ce même Conradin, qu'Innocent IV avait pris sous sa protection, et offrit le trône de Sicile à Charles de France, duc d'Anjou et de Provence. Charles, moins scrupuleux que son frère Saint-Louis, accepta, et mena une armée contre Conradin, à qui il ôta la vie et la couronne à la suite de divers événements.

Les électeurs de l'empire d'Allemagne, voyant la prolongation de la guerre civile, et regardant comme nulles les élections de l'anglais Richard et du castillan Alphonse, pensèrent à élire un nouveau roi des Romains. Ils se proposaient de choisir Conradin, dernier rejeton de la ligne masculine de la maison de Souabe, qui avait gouverné l'empire pendant si long-temps : mais Urbain, fidèle au système de tous les papes, abandonna les apparences de l'impartialité, et ne négligea rien pour éviter cette élection. Un de ses moyens fut d'inspirer sous main qu'on le nommât juge du doute juridique, sur les droits d'Alphonse et de Richard, et l'intrigue fut bien conduite, parce que les pon-

tifes romains étaient déjà maîtres dans cet art, où ils ont continué à exceller. Urbain cita les deux compétiteurs à comparaître devant lui, mais la mort le priva de prononcer sur ce procès, en le mettant au tombeau le 2 octobre 1264, après avoir exaspéré par ses exactions et ses violences, et excité des troubles continuels parmi les habitans de Rome et d'Orbiette.

CLÉMENT IV,

CLXXXIII^e PONTIFE. — DE 1264 A 1268.

GUIDE FULCON, Français, natif de San-Gilles, fut élu pape à Pérouse, le 5 février 1265, sous le nom de Clément IV, et mourut à Viterbe, le 29 novembre 1268. Il se trouva absent au moment de son élection, et lorsqu'il l'apprit, il se déguisa en moine de Saint-François pour se rendre à Rome, se défilant des embûches de Mainfroy, qui occupa le trône de Sicile jusqu'à sa mort, arrivée en 1266. Ce souverain pontife avait été marié et veuf avant

de recevoir les ordres sacrés; deux filles, provenues de ce mariage, se firent religieuses, après que leur père eut été nommé pape.

Il continua la guerre contre Mainfroy, et délivra, le 26 février 1265, la bulle de concession du royaume des Deux-Siciles, à Charles d'Anjou, conformément au traité de son prédécesseur Urbain, sans tenir aucun compte de la justice des droits de Conradin, comme s'ils n'avaient pas été reconnus par le Saint-Siège, pendant le pontificat d'Innocent IV. Ayant appris, au contraire, que les électeurs de l'empire pensaient à l'élire roi des Romains, et qu'il projetait de passer en Italie pour prendre possession du royaume de Sicile, il lui écrivit, en lui défendant de faire aucune démarche pour l'un ou pour l'autre, sous peine d'excommunication et de perdre le titre qu'il avait de roi de Jérusalem. Conradin eut raison de penser qu'il n'était pas obligé d'obéir à un ordre aussi injuste, et il se rendit avec son armée à Rome, où Henri de Castille, fils de Saint-Ferdinand (qui y exerçait l'autorité civile en qualité de sénateur), reçut Conradin avec des honneurs presque égaux à ceux que l'on a coutume de rendre aux empereurs. Le pape les excommunia tous les deux, et tous ceux qui favoriseraient l'entreprise de Conradin; il le déclara déchu du titre de roi de Jérusalem et du droit à tous les fiefs impériaux dont il jouissait, inhabile à obtenir aucune dignité

séculière, et mit en outre sous l'interdit ecclésiastique les peuples qui recevraient Conradin comme roi de Sicile. Il fut pourtant reçu presque partout où il se présenta, malgré Clément IV, qui le traitait d'*homme de race maudite de Dieu, descendant d'hérétiques, schismatiques, ennemis de l'Eglise, et indignes de la confiance des hommes.*

Charles d'Anjou fit prisonnier son cousin Frédéric, duc d'Autriche, Henri de Castille le sénateur et beaucoup d'autres chevaliers; il eut l'inhumanité de faire couper la tête par la main du bourreau, sur un échafaud dressé dans la place publique de Naples, à tous les prisonniers, excepté au sénateur Henri, infant de Castille.

L'abbé Fleuri dit que non-seulement Clément IV ne consentit pas à cette injustice, mais même qu'il la reprocha au roi Charles. Cependant, beaucoup de graves historiens soutiennent le contraire; il est certain qu'il manifesta souvent un grand désir de voir éteindre la famille impériale de Souabe, et qu'il se montra ensuite très-satisfait que cela se fut effectué. Jamais, surtout, il ne pourra se laver de la tache de l'avoir injustement privé de l'usage de ses droits de succession à la couronne de Sicile, seulement par des passions personnelles. Pour moi, je le regarde comme l'auteur des guerres sanglantes et désastreuses qui désolèrent la Sicile, Naples et toute l'Italie par suite de ses énormes injustices; et ses successeurs

au pontificat participèrent à ses fautes, comme nous le verrons dans la suite.

Les écrivains romains le louèrent pour sa modération, mais sans aucun fondement, puisqu'outre les événemens de Sicile, qui prouvent le contraire, il existe encore beaucoup d'autres preuves de son emportement. Il soutint avec une fermeté inflexible la résolution de pourvoir à un archidiaconat de France, sous le seul prétexte qu'il s'était réservé la provision des bénéfices ecclésiastiques qui vaueraient à la cour romaine; et il voulait faire croire que cette circonstance s'était vérifiée, parce que la vacance de l'archidiaconat provenait de la promotion du précédent titulaire à l'archevêché de Sens, dont les bulles avaient été expédiées par la cour de Rome. Le roi Saint-Louis s'opposa à cette usurpation, et soutint les droits du trône.

Il fut question de la réconciliation de l'Église grecque, et plusieurs prélats dirent, de vive voix et par écrit, qu'ils se réuniraient à l'Église romaine, s'ils ne craignaient les exactions, les violences et les attentats que les papes avaient coutume de commettre par suite de leur ambition, de leur avarice et de leur orgueil. L'empereur Michel Paléologue manifesta aussi la défiance d'être inquiété par les Latins qui s'autorisaient de la faveur des papes. Clément IV l'assura du contraire, et dans le même temps on faisait dans son propre palais un traité avec Baudouin, empereur des Latins, et Charles d'Anjou, roi de Sicile, pour re-

conquérir Constantinople et d'autres villes. N'était-ce pas une perfidie bien étrange dans un successeur de Saint-Pierre ?

GRÉGOIRE X,

CLXXXIV^e PONTIFE. — DE 1268 A 1276.

THÉOBAL DE VISCONTI, Italien, de Plaisance, archi-diacre de Liège, résidant en Palestine, fut élu pape, à Viterbe, le 1^{er} septembre 1271, sous le nom de Grégoire X, et mourut le 10 janvier 1276. Pendant trois ans de vacance du Saint-Siège, les cardinaux n'avaient pu s'accorder dans leur choix. Saint-Bonaventure, l'un d'eux, personnage d'une grande bonté sous tous les rapports, voulant faire cesser ce scandale, leur persuada de s'en remettre au choix de six cardinaux, en s'obligeant à reconnaître pour légitime souverain pontife celui qu'ils éliraient. Il en résulta l'élection de celui qui devait être loin d'y penser, puisqu'il était en Palestine. Le nouveau pape reconnut mieux que personne les intrigues qui se passaient dans ces sor-

tes d'élections ; c'est du moins ce qu'il démontra dans le second concile général de Lyon , en 1274 , (qui fut le quatorzième des conciles généraux de la chrétienté), en ordonnant qu'au plus tard dix jours après la mort du pape , les cardinaux s'enfermassent dans la salle à laquelle il donna le nom *Conclave* , en sorte qu'ils n'eussent aucune communication de vive voix ni par écrit avec personne du dehors ; qu'il n'y eût qu'une seule salle pour tous , afin que le jour et la nuit ils pussent se voir et communiquer les uns avec autres , et qu'il n'y eût point de conversations particulières et secrètes ; qu'on leur passât leur nourriture pour tous , et que le pape fût élu dans l'espace de trois jours ; que , dans le cas contraire , on ne leur donnât plus qu'un seul mets pendant cinq jours , et que si l'élection n'était pas terminée dans ce délai , on les nourrit avec du pain et du vin jusqu'à ce qu'ils l'eussent effectuée. On arrêta encore , dans ce concile , diverses autres mesures sur cet objet , et on en fit jurer l'exécution par les cardinaux. Que les écrivains vendus dans les derniers temps à Rome , viennent maintenant nous dire que l'élection pontificale est l'œuvre de l'influence directe du Saint-Esprit.

Grégoire X fut un homme de bonnes mœurs , mais il ne put se détacher du système de ses prédécesseurs sur les points d'ambition relatifs à la tiare pontificale. Il s'appropriâ le pouvoir de confirmer l'élection du roi des Romains , en donnant

son approbation à celle de Rodolphe d'Autriche, après la mort de Richard de Cornouailles. Ceci fut d'autant plus injuste que son droit étant éteint, il en résultait la confirmation naturelle de l'élection du roi de Castille qui restait sans compétiteur. Grégoire s'excusa en disant qu'Alphonse n'ayant pas été couronné roi des Romains à Aix-la-Chapelle, Sa Sainteté ne pouvait le couronner empereur; mais il lui fit d'ailleurs diverses concessions pour le satisfaire et l'engager à renoncer à ses réclamations; preuve que Sa Sainteté reconnaissait la justice des plaintes d'Alphonse qui, enfin, abandonna ses prétentions pour complaire au pape et pacifier l'empire.

En conséquence du même système, Grégoire se mêla des affaires politiques du gouvernement de Portugal, qu'il qualifiait de tributaire du Saint-Siège; et il chicana le roi Alphonse III sur quelques privilèges du clergé et sur la juridiction ecclésiastique; il manifesta sur cette matière les principes erronés de la doctrine romaine, méconnus avant les temps de Charlemagne et même de Grégoire VII. Il abusa aussi des censures contre Jacques I^{er}, roi d'Aragon, qu'il excommunia parce qu'il ne voulait pas renoncer à ses liaisons avec une dame (soit *concubine* ou tout ce qu'on voudra), chose si ordinaire et si fréquente qu'elle ne scandalisait personne dans ces temps-là. En outre, des mesures de cette nature, contre des souverains, ne produisent que le mépris des censures; et c'est ce qui arriva.

Dans le concile de Lyon, dont nous avons parlé, il réussit à réunir l'Eglise grecque avec l'Eglise latine, d'après les désirs sincères de l'empereur Michel Paléologue. Mais, comme les papes ne changèrent point de système, l'union dura peu. Si Grégoire eut renoncé aux prérogatives usurpées par ses prédécesseurs, peut-être cette union eût-elle été durable; mais, bien loin de se contenter de prendre connaissance des causes des particuliers, par les patriarches de Constantinople, d'Alexandrie et d'Antioche, il fit consentir que l'on pût appeler à Rome de toutes les causes du vaste territoire de l'empire d'Orient. Comme les Grecs en sentaient les conséquences, ils furent très-fâchés de cette mesure, et traitèrent les papes, les cardinaux et les membres de la chancellerie romaine *d'oiseaux de rapine et de voleurs insatiables d'or*.

Grégoire X reconnut, par des épreuves continues et douloureuses, le mal qui résultait de la multitude des instituts réguliers. Innocent III l'avait senti de même, et il avait, en conséquence, décrété dans le concile de Latran, en 1215, qu'on n'en admettrait plus de nouveaux. Cependant il avait lui-même contrevenu à cette disposition du concile en approuvant, de vive voix, l'établissement des Dominicains et des Franciscains; et ses successeurs, regardant avec indifférence ce statut du concile, admirèrent d'autres ordres réguliers. Le concile de Lyon de 1274, annula leurs approbations; mais Grégoire X imita le mauvais exem-

ple d'Innocent et des autres papes, en enseignant, par la pratique, la fausse doctrine de se mettre au-dessus des conciles. Non content d'excepter les Dominicains et les Franciscains, il approuva encore ensuite la règle des Servites et d'autres ordres. Les papes, ses successeurs, ont fait si peu de cas du décret du concile, que, de nos jours, il est devenu impossible de savoir le nombre fixe des différentes règles de moines et de religieuses.

INNOCENT V,

GLXXXV° PONTIFE. — EN 1276.

PIERRE de Tarentaise, moine dominicain, cardinal évêque d'Ostie, fut élu pape le 21 février 1276, sous le nom d'Innocent V, et mourut le 22 juin de la même année, sans laisser rien de remarquable sur son pontificat.

ADRIEN V,

CLXXXVI^e PONTIFE. — EN 1276.

IL en arriva de même de Otobon de Fieschi, né à Gênes, cardinal diacre, du titre de Saint-Adrien, élu pape le 11 juillet 1276, sous le nom d'Adrien V, et qui mourut, avant d'être consacré, le 16 août de la même année.

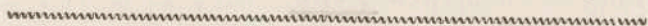
JEAN XXI,

CLXXXVII^e PONTIFE. — DE 1276 A 1277.

A la mort d'Adrien, les cardinaux refusèrent d'accomplir la constitution du concile à l'égard du conclave pour les élections, en prétendant que Sa Sainteté avait décrété le contraire. Les habitans de Viterbe où s'effectua la vacance, ne croyant point à la dispense de la loi, s'attroupèrent tumultueusement, et les forcèrent à se renfermer au Conclave. Il en résulta, le 13 septembre 1276, l'élection de Pierre, né en Portugal, cardinal évêque de Tusculo, qui fut couronné le 20 du même mois sous le nom de Jean XXI; mais, quoiqu'il se promît une longue vie qui lui avait été prédite par un astrologue, il mourut le 17 mai de l'année suivante, des blessures qu'il reçut par la chute d'un édifice qu'il venait de faire construire pour sa commodité.

Pendant le peu de temps qu'il occupa le siège pontifical, il fit preuve d'un caractère libre et ambitieux : libre, parce qu'il publia une bulle qui

dispensait les cardinaux d'observer la constitution du concile de Lyon pour le conclave des élections papales : ambitieux, parce qu'il se mêla dans les querelles de Philippe IV, dit le Bel, roi de France, avec Sanche IV, dit le Brave, roi de Castille, pour la succession à la couronne Castillane; ce qui ne le regardait en aucune manière.



NICOLAS III,

CLXXXVIII^e PONTIFE. — DE 1277 A 1280.

JEAN GAETAN des Ursins, noble romain, cardinal diacre, du titre de Saint-Nicolas, fut élu pape à Viterbe le 25 novembre 1277, sous le nom de Nicolas III, et mourut d'apoplexie le 22 août 1280. Il fut ambitieux et avare au suprême degré, sans considérer les moyens. Il fit cardinaux un frère, deux neveux et quelques autres parens, et les combla de bénéfices ecclésiastiques, en les dispensant de l'incompatibilité, afin d'enrichir la famille des Ursins; de sorte qu'ils occupassent en Europe le rang de princes, et qu'ils pussent obscurcir la race des Anibaldi, qui, jusqu'alors, les avait sur-

passés en splendeur. Son orgueil lui inspira le dessein de marier son neveu Astolphe des Ursins avec une petite fille de Charles d'Anjou, roi de Sicile. Ce dernier ne voulut pas y consentir, disant que la souveraineté des papes était purement personnelle et de courte durée ; qu'ainsi, elle ne couvrirait pas l'inégalité des familles. Nicolas, depuis ce temps, en voulut beaucoup au roi, et lui fit tout le mal qu'il put, mais avec dissimulation et perfidie. Il protégea et excita secrètement le projet de Pierre III, roi d'Aragon, d'envahir la Sicile, à cause des droits de la reine Constance, sa femme, fille de Mainfroy ; ce qui s'effectua sous le pontificat suivant. Il influença aussi, auprès de l'empereur de Constantinople, Michel Paléologue, pour l'irriter contre le roi Charles, à qui ce prince refusa tout secours pour l'aider à reconquérir la ville et les provinces dont il avait été question dans le traité avec l'empereur Baudouin.

Il séduisit l'empereur Rodolphe pour qu'il fit rendre au Saint-Siège tout ce qui résultait des actes de donation du roi Pépin, des empereurs Charlemagne, Louis I^{er}, et Othon I^{er}, ainsi que de la comtesse Mathilde, en y comprenant même ce que les papes n'avaient jamais possédé. Afin de réunir tous les pouvoirs, il priva le roi Charles des dignités de sénateur de Rome et de vicaire du Saint-Siège en Toscane ; il dépouilla les Romains du droit que, par concession des empereurs, ils avaient conservé d'élire le gouverneur civil de la ville, sous le nom

de patrice dans l'antiquité, et sous celui de sénateur dans les temps modernes. Souvent le peuple avait élu des princes puissans, capables de le protéger contre les attentats des papes et des cardinaux. Nicolas supprima la charge de sénateur et ordonna que le peuple ne pût élire aucun prince pour président du sénat.

Abusant enfin de l'ascendant qu'il avait sur l'esprit de l'empereur Rodolphe, il le fit consentir à un projet enfanté par l'ambitieux Nicolas, qui consistait à partager l'empire en quatre royaumes : le premier en Allemagne, héréditaire, pour les descendants de Rodolphe; le second à Vienne en Dauphiné, pour ceux de Clémence, fille de Rodolphe et femme de Charles Martel, petit-fils de Charles, roi de Sicile; le troisième en Lombardie et le quatrième en Toscane, pour deux neveux du pape. La mort vint arrêter les progrès de son ambition démesurée, mais n'éteignit pas le souvenir du titre si bien mérité de *patriarche du népotisme pontifical*. L'histoire nous a fait voir que, comme si c'était une vertu digne de quelqu'un qui a constamment à la bouche le nom de prédécesseur du pauvre pêcheur Saint-Pierre, presque tous les papes ont imité Nicolas en créant leurs neveux princes, quoiqu'ils fussent plébéiens.

MARTIN IV,

CLXXXIX^e PONTIFE. — DE 1280 A 1285.

Aussitôt après la mort de Nicolas III, le roi Charles de Sicile s'intrigua au-delà de ce qu'on peut imaginer, pour faire élire un pape de son parti. A la tête, était le cardinal Anibaldi, opposé à celui des Ursins, par qui il avait été continuellement chagriné jusqu'alors. L'affaire fut tellement embrouillée à force d'intrigues de part et d'autre, qu'il se passa six mois sans élire un pape, parce qu'on ne se conforma pas à la constitution du conclave.

Quand le roi Charles crut les choses bien disposées, il excita sous-main, par des manœuvres secrètes, un soulèvement dans Viterbe, contre les cardinaux. Les séditeux les enfermèrent dans une maison, et ne leur donnèrent pour alimens que du pain et de l'eau, jusqu'à ce qu'ils eussent fait une élection canonique, qui se termina par la nomination de Simon de Brion, Français, partisan du roi

Charles, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Cécile, sous le nom de Martin IV, le 22 février 1281.

De tout temps il y a eu des écrivains fanatiques de bonne foi, qui ont cru aux miracles supposés; mais il n'a jamais manqué non plus de propagateurs de fausses merveilles, par mauvaise foi et par esprit de parti. Je fais cette observation, parce qu'il y a un auteur contemporain qui dit que la sainteté de Martin IV a été prouvée par des miracles opérés sur son tombeau, dans le couvent des Franciscains de Perouse, où il fut enterré à sa mort, qui arriva le 28 mars 1285. Non-seulement je regarde ces miracles comme supposés, mais même tout ce que l'on raconte des vertus de ce pape, qui ne parvint à cette dignité que par de mauvais moyens, pour favoriser Charles d'Anjou, son compatriote et son protecteur, et qui ne fit que de continuelles injustices et alla au-delà de ce qu'il pouvait pour lui témoigner sa reconnaissance.

Son imprudence n'eut point de bornes. L'empereur de Constantinople, Michel Paléologue, lui envoya deux ambassadeurs pour régler quelques points qui manquaient au complément de l'union de l'Église grecque avec l'Église latine. Martin, sachant que Charles de Sicile haïssait l'empereur, et qu'il projetait de reconquérir Constantinople, refusa de les recevoir, et excommunia l'empereur Michel, disant que son projet d'union n'était qu'une feinte. Ce souverain, qui non-seulement avait agi de bonne foi sur ce point, mais qui, même par

cette raison, se trouvait en butte à la haine des archevêques, des évêques, des abbés et de tout le reste du clergé, tomba malade et mourut bientôt. Son fils, l'empereur Andronic, révoqua l'union des deux Églises, et rétablit l'ancien système d'indépendance. L'imprudence injuste et téméraire de Martin IV ne fut-elle pas la véritable cause du rétablissement du schisme?

Il n'y en eut pas moins dans sa conduite envers les habitans des villes de Messine, de Palerme, et des autres villes du royaume de Sicile : car, voyant qu'il n'avait pas voulu écouter leurs députés, ni recevoir leurs excuses, ils se donnèrent au roi Pierre III d'Aragon ; et leur secours contre Charles d'Anjou lui facilita beaucoup la conquête de la Sicile. Il excommunia le roi d'Aragon et ses adhérens, et mit en interdit tous les lieux qui le recevraient ; mais il n'obtint par-là que le mépris des censures, car les évêques et les prêtres séculiers et réguliers continuèrent à célébrer les offices divins comme auparavant, se moquant du pape et de ses excommunications, qu'ils qualifiaient de *rage impuissante*. Il déclara Pierre déchu de la couronne d'Aragon, donna son royaume à Charles, second fils du roi de France Philippe III, dit *le Hardi*, et imposa des tributs en faveur du Saint-Siège, dont il disait que le royaume était feudataire. Il publia une croisade contre Pierre III et ses adhérens, et engagea Philippe à faire passer une armée en Catalogne, pour en faire la conquête. La mort l'enleva avant que la

guerre fût terminée : Pierre y obtenait triomphes sur triomphes contre les Français, malgré les excommunications ; et il demeura enfin roi de Sicile par le droit de sa femme, et roi d'Aragon par le droit qui lui appartenait.

Il répondit à Edouard I^{er}, roi d'Angleterre, qui demanda le dixième des revenus ecclésiastiques, pour aller à la Terre-Sainte, qu'il commençât par se préparer pour le voyage, et qu'alors il les lui donnerait, mais pas auparavant, dans la crainte qu'il n'en fit un autre usage ; et lui-même, en même temps, dépensait dans la guerre contre le roi d'Aragon les dîmes qu'il avait reçues en Sardaigne, en Hongrie, en Suède, en Dannemarck, en Esclavonie et en Pologne, pour aller au secours de la Palestine. Il refuse à Alphonse X, roi de Castille, les secours qu'il lui demande contre les rebelles de son royaume, et il lance seulement une nouvelle excommunication inutile, se réjouissant intérieurement de cette guerre civile, qui empêchait la couronne de Castille de secourir Pierre en Aragon. Tel est le saint dont on préconise les miracles, et dont la canonisation, jointe à tant d'autres semblables, faites par quelques papes, a donné lieu à un grand nombre de critiques d'examiner impartialement chacune en particulier.

HONORÉ IV,

CXC^e PONTIFE. — DE 1285 A 1287.

JACQUES SABELLI, noble romain, cardinal-diacre, fut élu pape à Pérouse, le 2 avril 1285, et mourut le 5 du même mois 1287.

Il fut beaucoup plus modéré que son prédécesseur, dont il n'abandonna pas le système, mais il le suivit du moins sans acharnement. Il excommunia cependant Jacques I^{er}, roi de Sicile, et Alphonse III, roi d'Aragon, fils de Pierre III, parce qu'ils ne voulaient pas se désister de leur entreprise sur la Sicile : ils ne voulaient pas non plus rendre la liberté à Charles II, roi de Naples, fils de Charles I^{er} d'Anjou, qu'ils retenaient prisonnier à Barcelone. Il désapprouva aussi le traité où ce prisonnier avait consenti la cession du royaume de Sicile en faveur de Jacques I^{er}, pour prix de sa rançon ; mais il admit pourtant les ambassadeurs d'Alphonse d'Aragon, pour la suite des négociations, dans le cours desquelles la mort l'enleva.

NICOLAS IV,

CXCI^e PONTIFE. — DE 1287 A 1292.

JÉRÔME, né à Ascoli, ex-général de l'ordre de Saint-François d'Assise, cardinal-évêque de Palestrine, fut élu pape le 15 février 1288, après huit mois de vacances du Saint-Siège, à cause des discordes des cardinaux, et mourut le 4 avril 1292. Il manifesta le même esprit que ses prédécesseurs dans les affaires d'Aragon et de Sicile. A la mort d'Alphonse IV, roi d'Aragon, son frère Jacques II lui ayant succédé, il renouvela les excommunications et les interdicts; mais les Aragonais et les Siciliens les méprisèrent et ne voulurent pas reconnaître Charles II, roi de Naples, pour souverain de l'île.

Ce fut sous le pontificat de ce pape, que l'on acheva de perdre la Palestine; et les lettrés sans nombre qu'il écrivit partout pour tenter de nouvelles entreprises en Orient, furent inutiles. Rome

perdit par-là une mine d'or; mais l'Europe y gagna l'augmentation de sa population.

CÉLESTIN V,

CXCII^e PONTIFE. — DE 1292 A 1294.

Après la mort de Nicolas IV, il se passa deux ans, trois mois et quelques jours, sans que onze cardinaux pussent se mettre d'accord entre eux pour élire un pape, parce qu'ils n'observèrent pas la constitution du concile de Lyon. Quelle plus grande preuve de l'ambition de huit cardinaux au moins parmi les onze? Charles II, roi de Naples, et son fils, Charles Martel, roi titulaire de Hongrie, leur firent des représentations et les exhortèrent à la concorde. Il y eut à ce sujet de graves contestations entre Charles II et le cardinal Gaëtan, qui devint depuis si célèbre lorsqu'il fut pape, sous le nom de Boniface VIII. Enfin, après une conversation accidentelle du cardinal Napoléon des Ursins, Pierre Moron fut élu souverain pontife le 5 juillet

1294. Le nouveau pape prit le nom de Célestin V, parce qu'il était fondateur de la congrégation des Célestins, sous la règle de Saint-Benoît, et avec des constitutions particulières.

Aussitôt qu'il fut consacré, il renouvela la constitution du concile de Lyon sur le conclave des élections pontificales, en révoquant les bulles de ses prédécesseurs, qui en avaient donné dispense : par-là, il gêna beaucoup les cardinaux, qui désiraient plus de liberté pour leurs intrigues.

Aujourd'hui, il est révééré comme saint, sous le nom de Saint-Pierre Célestin, et c'est peut-être le seul saint véritable qu'il y ait eu depuis longtemps parmi les papes. Du moins la critique la plus sévère n'a pu entacher la droiture de ses intentions.

Sa vie privée atteste en sa faveur, et surtout sa renonciation à la dignité de souverain pontife, dont il était en possession paisible. Il l'effectua le 13 décembre de la même année, après avoir approuvé un traité de paix pour la Sicile, entre Charles II, roi de Naples, et Jacques II, roi d'Aragon. Il mourut en odeur de sainteté, le 19 mai 1296, mais prisonnier dans le château de Fumona et gardé à vue par ordre de Boniface son successeur, qui ensuite le canonisa comme saint. A peine il assista à ses funérailles, mais avec tant de joie que les auteurs de l'art de vérifier les dates (qui sont pourtant très-pieux), ont dit avec raison que Boniface imita en cela les tyrans de Rome, qui accordaient

les honneurs de l'apothéose aux mêmes empereurs qu'ils venaient d'assassiner. Ceci fait allusion aux moyens iniques qu'employa Boniface pour engager Célestin à renoncer à la tiare.

BONIFACE VIII,

CXCIII^e PONTIFE. — DE 1294 A 1303.

BENOÎT GAETAN, né à Agnani, cardinal du titre de Saint-Sylvestre, fut élu pape le 15 décembre 1294, sous le nom de Boniface VIII, et mourut le 11 octobre 1303. Plusieurs écrivains l'accusent d'avoir beaucoup intrigué pour déterminer son prédécesseur à renoncer à la tiare, et quelques-uns même lui attribuent sa mort pour se délivrer d'inquiétude. Son orgueil, son ambition et son avarice n'eurent point de bornes, et il paraît difficile d'en trouver un autre plus hardi à abuser de l'Écriture-Sainte, pour justifier ses attentats. Il en vint à déclarer comme dogmatique, en trois bulles, la nouvelle opinion qu'il appartient de droit aux papes

de donner et d'ôter les royaumes, de résoudre les disputes sur les prétentions à la couronne, et de se servir des moyens spirituels et temporels pour faire exécuter leurs résolutions. A peine y eut-il un seul pays catholique où il ne prétendît pas exercer ce droit de haute souveraineté divine sur les monarques. Il se gouverna sur ce point avec tant d'arbitraire, qu'il s'inquiétait peu de paraître inconséquent lorsqu'il lui convenait de varier sa conduite selon les circonstances politiques qui survenaient.

A la mort de l'empereur Rodolphe, les suffrages des électeurs se partagèrent entre Adolphe, comte de Nassau, et Albert d'Autriche, fils de l'empereur défunt. Il en résulta la guerre civile et des maux énormes. Les électeurs désirant y mettre fin, voulurent se réunir, annuler l'élection de l'un des deux, et voter tous en faveur de l'autre. Boniface s'y opposa sous peine d'excommunication, en disant que lui seul avait pouvoir à ce sujet, et qu'il donnerait l'empire à qui bon lui semblerait, et même à un autre que les deux compétiteurs.

Il les cita à comparaître devant le Saint-Siège pour alléguer leurs droits respectifs. Adolphe étant mort pendant la guerre, le pape imputa l'homicide à Albert et l'excommunia. Les électeurs voulaient le reconnaître pour roi des Romains, et Boniface les en empêcha. Dans la suite, étant survenu de grandes altercations avec le roi de France, il changea de conduite; et, après avoir absous Albert, il le reconnut pour légitime roi des Romains, mais en

l'obligeant à confesser que les papes avaient le droit annoncé dans ses bulles, et à confirmer aussi les anciennes donations dont nous avons déjà parlé.

Il excommunia Fadrique d'Aragon, frère de Jacques II, roi d'Aragon, parce qu'il retenait le royaume de Sicile. Il le déclara inhabile à posséder aucune dignité, et renouvela l'interdit général sur l'île ; mais les habitans, méprisant cette mesure, élurent et proclamèrent Fadrique pour leur roi, en publiant qu'ils ne voulaient pas se soumettre à Charles, roi de Naples. Les circonstances ayant changé, par ses querelles avec le roi de France Philippe IV, dit *le Bel*, il n'hésita pas à faire la paix avec Fadrique, à l'absoudre et à lever l'interdit, pourvu qu'il se reconnût tributaire du Saint-Siège, et qu'il lui fournît des secours contre ses ennemis.

Il avait excommunié Jacques II, roi d'Aragon, et mis l'interdit sur son royaume, ce que les Aragonsais n'avaient pas non plus observé. Par suite de sa même détermination, non-seulement il donna l'absolution à Jacques, mais il le fit encore gonfalonier, ou capitaine-général du Saint-Siège, et lui donna les îles de Sardaigne et de Corse, sous la condition de porter du secours aux papes et de se reconnaître vassal et tributaire de Rome.

Il excommunia Éric VIII, roi de Danemarck, parce qu'il avait fait arrêter l'archevêque de Lundén, et par-là, il troubla pour long-temps la tranquillité intérieure de ce royaume.

Il fulmina l'excommunication contre Édouard I^{er}, roi d'Angleterre, pour avoir revendiqué le royaume d'Écosse qui était son feudataire; et il entreprit de persuader que l'Écosse était une propriété directe des papes, et qu'eux seuls avaient droit de disposer de la couronne.

Il ne suffit point à Édouard de prouver par des documens authentiques, que l'Écosse était un démembrement de l'Angleterre, et que cette vérité avait été reconnue par plusieurs rois Écossais. Boniface n'était pas homme à céder à des raisonnemens, mais seulement à la nécessité, et c'est ce qu'il fit seulement lorsqu'il se trouva menacé par la France.

Il excommunia Venceslas IV, roi de Bohême, et son fils Venceslas V, parce que ce dernier accepta le royaume de Hongrie, où il était appelé par les Hongrois, à qui Boniface voulait donner pour roi Charles-Robert, petit-fils de Charles II, roi de Naples. Il y excita la guerre civile qui se termina en faveur de Venceslas, mais après mille calamités de toute espèce, causées par l'ambitieux pontife.

Venceslas citait par hasard dans ses lettres le royaume de Pologne, qu'il occupa en effet dans la suite; et cette citation seule fut un motif pour que Boniface se crut maître de le donner à qui bon lui semblerait; d'après cela il ordonna que Venceslas et tous ceux qui prétendaient à cette couronne, eussent à comparaître devant le Saint-Siège, pour y exposer leurs droits respectifs.

En Castille il fit un chose avantageuse, parce qu'elle lui valut beaucoup d'argent; mais si nous devions nous régir par les règles de droit, sa détermination ne pouvait avoir aucune validité. Sanche IV, dit le brave, était mort excommunié, et sa veuve, la reine Marie, l'était aussi, parce qu'elle n'avait pas voulu se séparer, quoique les papes précédens eussent déclaré son mariage nul par un empêchement dirimant de parenté. Alors il déclara ses enfans légitimes, et, par ce moyen, Ferdinand IV s'affermir sur le trône, contre l'infant de la Cerda, prétendant à la couronne en vertu du droit d'ainesse de son père. Pouvait-il sortir quelque chose de bon d'un homme aussi méchant? car il le fut encore dans cette occasion; soit parce qu'on ne peut valider le mariage d'un mort; soit parce qu'il n'avait pas le pouvoir de légitimer pour des dignités temporelles, et encore moins au préjudice des droits d'un tiers; soit parce qu'il le fit à prix d'argent, en vendant l'usage de son autorité pontificale.

Il déposa Jacques Colone et Pierre Colone son neveu, de la dignité de cardinal et des autres bénéfices qu'ils possédaient, et il les excommunia ainsi que leur parens, qu'il dépouilla de leurs fiefs et de leurs biens, seulement parce qu'ils s'opposèrent à son despotisme à l'occasion d'objets relatifs à l'empire et au parti des Gibelins qu'ils suivaient contre les Guelfes. Ce fut par ce motif que la famille des Colone découvrit beaucoup de

crimes de Boniface, y compris celui de concubinage, et d'avoir donné le jour à plusieurs enfans.

Rien n'est comparable à ses discordes avec le roi de France, qui commencèrent à l'occasion de l'arrestation de l'évêque de Pamiers, ordonnée par Philippe-le-Bel, pour crime de conspiration. Boniface s'étant déclaré juge du roi, dans toute espèce d'affaires indistinctement, et traitant d'hérétiques tous ceux qui ne reconnaissaient pas la doctrine de détrôner les rois, reçut la réponse que tous les souverains devaient faire dans de semblables occasions. Boniface excommunia Philippe et ses adhérens. Le roi convoqua l'assemblée générale des prélâts et des barons du royaume, et plusieurs d'entre eux réclamèrent un concile général pour déposer Boniface, en offrant de prouver quelques chefs d'accusation très-graves, surtout le crime de simonie, et diverses hérésies contre des articles de foi; et de plus, sa vie très-déréglée et un usage tyrannique et cruel de son pouvoir au préjudice de la religion et de tous les royaumes chrétiens. Guillaume de Nogaret, ne s'en tenant pas aux paroles, s'empara de Boniface dans Agnani sa patrie, pour lui faire signer une bulle de convocation du concile général. Il ne put exécuter son projet, faute de l'avoir transporté ailleurs, parce que ses compatriotes le retirèrent de ses mains et le conduisirent à Rome. La rage et la fureur de Boniface lui causèrent une fièvre si violente, qu'elle le mit au tombeau, sans revoir Rome. En l'année 1605

on retrouva son corps sans être corrompu. Ceux qui croient que cette circonstance est une preuve de sainteté, peuvent se tromper, en la trouvant dans ce pape qui fut un tison infernal de discorde de tout le monde chrétien, et qui n'a laissé que de mauvais exemples indignes d'être imités.

Le pape Clément V intenta un procès à sa mémoire, d'après les instances du Roi de France et de ceux qui l'avaient accusé pendant sa vie. Beaucoup de témoins affirmèrent avoir entendu Boniface dire que l'âme mourait avec le corps, que le monde était éternel, que toutes les religions étaient égales, que la simonie n'était pas un péché, et d'autres propositions hérétiques. Le pape put obtenir du roi qu'il se désistât de son accusation; il craignit qu'en déclarant Boniface hérétique, il en résultât des conséquences contre lui-même, si les actes pontificaux étaient déclarés nuls, et entre autres les nominations des cardinaux qui avaient élu Clément. Ainsi il mit fin à l'instance contre Boniface. L'inquisition condamne comme hérétiques des gens vivans ou morts avec bien moins de preuves que la centième partie de celles qu'il y eut contre Boniface. Pour moi, je le regarde comme matérialiste.

XIV^e SIÈCLE.

BENOÎT XI,

CXCIV^e PONTIFE. — DE 1303 A 1304.

NICOLAS BOGASIN, de Trévise, général de l'ordre des Dominicains, cardinal évêque d'Ostie, fut élu pape le 22 octobre 1303, et mourut le 7 juillet de l'année suivante. On croit qu'il fut empoisonné, à l'instigation de quelques cardinaux attachés au système de Boniface VIII, qui s'aperçurent que le nouveau pontife suivait d'autres principes de gouvernement, quoiqu'il eût été revêtu, par ce pape, de la pourpre romaine. Benoît XI songeait à rétablir la paix dans l'Église. Il termina les différens qui s'étaient élevés entre le Saint-Siège et les Colone, à qui il rendit une partie de leurs dignités,

en leur offrant les moyens de recouvrer les autres. Il leva l'excommunication et l'interdit qui pesaient sur la France, et reçut avec joie les félicitations de Philippe; en un mot, sa conduite fut digne du père commun des fidèles, et sa canonisation par Benoît XIV a été approuvée par toute l'Église.

CLÉMENT V,

EXCV^e PONTIFE. — DE 1304 A 1314.

Les Cardinaux étaient divisés en deux factions; l'une attachée aux intérêts de la France, l'autre travaillant pour Boniface VIII, contre Philippe-le-Bel. Après onze mois de vacance, le parti français l'emporta, et l'archevêque de Bordeaux, Bertrand de Goth, né dans ce diocèse, fut élevé à la papauté le 5 juin 1305; il mourut le 20 avril 1314. La plus évidente simonie l'avait porté au trône pontifical, puisqu'avant l'élection, le roi de France lui ayant dit: *Il ne tient qu'à moi de vous faire nommer pape, si vous me promettez telle et telle chose*, l'archevêque s'engagea à tout, et se mit

à genoux devant le monarque pour le remercier. Philippe tint parole, et Bertrand fut élu. Malgré son âge avancé et sa nouvelle dignité, il n'en continua pas moins de vivre en concubinage avec sa parente, la comtesse de Périgord, au grand scandale du public. Un des engagemens qu'il avait pris avec le roi de France, était d'abolir l'ordre militaire des Templiers : cet événement eut lieu au concile général de Vienne en Dauphiné, dans l'année 1311. Clément continua l'entreprise commencée par Boniface VIII, au sujet du royaume de Hongrie, qu'il voulait donner à Charles Robert, petit-fils de Charles II, roi de Naples, et il fit un traité avec les Hongrois, par lequel ceux-ci s'engagèrent à reconnaître ce prince pour leur souverain, après la mort d'Othon de Bavière, avec cette clause que ce n'était pas le pape qui donnait la couronne, mais que le prince en jouissait comme petit-fils de la reine Marie, fille d'Étienne IV, roi de Hongrie.

Clément réhabilita la mémoire de Boniface, son prédécesseur, parce qu'il était compromis lui-même dans son procès, et Philippe, vaincu par les injustes concessions de la cour de Rome, ne voulut plus voir un coupable ni un ennemi dans celui qu'il avait fait accuser. Dans sa sentence d'absolution, le pape, pour flatter le monarque, reconnut qu'il était innocent de tout ce qu'il avait dit, publié ou fait exécuter contre Boniface, sans excepter même sa détention qu'il avait commandée;

disposition aussi contraire à la justice que celle qui déclarait Boniface innocent, puisque le pape n'étant pas le sujet du Roi de France, celui-ci ne pouvait avoir le droit de le faire arrêter.

Clément V voulut intervenir, comme juge, dans les démêlés de Henri VII de Luxembourg, empereur d'Allemagne, avec Robert, roi de Naples, prétendant que les papes avaient droit de haute souveraineté indirecte sur tous les rois de la terre; mais Henri protesta qu'il ne reconnaissait aucune autorité dans le pape sur le pouvoir temporel : sa mort étant arrivée quelque temps après, Clément V déclara sa mémoire infâme, comme convaincu de perfidie et de parjure, puisqu'il avait juré fidélité au successeur de Saint-Pierre, pour obtenir la couronne impériale.

Le pape fixa sa résidence à Avignon dans le comtat Venaissin, qui passait pour la propriété des papes, depuis que l'usurpation, appuyée par les foudres de l'Eglise, les en avait rendus maîtres. L'abandon où ce pape et ses successeurs laissèrent l'Eglise de Rome, causa des maux incalculables et donna lieu au grand schisme d'Occident.

Il conféra, pour de grosses sommes d'argent, une foule d'évêchés et presque toutes les dignités ecclésiastiques, en ajoutant de nouveaux droits pécuniaires à ceux que l'ancienne chancellerie avait établis, afin d'enrichir et d'élever sa famille; en un mot, sa conduite offrit tant de perversité, que Saint-Antonin lui même, archevêque de Flo-

rence, malgré sa qualité de religieux et sa grande piété, n'a osé faire l'apologie de ce pape dans son histoire: il n'est donc pas étonnant que le Dante, son contemporain, ait dit, dans son poëme du *Paradis*, que Clément V, au lieu d'être pape ou père, n'a été qu'un loup qui a éloigné du chemin du salut les brebis qu'il y fallait conduire, ce qui est cause que l'Évangile a été abandonné, que les doctrines des Saints-Pères ont été méprisées et qu'on ne fait plus cas que des *Décrétales*. Le scandale alla si loin, que Frédéric II, roi de Sicile, qui régnait dans ce temps-là, ne put s'empêcher de dire que l'état où il voyait l'Église Chrétienne, la manière dont elle était gouvernée, et la conduite du clergé, lui faisaient douter si l'Évangile et les traditions apostoliques n'étaient pas des inventions purement humaines.

JEAN XXII,

CXCVI^e PONTIFE. — DE 1316 A 1334.

 Vingt-deuxième schisme.

JACQUES DE EUSA, né à Cahors, cardinal, évêque de Porto, fut élu pape à Lyon, le 7 août 1316, sous le nom de Jean XXII. Cette élection avait été précédée d'un interrègne de deux ans et demi, sans que les deux tiers des cardinaux eussent pu se réunir et donner un chef à l'Église. Jean Villani, auteur contemporain, ajoute que, malgré cette majorité d'électeurs, la nomination de Jacques fut un véritable attentat, puisque, ayant fait consentir les cardinaux à s'en rapporter à lui pour le choix d'un nouveau pape, afin de faire cesser le scandale de la chrétienté, il profita de cet avantage, eut la hardiesse de se nommer lui-même, et fit approuver cette étrange mesure par ses collègues que l'événement jetait dans la plus grande surprise, et qui craignaient un schisme. Il poussa

l'avarice encore plus loin que son prédécesseur, c'est-à-dire, que la sienne ne connut point de bornes. Il inventa de nouveaux moyens d'exaction pour s'enrichir, en se réservant le droit de provision sur les évêchés, les abbayes, les dignités, les canonicats et les bénéfices de toutes les églises cathédrales, des collégiales et des monastères de la chrétienté; et en faisant tomber son choix sur des titulaires qui ne pouvaient passer d'une charge à l'autre, sans acquitter quelque droit pécuniaire, ce qui multiplia étrangement le nombre des vacances: si, par exemple, un patriarcat venait à vaquer, il le donnait à un archevêque; l'archevêché passait entre les mains d'un évêque, et l'évêché devenait la part d'un abbé ou d'un dignitaire; le chanoine, obtenait la dignité; le prébendier, le canonicat; le demi-prébendier, la prébende; le bénéficiaire, la demi-prébende; le chapelain, le bénéfice, et un simple prêtre, la chapellenie; en sorte qu'un seul emploi du premier rang venant à vaquer, il expédiait de nouvelles provisions et de nouveaux brefs lucratifs, et exigeait neuf fois des annates de chaque titre conféré: afin de mieux régulariser cette manière de voler, il établit et fixa les droits qu'il faudrait acquitter dans la chancellerie pour l'expédition de toutes ces pièces.

Les électeurs de l'empire s'étant partagés, pour la nomination d'un chef, entre Louis V de Bavière, comte palatin du Rhin, petit-fils, par sa mère, de l'empereur Rodolphe I^{er}, et Frédéric d'Autriche,

fils de l'empereur Albert ; Jean XXII montra, dans cette circonstance, autant de hauteur que de perfidie : il trompa, par de fausses promesses, les deux élus et fomenta la guerre civile : lorsqu'elle eut commencé à désoler l'Allemagne, il eut la hardiesse de déclarer que, lorsque les sept électeurs n'étaient point unanimes dans leur choix, non-seulement le pape avait le droit de nommer le chef de l'empire, mais qu'il pouvait encore en choisir un qui n'eût pas eu un seul suffrage dans le collège des électeurs. Louis de Bavière qui avait eu cinq voix pour lui, remporta une grande victoire sur Frédéric : celui-ci ayant été fait prisonnier, renonça à l'empire pour obtenir sa liberté. Malgré ce traité, Jean XXII refusa de confirmer le nouvel empereur, et lança même l'excommunication contre lui, sous prétexte qu'il agissait comme roi des Romains, sans son approbation. Il employa contre lui les qualifications que ses prédécesseurs avaient imaginées contre les princes qu'ils n'aimaient pas, en l'appelant schismatique, hérétique, fauteur d'hérésies, ennemi et persécuteur de l'Eglise, indigne de la couronne impériale et de toute autre souveraineté, condamnant et déclarant nul le serment de fidélité qui lui avait été prêté, à Aix-la-Chapelle, en Allemagne, à Milan et dans toute l'Italie ; et ordonnant aux prêtres et aux laïques de l'abandonner, et d'être prêts à reconnaître avec serment celui qu'il allait nommer, parce qu'à lui seul appartenait le droit de donner l'em-

pire, comme successeur du pape qui en avait investi Charlemagne.

Louis V, de son côté, ne restait pas dans l'inaction; il fit répandre des lettres dans lesquelles il traitait Jean XXII d'antechrist, de loup qui dévorait le troupeau de Jésus-Christ sous le nom de pape, d'ennemi des chrétiens dont il faisait répandre le sang par les guerres civiles qu'il avait excitées; de satan venu sur la terre pour le malheur des hommes; de barbare qui se vantait qu'un pape n'est jamais plus puissant que lorsque les rois sont en guerre les uns contre les autres; de perfide qui avait poussé aux armes les deux concurrents en les trompant tous les deux en même temps; de lucifer, pour l'orgueil de son esprit, lui qui se disait semblable au Très-Haut et qui ordonnait qu'on adorât ses pieds, comme Alexandre et Dioclétien; qu'il était en conséquence, honteux et abominable que le chef des princes se prosternât devant le serviteur des serviteurs. « S'il est le serviteur des » serviteurs, pourquoi n'enseigne-t-il pas comme » un vrai serviteur, par la voie de l'exemple? S'il » est bon pasteur, que ne soigne-t-il avec amour » les brebis de Jésus-Christ, au lieu de les oppri- » mer par la guerre? Que ne borne-t-il ses paroles » à ce qui concerne les choses du ciel sans les mêler » à celles de ce monde? Pourquoi ne nous laisse-t-il pas gouverner nos affaires temporelles, en » vertu du droit des gens, et comme l'ont fait tous » nos aïeux? Et surtout, comment ose-t-il être assez

» impudemment menteur, pour m'appeler fauteur
 » d'hérésie? Je suis chrétien, pendant qu'il est
 » *hérésiarque* : celui-là n'est point un disciple du
 » Christ qui se moque de sa vie, qui méprise sa
 » pauvreté, déshonore sa religion, profane ses
 » choses saintes et foule aux pieds ses dogmes.
 » Nous appelons de cet homme, qui se dit le pape
 » Jean XXII, à l'assemblée de l'univers chrétien. »

Louis de Bavière ne s'en tint pas là ; il se rendit
 à Rome, se fit couronner empereur, présida à l'é-
 lection d'un nouveau pape, Pierre Ranallucio de
 Corbières, religieux franciscain, qui fut nommé
 Nicolas V, et continua de traiter Jean XXII d'héré-
 tique. Il faut convenir que les raisons ne lui man-
 quaient pas, puisque ce pape avait déclaré dans
 différentes bulles que si Jésus-Christ et les apôtres
 eurent non-seulement la jouissance, mais encore
 la propriété de l'argent et des autres objets qu'on
 leur avait donnés, les frères franciscains en jouis-
 sent aussi à l'égard des choses qui sont destinées à
 leur usage. Le pape Nicolas III avait déclaré tout
 le contraire dans la fameuse bulle *exiit qui semi-*
nat, qui a été insérée dans le texte des décrétales,
 et Jean XXII ne pouvait éviter de donner dans
 l'un ou l'autre des deux écueils qui se présentaient
 ici. En effet, si le pape est infallible lorsqu'il juge
ex cathedrâ, comme chef de l'Eglise, Jean était
 hérétique, en croyant l'opposé de la déclaration
 de Nicolas ; et s'il avait raison, l'infailibilité du

pape VII ; la teneur doit sans contredit

pape se trouvait en défaut. Jean aima mieux ne voir qu'une erreur dans la décision de Nicolas, et il avoua dans ces bulles que, quoique ce pape en eût décidé autrement que lui, ce serait néanmoins une erreur contraire à l'Écriture, de ne pas admettre son opinion, puisqu'on voit que Jésus-Christ et ses apôtres possédèrent de droit certaines choses, ce qui, d'après la bulle de Nicolas, eût été une violation de la loi, supposition qu'on pourrait qualifier de véritable blasphème.

Mais, si Jean XXII a échappé au reproche d'hérésie sur ce point, il n'en est pas de même à l'égard d'une autre doctrine qu'il prêcha, qu'il écrivit et qu'il ordonna d'enseigner, et d'après laquelle l'âme de la Sainte-Vierge et celle des saints et des justes ne sont pas dans le ciel et ne jouissent pas de la vue de Dieu qu'elles ne verront qu'après le jugement universel. L'université de Paris et tous les théologiens catholiques l'ayant condamné, Jean se retracta à l'heure de la mort, et fit la profession de foi qu'on lit dans l'histoire ecclésiastique de l'abbé Fleuri. A sa mort, le fisc se trouva riche de vingt-cinq millions de florins.

Il est inouï que les théologiens de notre siècle aient osé répandre tant d'erreurs sur les papes, et accréditer avec une si singulière confiance la fable de l'intervention directe du Saint-Esprit dans leur élection, celle de leur infailibilité, et le prétendu devoir de leur obéir aveuglément et de révé-

comme Saints, des hommes d'une aussi horrible perversité que Jean XXII, Boniface VIII et tant d'autres monstres non moins abominables.

BENOIT XII,

CXCVII^e PONTIFE. — DE 1334 A 1342.

JACQUES FOURNIER, de Saverdun, dans le comté de Foix, moine de l'ordre de Cîteaux, et cardinal, prêtre du titre de Sainte-Prisce, fut élevé à la papauté, le 20 décembre 1334, sous le nom de Benoît XII, et mourut le 25 avril 1342. Il fut le troisième pape français qui tint sa cour à Avignon, sans songer à visiter l'Eglise de Rome, à laquelle il fut toujours étranger. On commence à trouver, sur les images de ce pontife, la tiare avec les deux couronnes; on présume, néanmoins, que cet usage avait été déjà introduit par Clément V ou Jean XXII: quoiqu'il en soit, il est certain que leurs prédécesseurs n'en portèrent qu'une, et qu'avant Grégoire VII, la tiare était sans couronne.

Benoît XII ouvrit des conférences, pour rétablir la paix entre la cour de Rome et l'empereur Louis V de Bavière; mais les propositions qu'il envoya, furent jugées inadmissibles par les princes d'Allemagne. Mécontent de ne pas être écouté, il eut recours aux censures comme son prédécesseur, et les rendit même plus sévères. L'empereur, d'accord avec la diète de l'empire, publia un manifeste, dans lequel il déclarait que le royaume d'Allemagne, appelé des Romains, était électif et indépendant du Saint-Siège; que celui d'Italie devait en être regardé comme une dépendance depuis la conquête de Charlemagne, et que les deux états composaient un empire qui ne dépendait que de Dieu, la cérémonie du couronnement par les papes étant sans importance, et ceux-ci n'ayant jamais obtenu aucun droit sur l'empire.

Benoît XII entreprit aussi de dépouiller du royaume de Sicile, Pierre II, fils et successeur de Frédéric II; mais ce prince défendit l'entrée de ses états à quatre moines franciscains, qui voulurent y entrer avec les premières bulles, et il continua d'exercer les droits de la souveraineté, malgré les censures du pape.

La Hongrie, la Pologne, la Suède et d'autres pays ne furent pas à l'abri des prétentions de Benoît XII. Il voulut en régler les affaires politiques, comme premier maître du monde et roi des rois, à qui tout devait obéir : cette conduite n'était

qu'une conséquence de la doctrine qu'avaient répandue partout les Augustins, les Dominicains et les Franciscains, qui traitaient d'hérétique l'opinion contraire. Les princes commirent ici une grande faute, en favorisant ce système, dont ils profitaient quelquefois, lorsque l'ambition, l'envie d'obtenir le titre de la royauté, ou d'affaiblir la puissance de leurs ennemis, leur rendaient utile ou nécessaire l'intervention du pape.

CLÉMENT VI,

CXCVIII^e PONTIFE. — DE 1342 A 1352.

PIERRE ROGER, né dans les environs de Limoges, moine bénédictin, archevêque de Rouen, cardinal du titre de Saint-Nérée, parvint au pontificat, le 7 mai 1342, régna sous le nom de Clément VI, et cessa de vivre, le 6 décembre 1352, à Villeneuve d'Avignon.

A peine eut-il pris en main le gouvernement de l'Eglise, qu'il publia un bref qui enjoignait à tous

les prêtres pauvres, de se rendre, dans l'intervalle de deux mois, à Avignon, où il avait fixé sa résidence, à l'exemple de ses trois prédécesseurs. En peu de temps, il y en eut jusqu'à cent mille. Cet état de misère était la suite des désordres dans lesquels la cour de Rome était plongée. Clément se réserva, dès le commencement de son pontificat, la provision de tous les états ecclésiastiques, et particulièrement des prélatures, et poussa même les choses jusqu'au point d'annuler toutes les élections canoniques qui avaient été faites de son temps. Quelques cardinaux lui ayant représenté que ses prédécesseurs n'avaient jamais rien fait de semblable, il leur répondit *qu'ils n'avaient pas su être papes*. Cette conduite et la réponse qu'on vient de voir, annonçaient de bonne heure ce qu'il fallait attendre d'un tel pape.

Les traités de réconciliation entre l'empereur Louis V et la cour de Rome ayant été renouvelés, Clément VI y fit insérer de nouvelles conditions extrêmement dures. Il obligea le monarque à reconnaître que toutes les îles appartenaient au Saint-Siège; que l'empire n'était qu'un fief et un bénéfice de l'Eglise romaine; que, pendant la vacance de l'empire, les papes avaient le droit de l'administrer; qu'ils étaient les maîtres du droit d'électeur, et avaient, par conséquent, la faculté de le donner, de le restreindre ou de l'ôter; que le nouvel empereur ne pourrait gouverner l'empire, sans avoir obtenu sa confirmation de la cour de Rome;

que cette cérémonie n'aurait lieu qu'autant que l'élu prêterait serment de fidélité et de soumission au souverain pontife, et se reconnaîtrait son vassal ; que Louis se dépouillerait de toutes les marques de la souveraineté, et renoncerait à l'exercice de la suprême puissance pour se soumettre à la volonté du pape, en confessant qu'il n'avait pas eu le droit d'en faire usage, et reconnaissant que les mesures de Jean XXII et de Benoît XII avaient été légitimes ; le pape exigeait en même temps que l'empereur lui envoyât comme ôtages ses propres enfans, dont le sort ne devait pas moins dépendre que le sien de sa volonté. Louis communiqua ces conditions à la diète de Francfort, et les princes protestèrent qu'on ne pourrait les admettre sans déshonorer l'empire ; ils opposèrent un nouveau manifeste aux prétentions de Rome, et firent voir que les papes étaient sujets de l'empereur d'Allemagne et lui devaient le serment de fidélité et de soumission comme autrefois.

Clément VI, inébranlable dans son système, adressa aux électeurs une bulle, par laquelle il leur ordonnait d'élire un nouveau roi des Romains à la place de Louis de Bavière. Cet ordre fut exécuté sans résistance (tant la crainte du pape avait d'influence sur les esprits), et leur choix tomba sur Charles IV de Luxembourg, fils de Jean, roi de Bohême, petit-fils, par sa mère, de l'empereur Henri VII de Luxembourg. Ce ne fut pas sans se donner beaucoup de mouvemens, que le pape vint

à bout de son dessein, et les intrigues qu'il y employa étaient seules capables de déshonorer le successeur de Saint-Pierre : Charles fut obligé de s'engager à tout ce qu'avait refusé son compétiteur, qui bientôt mourut empoisonné ; il accepta surtout l'infâme humiliation de n'aller à Rome que pour la cérémonie de son couronnement, et de faire ce voyage à pied, sans troupes et sans suite, de quitter cette ville le même jour, sans se mêler du gouvernement, dont il devait regarder le pape comme souverain arbitre ; de n'entrer en Italie qu'une seule fois, et pour se faire couronner à Milan ; de n'accorder aucun secours aux Gibelins, c'est-à-dire aux princes qui soutenaient le parti de l'empire contre les usurpations des papes ; de reconnaître que ceux-ci, et non les empereurs d'Allemagne, avaient seuls droit à la possession de Ferrare et de quelques-autres villes, dont ses prédécesseurs avaient déjà réclamé la souveraineté, de même qu'à celle des îles de Sicile, de Sardaigne, de Corse et de tout ce que les différentes mers du monde en renferment dans leur vaste étendue. Charles ne fit aucune difficulté de se soumettre à tout ; ce qui engagea Pétrarque et les autres écrivains contemporains à signaler hautement l'infâme bassesse de Charles et l'orgueil, l'arrogance, l'ambition, l'avarice et les infamies de la cour de Rome, que ce fameux poète compare à Babylone, avec une telle énergie de pinceau, que les protestans du seizième et du dix-septième siècle n'ont peut-

être rien publié de plus violent que les tableaux de ce catholique italien, témoin oculaire de tout ce qu'il raconte. Mathieu Villani n'a pas été moins fidèle dans les détails qu'il nous a laissés sur cette cour, et on peut en dire presque autant de Saint-Antonin de Florence, qui ne s'exprime en termes un peu plus modérés, que par ménagement pour les papes et par respect pour les idées générales de ce temps-là.

Fidèle à ses principes, Clément VI prétendit gouverner le royaume de Naples, pendant la minorité de la reine Jeanne, comme son tuteur légitime, par le droit de souveraineté directe qu'il s'attribuait sur les royaumes, et quoique Robert, l'aïeul de la princesse, lui eût donné par son testament des tuteurs et des ministres. Sa politique fut la même à l'égard des princes de la maison d'Aragon, qui régnaient en Sicile; mais l'événement ne répondit pas à ses espérances.

Il investit du droit de souveraineté sur les îles Canaries, Louis Espagna de la Cerda, qui descendait de l'infant de la Cerda, à condition de se reconnaître vassal et tributaire du Saint-Siège, et de convenir que ce pays était un fief apostolique, quoiqu'il fût soumis à des peuples idolâtres, et que Louis dût en faire la conquête à ses frais, ce qui cependant n'eut pas lieu.

Il nomma à une foule d'évêchés de toutes les parties du monde chrétien, des sujets étrangers à ces royaumes, et qui ne résidaient point dans

leurs églises. Plusieurs princes s'en étant plaints, particulièrement les rois d'Angleterre et de Castille, il fit des réponses si frivoles et si insignifiantes, qu'on vit bien par-là le peu d'estime qu'il avait pour les souverains.

Les plaintes se multipliaient de toutes parts contre les entreprises et les usurpations des moines mendiants, en sorte que leur suppression était vivement demandée. Quelques cardinaux voulurent engager Clément VI à les soumettre à une réforme; mais il méprisa leurs conseils, et leur reprocha leurs richesses et leur vie scandaleuse, sans réfléchir que connaître le mal, et ne point y remédier, c'était se rendre coupable pour un motif d'intérêt personnel.

Il eut de grands démêlés avec le roi d'Aragon Pierre IV, qui parvint à tout concilier à force d'argent, comme tous les autres gouvernemens qui voulurent employer ce moyen.

Il excommunia Jean Visconti, archevêque de Milan, pour avoir usurpé la souveraineté de la ville de Bologne. On attribua à ce prélat une lettre adressée par *le prince des ténèbres à son vicaire Clément, et aux cardinaux ses conseillers*; cette pièce, qu'un cardinal partisan de Visconti, avait laissé tomber à dessein dans le consistoire présidé par le pape, fut ramassée par un autre membre du sacré collège, qui la lut. Lucifer y donnait mille louanges à Clément VI et à ses cardinaux, pour le zèle et le succès avec lesquels ils

travaillaient à étendre et à consolider son royaume des ténèbres, en employant tout ce qu'ils avaient de mérite et de dévouement pour cette belle cause; il finissait ainsi : « Votre mère, la superbe, vous » salue, avec vos sœurs l'Avarice, la Luxure, et » leurs compagnes, lesquelles espèrent triompher » avec les secours que vous leur prêtez continuelle- » ment : donné au sein de l'enfer, en présence d'un » grand nombre de diables. » Quoique le pape ne doutât pas que l'archevêque ne fût l'auteur de cette lettre, il se réconcilia cependant avec lui, après en avoir reçu une somme considérable d'argent, leva son excommunication, et lui accorda l'investiture de Milan et de Bologne, pour l'espace de douze années, à condition qu'il paierait, comme vassal du Saint-Siège, douze mille florins d'or par an. Milan était ville impériale et la capitale du royaume d'Italie : on n'y eût aucun égard dans le traité.

Cette conduite du pape et de Visconti faisait dire à Mathieu Villani, qui continuait alors l'histoire que son frère Jean avait commencée, que le dévouement au Saint-Siège, aidé du secours de l'argent, obtenait auprès des papes un plein succès dans les affaires.

Ce fut le moyen qu'employa Casimir III, roi de Pologne, pour engager ce pape à lever l'excommunication qu'il avait lancée contre lui, lorsqu'il refusa d'éloigner le grand nombre de concubines qu'il avait à sa cour. D'immenses richesses accu-

mulées par des moyens aussi scandaleux, furent employées par Clément VI à élever sa famille, dont la dépravation ajoutait au déshonneur du chef de l'Eglise.

Dans le trente-unième chapitre du premier livre des Révélations de Sainte-Brigitte, qui vivait dans ce temps-là, on lit que Jésus-Christ apparut à cette Sainte, et lui dit que le pape Clément VI était le meurtrier des âmes, le destructeur du troupeau chrétien, et plus abominable que les juifs, plus ennemi de Jésus-Christ que Judas; plus injuste que Pilate, et plus méchant que Lucifer.

INNOCENT VI,

CXCIX^e PONTIFE. — DE 1352 A 1362.

ETIENNE D'ALBERT, né dans le diocèse de Limoges, cardinal évêque d'Ostie, et cinquième pape d'Avignon, fut élevé à cette dignité le 18 décembre 1352 et prit le nom d'Innocent VI; il mourut à Avignon, le 12 septembre 1362, sans avoir jamais vu son église. Il est du petit nombre des papes de cette époque dont la vie fut sans scandale; car, s'il travailla constamment à l'élévation de sa famille, il eut du moins le bonheur d'y rencontrer des hommes instruits et d'une conduite régulière. Il réforma quelques abus sur les réserves apostoliques et les droits ecclésiastiques.

Sous ce pontificat, des bandes redoutables de brigands se mirent à désoler un grand nombre de diocèses; le vol, l'incendie et les crimes de toute espèce marquaient partout leur passage; ils avaient pris le nom de *Tardvenus*, et ils s'approchèrent d'Avignon avec l'intention de surprendre la ville

où ils espéraient trouver de grands trésors Innocent VI crut les arrêter en les excommuniant ; mais ils se moquèrent de ses anathèmes, et ils seraient entrés dans la ville, si le marquis de Montferrat n'eût trouvé un meilleur moyen de s'en débarrasser. Il leur fit remettre une grosse somme d'argent de la part du pape, et leur en promit une seconde plus considérable, à condition qu'ils n'entreraient pas dans la ville, et qu'ils iraient en Italie faire la guerre aux ennemis de l'Église qui s'étaient révoltés sur plusieurs points de ce pays. Ils promirent ce qu'on leur demandait, et ce fléau alla ravager d'autres provinces.

URBAIN V,

CC^e PONTIFE. — DE 1362 A 1370.

GUILLAUME, né à Grisac en Gévaudan, moine bénédictin et abbé de Saint-Victor de Marseille, fut élu pape dans le mois de septembre 1362, quoiqu'il ne fût point encore cardinal. Il avait quitté Avignon, et était arrivé à Florence, d'où il devait se rendre avec la qualité de Nonce, dans le royaume de Naples. Les prières du monarque français ne purent le retenir dans le royaume, et il quitta Avignon, le 30 avril 1367, pour se rendre en Italie; il arriva à Rome, le 25 mai, et fit son entrée publique dans cette ville, le 6 octobre suivant. On conçoit la joie des Romains en revoyant le chef de l'Eglise, après une absence qui avait duré soixante ans. Urbain revint cependant à Avignon et y mourut le 19 décembre 1370. Quelques auteurs prétendent que l'objet de son voyage avait été de pacifier les différends survenus entre les rois

de France et d'Angleterre : mais, François Pétrarque assure que ce n'était là qu'un prétexte, et il faut convenir que le pape pouvait facilement reconcilier les deux souverains sans faire ce long voyage.

Urbain V étant sorti un jour de Saint-Jean-de-Latran pour se rendre en procession au Vatican, évita le grand détour que ses prédécesseurs avaient coutume de faire pour ne pas voir le lieu où s'était passé l'accident scandaleux de la papesse Jeanne. L'abbé Fleuri en conclut que l'on commençait à ne voir qu'une fable dans cette histoire; j'avoue que je ne sens pas la justesse de cette conclusion; tout ce qu'il est permis d'en induire, c'est qu'Urbain V pensa qu'il était ridicule de tourner la place, puisque cette précaution tendait à prouver le fait, et que le plus sûr moyen d'en effacer le souvenir, était de s'en moquer.

Urbain V tira du *sancta-sanctorum* les chefs de Saint-Pierre et de Saint-Paul, et les plaça sur des statues d'argent à demi-corps; celui de Saint-Pierre portait la tiare avec les trois couronnes, ce qui a fait croire à quelques historiens que ce pape fut le premier qui en mit trois sur sa tête. Il n'est pas certain néanmoins qu'il y en eût alors plus de deux. Sur le point de mourir, Urbain protesta solennellement que si, avant d'être pape, il avait cru, dit, enseigné ou écrit quelque chose de contraire à la sainte foi catholique, il en faisait en ce moment la rétractation la plus formelle, en se sou-

mettant à la pénitence qui lui serait imposée par l'Église. Son prédécesseur avait fait une déclaration semblable, et, comme l'histoire nous apprend que Jean XXII en avait donné l'exemple, on doit en conclure que les papes eux-mêmes ne se croyaient pas infaillibles ; on sait d'ailleurs que l'opinion de l'infailibilité du pape est beaucoup plus moderne.

Urbain V aima la paix autant que son prédécesseur, et montra la même sagesse. Si je voyais ces deux papes au nombre de ceux que l'Église a canonisés, j'applaudirais à cette mesure. Mais combien de miracles n'a-t-on pas supposés, pour accorder cet honneur à des pontifes scandaleux, tyrans, perturbateurs, et dont les passions cachées sous le manteau de la religion ont couvert la terre de sang et de calamités !

GRÉGOIRE XI,

CCI° PONTIFE. — DE 1570 A 1578.

PIERRE ROGER, neveu de Clément VI, né comme lui près de Limoges, cardinal diacre du titre de Sainte-Marie-Neuve, fut élu pape à Avignon, et prit le nom de Grégoire XI, le 50 décembre 1570; il fut le septième et le dernier des papes légitimes qui tinrent leur cour à Avignon. Il transféra le siège pontifical à Rome pour y faire sa résidence ordinaire; son entrée, qui eut lieu le 17 janvier 1577, c'est-à-dire, soixante-treize ans après l'établissement des papes de France, fut un véritable triomphe, à cause de l'empressement avec lequel il fut reçu par les Romains. Cependant il songeait déjà à retourner en France, lorsque la mort vint le surprendre, le 27 mars 1578, et donner lieu au grand schisme d'Occident; cette nouvelle calamité de l'Europe dura cinquante et un ans, et fut produite par la funeste ambition des papes, qui leur faisait croire qu'ils étaient les évêques oecuméniques, c'est-

à-dire universels, malgré la déclaration contraire de Saint-Grégoire-le-Grand; dominés par cette orgueilleuse pensée, ils se considéraient non comme les évêques de Rome, mais comme ceux de l'Église universelle, et ils en tiraient cette conséquence qu'ils ne cessaient pas de résider dans leur évêché, quoiqu'ils fussent à Avignon.

Ce déplacement de la cour pontificale fut cause que les sept papes élus en France furent des Français, que la majorité du sacré collège se trouva composée de cardinaux de la même nation, qu'Urbain V voulut goûter de nouveau les délices d'Avignon, et que Grégoire XI fut sur le point de l'imiter; delà aussi le chagrin que causa aux cardinaux français l'élection d'Urbain VI qui était italien, et le parti qu'ils prirent de nommer, au mépris de l'unité, un autre pape de leur nation qui fut Clément VII; de là l'établissement de l'anti-pape à Avignon même, le séjour d'affection des cardinaux français; de là tous les efforts qui furent tentés pour le faire reconnaître en-deçà des monts et la durée du scandale produite par le schisme que les princes avaient intérêt de soutenir; de là enfin, une foule de malheurs spirituels et temporels qui n'auraient pas eu lieu, si les pontifes romains eussent respecté la déclaration par laquelle Saint-Grégoire le grand avait fait entendre que l'évêque de Rome non-seulement n'est point l'évêque œcuménique, mais ne peut jamais le devenir, parce qu'il réunirait dans sa personne

l'épiscopat tout entier, lequel appartient, suivant le texte de l'Évangile, à tous les apôtres en général et à chacun d'eux en particulier; doctrine d'autant plus respectable qu'elle a été professée par un des papes les plus zélés pour les droits du Saint-Siège, et les plus attentifs à étendre son autorité, à restreindre celle des patriarches, des exarques, des primats et des métropolitains, les seuls (hors les cas extraordinaires) avec lesquels il eut eu jusqu'alors des relations directes.

Au reste, si Grégoire XI ne fut point aussi pacifique qu'Innocent VI et qu'Urbain V, on ne peut du moins lui reprocher d'avoir mis le trouble et la division dans l'Église, comme l'avaient fait les autres papes Avignonnais. Il est vrai qu'il déclara la guerre aux Visconti de Milan et à quelques autres seigneurs, lorsqu'il vit que les excommunications restaient sans effet; mais une sage politique le porta à la terminer promptement. On peut le blâmer avec plus de raison de la conduite qu'il tint avec Wiclef; sa sévérité irrita ce novateur, et rendit toute réconciliation impossible.

URBAIN VI,

CCII^e PONTIFE. — DE 1378 A 1389.

Vingt-troisième schisme.

Nous voici arrivés à l'époque où les plus grands scandales devaient prouver aux hommes de bonne foi, combien il était téméraire de prétendre que c'est le Saint-Esprit lui-même qui, pour l'édification des fidèles, dirige l'élection des chefs de son église. S'il en était ainsi, jamais il n'y aurait de schisme parmi les catholiques, et tous les papes seraient plus saints et meilleurs les uns que les autres. Comme nous voyons le contraire, il est impossible de défendre le système que je combats, sans accuser le Saint-Esprit de manquer de puissance, de sagesse et de bonté, ce qui serait un blasphème plein d'hérésie.

A la mort de Grégoire XI, il y avait vingt-trois cardinaux, six à Avignon, un en Toscane et seize à Rome. Le choix du nouveau pape dépendait de

ces derniers qui entrèrent dans le conclave, le 17 avril 1378. Douze étaient Français et pouvaient faire tomber leurs suffrages sur un cardinal de leur nation; mais ils se divisèrent; les cardinaux gascons voulaient choisir un pape parmi eux, et les autres en proposaient un de leurs provinces, pendant que les quatre cardinaux d'Italie songeaient à nommer un italien.

Le peuple se mutina et vint entourer le conclave en criant : *Nous demandons un pape qui soit romain*. Il est certain que ce mouvement pouvait devenir funeste aux électeurs, si le choix ne tombait pas sur un cardinal d'Italie : en effet, ils ne crurent pas que le danger eût cessé, quoiqu'ils eussent nommé un Napolitain, et ils firent annoncer aux séditeux que François Tebaldeschi, cardinal de Saint-Pierre, et romain, venait d'être nommé, quoique le véritable élu fût Barthélemi Prignani, archevêque de Bari, dans le royaume de Naples. La vérité ne fut connue que lorsqu'on put croire qu'il n'y avait plus aucun danger à l'annoncer.

La consécration du nouveau pape (Urbain VI), se fit le 18, et le 19, les cardinaux en informèrent leurs collègues absents. Mais l'orgueil du chef qu'ils venaient de se donner leur parut bientôt si insupportable, qu'ils quittèrent Rome vers le milieu du mois de mai, pour se retirer à Anagni, dans la Campanie, et ensuite à Fondi, où les onze cardinaux italiens se réunirent aux douze français. Ils adressèrent de là une circulaire à toutes les Églises

catholiques , dénonçant comme nulle l'élection du nouveau pape , ainsi que tous les actes subséquens , comme leur ayant été extorqués par les menaces d'une mort presque certaine , dont ils n'étaient délivrés que depuis qu'ils avaient quitté Rome pour recouvrer leur indépendance. Ils sommèrent ensuite plusieurs fois Urbain VI d'abdiquer la tiare , parce qu'ils allaient procéder à une nouvelle élection , et qu'il était de son devoir de prévenir un nouveau schisme. Le pape motiva son refus sur la légitimité des suffrages qui l'avaient élevé au trône pontifical , en sorte que , le 21 septembre suivant , les cardinaux réunis à Fondi , élurent à sa place Robert de Ginebre , membre du conclave : cette élection fut annoncée aux cardinaux absens , qui l'approuvèrent , et Robert fut couronné le 31 octobre , sous le nom de Clément VII : il fixa quelque temps après , sa résidence à Avignon.

Depuis cet événement , l'Église catholique eut deux chefs , sans qu'on pût savoir avec certitude quel était le légitime. En effet , d'un côté , il était incontestable que l'élection d'Urbain VI n'avait pas été libre , et de l'autre , elle paraissait ratifiée et renouvelée par les actes nombreux d'administration signés par les cardinaux , et qui semblaient appartenir à des temps où toute crainte avait cessé. Cette double circonstance fut cause que les nations catholiques se divisèrent , ainsi que les cardinaux , en deux partis , les unes par intérêt , et les autres par opinion.

L'empire d'Allemagne et le royaume de Naples avaient des raisons politiques pour reconnaître Urbain. La France s'intéressait pour Clément VII, et l'Angleterre, par opposition au système de sa rivale, avec qui elle était continuellement en guerre, se décida pour le premier. Il était de l'intérêt de l'Aragon de se soumettre à Clément VII, à cause du voisinage du comtat Venaissin; les mêmes motifs agissaient également sur la Navarre, dont une partie était soumise à la France. La Castille prit le parti d'attendre jusqu'à ce qu'on fût mieux instruit de la vérité. Quelque temps après, Pierre de Luna, cardinal aragonais, l'un de ceux qui avaient élu Clément VII, l'emporta et entraîna la Sicile, l'Écosse et l'île de Chypre dans son parti.

On était si embarrassé pour distinguer la véritable élection canonique, que les opinions se trouvèrent partagées, non-seulement dans chaque royaume, mais jusque dans chaque couvent, et dans le sein de chaque famille. On trouve même dans les deux partis des hommes que l'Église a canonisés. Sainte Catherine de Sienne, religieuse de l'ordre de Saint-Dominique, qui jouait alors un rôle bien supérieur à celui que son sexe semblait permettre, écrivit en faveur d'Urbain VI; et Saint-Vincent Ferrier, religieux du même institut, qui n'est pas moins célèbre que cette sainte, pour ses miracles et ses révélations, se soumit à Clément VII. Cette division eut encore lieu dans beaucoup d'autres ordres monastiques.

Le fanatisme enfanta la fureur et les persécutions. L'envie d'augmenter les forces de leur parti, engagea les deux papes à tolérer et même à commettre respectivement de grandes injustices. Des guerres scandaleuses, auxquelles on croyait devoir donner la religion pour motif, armèrent les deux compétiteurs l'un contre l'autre, et comme on ne pouvait les soutenir sans argent, Urbain et Clément accablèrent d'impôts et d'exactions les Églises; et les prêtres qui s'étaient déclarés leurs partisans, vendirent les ornemens, et jusqu'aux vases sacrés, et engagèrent les biens-fonds et les rentes perpétuelles des communautés ecclésiastiques. Les suites de cette guerre insensée plongèrent pour cinquante ans l'Europe dans la misère et les calamités de toute espèce; et cependant il n'y a pas de philosophe chrétien qui ne reconnaisse qu'elle était sans motif, et qu'il eût suffi, pour la faire cesser, que les souverains ne mêlassent pas les intérêts imaginaires de leur politique avec ceux de la religion.

Si chaque prince eût adopté pour maxime de faire administrer l'Église de sa nation par un patriarche ou un primat, jusqu'au moment où les cardinaux se seraient accordés à rejeter l'un et à reconnaître l'autre, et de ne leur fournir ni hommes ni argent, bientôt on eût vu les deux partis dans la nécessité de renoncer à leurs prétentions, et de consentir à la mesure d'une troisième élection.

Je place Urbain VI dans la succession des papes, pour me conformer à l'ordre numérique, parce qu'il fut élu le premier, et que cet usage s'est depuis introduit et a été consacré dans l'histoire; mais il n'en faut pas conclure que je préfère sa cause à celle de Clément, puisque le concile général de Constance ne se crut point assez éclairé pour prononcer sur la question, et prit le parti de les obliger l'un et l'autre à abdiquer, sous peine d'être déchus de leur droit.

Urbain fut un méchant homme, orgueilleux, et d'une imprudence extrême. Son audace et ses procédés violens à l'égard des cardinaux, dès qu'il se crut véritablement pape, furent la seule cause de ce schisme violent. S'il n'avait pas irrité le sacré collège par sa rudesse, les cardinaux ne se fussent point séparés de lui. Rien de plus cruel que sa sévérité à l'égard de l'évêque d'Aquilée et de cinq cardinaux qu'il avait nommés. Sur le simple soupçon d'un complot tramé contre sa personne, mais dont il lui fut impossible d'acquérir la moindre preuve, il les fit mettre à la question, et assista lui-même aux tourmens de ces malheureuses créatures, qui protestèrent jusqu'à la mort, de leur innocence, et citèrent au tribunal de Dieu leur impitoyable bourreau.

Il dépouilla la reine Jeanne de son royaume de Naples, parce qu'elle avait abandonné son parti pour celui de Clément, et il le donna à Charles III

de la Paix, duc de Durazzo, arrière-petit-fils du côté paternel de Charles II, *le Boiteux*; mais, après en avoir séparé la principauté de Capoue, le duché d'Amalfi, et d'autres terres, pour les donner à son propre neveu François Prignani. Ce prince de nouvelle date arracha d'un couvent de Sainte-Claire, de Naples, une religieuse jeune, belle, et d'une famille distinguée; il la tint enfermée dans son palais pendant plusieurs jours, et, après avoir assouvi sur elle son infâme brutalité, il la renvoya dans son couvent. Des réclamations furent adressées à Urbain, qui était alors à Naples; mais, au lieu de punir d'une manière exemplaire le coupable, il répondit qu'il fallait passer quelque chose à sa jeunesse : ce prétendu jeune homme avait plus de quarante ans; il fut cependant arrêté par ordre de Charles, et convaincu d'avoir exercé la plus grande violence sur sa victime. Les juges prononcèrent contre lui la peine de mort. Le pape réclama contre ce jugement, prétendant que le roi ne pouvait faire mourir personne sans la permission du Saint-Siège, attendu que la souveraineté du royaume de Naples appartenait au pape. Telle fut la tournure que prit ce honteux procès, que non-seulement le coupable évita le châtimement qu'il avait mérité, mais qu'il parvint à épouser une princesse du sang du roi. Celui-ci mourut quelque temps après, et laissa la couronne à son fils Ladislas. Urbain fit difficulté de le reconnaître, et

déclara qu'il voulait gouverner lui-même, comme roi, le royaume de Naples; il fit prêcher une croisade contre Clément, et excommunia ses partisans avec plus de rigueur que ceux qui auraient fait d'un crucifix l'objet de leurs outrages. Ce barbare pontife mourut le 18 octobre 1389, après onze ans et demi d'un gouvernement déshonoré par mille cruautés, et sans qu'un seul chrétien témoignât le moindre regret de cet événement.

Si Clément VII se montra moins cruel que son compétiteur, il poussa beaucoup plus loin l'avarice. Il ne connut aucune borne dans le système de concussion qu'il exerça sur les Églises et la partie du clergé qui l'avait reconnu pour légitime. Evêchés, abbayes, dignités, canonicats, prébendes, chapellenies, pensions sur bénéfices et autres revenus ecclésiastiques, tout fut mis à l'encan et vendu comme une simple marchandise : ce temps est celui des réserves, des expectatives, des délégations viagères, des divisions des titres pour multiplier les annates, des acquisitions *ab intestat* des biens des évêques, des vacances, et d'une foule d'autres moyens d'exactions, inconnus avant cette malheureuse époque. Pour juger des ressources que cette honteuse simonie procura à la cause de Clément VII, il suffit d'observer qu'après avoir soutenu plusieurs guerres ruineuses, il restait encore dans le fisc de Rome trois cent mille écus d'or lorsqu'il mourut. Cet événement eut lieu

le 16 septembre 1394, à la suite d'un accès de colère que lui causa la nouvelle que l'université de Paris venait de se plaindre au roi de France que Clément ruinait les études dans son royaume par toutes ses exactions et les autres abus qui s'y commettaient en son nom.

BONIFACE IX,

CCIII^e PONTIFE. — DE 1389 A 1404.

Le schisme continue.

PIERRE TOMACELLI, cardinal de Naples, fut élu pape par quatorze cardinaux qui avaient soutenu Urbain VI. Il fut intronisé sept jours après, c'est-à-dire, le 11 novembre 1389. Sa tiare portait les trois couronnes; cet usage paraît avoir été inconnu avant lui, dans cette cérémonie, et donna lieu de penser combien il y aurait d'ambition et de vanité dans le système du nouveau pape. Il prit le nom de Boniface IX, comme s'il eut voulu an-

noncer, par-là, la conformité de ses vues avec celles de son compatriote Boniface VIII. Il étendit et perpétua le système du tribut indirect des *annates* ecclésiastiques, c'est-à-dire, le revenu d'une année de chaque titre ecclésiastique dont il signait la provision. Cette dépense des titulaires, jointe aux frais de l'expédition des bulles et de la prise de possession, a constitué débiteurs et rendu insolvables, dans tous les temps, une multitude de prêtres morts peu de temps après l'arrivée de leurs provisions.

L'année 1400 était celle du Jubilé : Rome vit arriver dans ses murs une foule innombrable d'étrangers qui ne reconnaissaient cependant que Benoît XIII successeur de Clément, mais qui se conformaient, en prenant part au Jubilé, à la bulle de ce pape qui avait aussi publié cette solennité à Avignon. Boniface eut l'imprudence de souffrir qu'ils fussent maltraités et pillés, conduite aussi impolitique qu'injuste, qui lui fit perdre l'occasion favorable d'acquérir un grand nombre de partisans, et lui attira de nouveaux ennemis. Il afficha la simonie en vendant les bénéfices ecclésiastiques à ceux qui lui en donnaient le plus d'argent, et les indulgences du Jubilé aux chrétiens qui voulaient les gagner sans faire le voyage de Rome. L'empereur, le roi d'Angleterre et celui de France lui ayant proposé d'abdiquer la tiare pour donner la paix à l'Église, pendant que Benoît XIII renon-

cerait aussi à ses prétentions, il rejeta cette proposition et opposa à ces principes une résistance opiniâtre.

Enfin, ce pape mourut de colère, comme son prédécesseur, le 1^{er} octobre 1404, à la suite des discussions qui s'engagèrent entre lui et les délégués de Benoît qui étaient venus lui proposer en son nom d'avoir une entrevue avec lui dans la ville qu'il aurait désignée, afin de mettre fin au schisme qui affligeait l'Eglise. Ces députés accusèrent Boniface de simonie, et le dépit qu'il en eut alluma sa bile et lui causa une fièvre ardente qui l'emporta en peu de jours.

Clément VII mourut sous le pontificat de Boniface IX, et les cardinaux de son parti élurent à Avignon, le 28 septembre, Pierre de Luna, né en Aragon d'une très-grande famille : il prit le nom de Benoît XIII. Les cardinaux avaient juré dans le conclave que l'élection qu'ils allaient faire serait sans préjudice des moyens qu'on pourrait imaginer pour détruire le schisme, et la renonciation au pontificat était de ce nombre. Mais, quelques efforts que fissent les princes qui avaient reconnu Benoît XIII et ceux qui appuyaient Boniface IX, il fut impossible d'obtenir son abdication ; il fonda son refus sur tous les prétextes que l'ambition peut alléguer, et qui pouvaient faire croire qu'il travaillait sérieusement à mettre fin aux maux de l'Eglise. Cependant, sa conduite et celle de Boni-

face prouvaient qu'ils n'avaient pas moins d'envie de régner l'un que l'autre. Benoît XIII vit nommer et mourir plusieurs papes ses compétiteurs, et cette circonstance nous obligera d'en parler encore plusieurs fois.

XV^e SIÈCLE.

INNOCENT VII,

CCIV^e PONTIFE. — DE 1404 A 1406.

Le schisme continue.

LE 17 du mois d'octobre 1404, les cardinaux romains nommèrent pour succéder à Boniface IX, Cosme Meliorati de Sulmona, cardinal du titre de Sainte-Croix, qui fut couronné le 11 novembre, et prit le nom d'Innocent VII. Avant de procéder à l'élection, ils s'étaient engagés par serment à travailler de toutes leurs forces à l'extinction du schisme, et celui qui était élu devait même renoncer à la papauté, si cette mesure était jugée nécessaire à la paix de l'Église. Innocent ne jouit que pendant deux ans de sa dignité, et mourut le 6

novembre 1406. Il rejeta la proposition d'une entrevue que son compétiteur lui avait faite, et voulut qu'il lui fût proposé d'autres moyens de ramener le calme. Il convoqua un concile général; mais revint bientôt sur ses pas par la crainte que lui inspira la politique des souverains. Après avoir dépouillé Ladislas du royaume de Naples, il prévint les suites dangereuses que pouvait avoir ce coup d'autorité, se réconcilia avec le prince dépossédé et le nomma gonfalonier de l'Église romaine. Il laissa commettre de grandes fautes d'administration à son neveu Louis Meliorati, qui fit assassiner plusieurs Romains, membres du consistoire, jusque dans le palais pontifical, où le sénat les avait envoyés pour y défendre les intérêts de la ville.

Pendant que ces choses se passaient à Rome, Benoît XIII protestait, à Avignon, de son amour pour la paix; mais sa conduite répondait mal à ses discours, et son opiniâtreté était toujours la même: il continuait ses exactions sur les églises de France, et inventait chaque jour quelque nouveau moyen d'en obtenir de l'argent. Le roi de France, d'après l'avis de l'université de Paris, résolut de proposer un concile général, et ce fut dans cet intervalle, qu'Innocent VII mourut à Rome.

GRÉGOIRE XII,

CCV^e PONTIFE. — DE 1406 A 1409.

Le schisme continue.

LES cardinaux romains, assemblés en conclave le 25 novembre 1406, ne se contentèrent pas de renouveler la promesse et les conventions faites dans les élections précédentes, ils convinrent aussi que, pour éteindre le schisme, non-seulement le nouveau pape renoncerait à sa dignité, si on le lui proposait, mais encore, que les cardinaux se réuniraient dans une seule assemblée pour le choix d'un pape de l'Église universelle. Le 30 du même mois, Ange Corrario, de Venise, cardinal du titre de Saint-Marc, fut élu successeur d'Innocent VII. Il prit le nom de Grégoire XII, et ratifia aussitôt l'engagement qu'il avait pris d'abdiquer la papauté, si la proposition lui en était faite par les cardinaux : il était âgé de 70 ans, et passait pour

un homme de bien. Il annonça lui-même au peuple romain qu'il était prêt à remettre la tiare pour assurer le repos de l'Église. Cette conduite fut agréable à tout le monde, et les membres du sacré collège ne doutèrent plus que le schisme ne fût sur le point de finir, d'autant que Charles VI de France travaillait alors de bonne foi à obtenir de Benoît XIII le même sacrifice.

L'événement prouva que la vertu de Grégoire XIII n'était que de l'hypocrisie, et une de ces vaines protestations, ressource ordinaire des hommes ambitieux. Il dissimula tant que le moment de tenir sa promesse lui parut éloigné; mais le masque tomba, lorsqu'il fut impossible de cacher plus long-temps ses desseins. Il déclara plusieurs fois qu'il renoncerait à la papauté, si Benoît en donnait l'exemple le premier; et celui-ci tint le même langage à l'égard de Grégoire. Il y eut de fortes raisons de croire qu'ils s'étaient rendus coupables de collusion pour se maintenir chacun sur leur siège, pendant qu'ils se montraient d'accord pour abdiquer, et divisés seulement sur la question de savoir qui abdiquerait le premier.

Les cardinaux du parti de Grégoire surent enfin à quoi s'en tenir sur son compte, et, résolus de venir à bout de leur dessein, ils écrivirent à ceux de leurs collègues qui avaient nommé Benoît XIII, au roi de France et à d'autres souverains, qu'il leur semblait indispensable de convoquer un

concile général où tous les cardinaux s'assembleraient pour déposer en même temps les deux papes.

Cette affaire offrait de grandes difficultés : on parvint néanmoins à convoquer un concile général à Pise où, par un décret solennel du 5 juillet 1409, Ange Corrario ou Grégoire XII, et Pierre de Luna ou Benoît XIII, furent déclarés schismatiques, hérétiques, parjures, auteurs d'un grand scandale pour l'Eglise, incorrigibles et indignes de tout honneur et de toute dignité : défense leur était faite de se croire plus long-temps chefs de l'Eglise, et il était enjoint à tous les princes dont les envoyés étaient présens au concile, de même qu'à tous les autres, en vertu de la sainte obéissance qu'ils devaient à l'assemblée, de ne plus reconnaître aucun des deux antagonistes, attendu que le Saint-Siège devait être considéré comme vacant, jusqu'à ce que le concile eût nommé un nouveau pape pour l'occuper.

La conduite de Benoît XIII avait été si impolitique, que les cardinaux des deux partis se réunirent pour faire exécuter la résolution du concile. Ce fut alors que le fougueux pontife fulmina une bulle d'excommunication contre le roi de France et contre ceux qui proposeraient des moyens de conciliation pour mettre fin au schisme : la manière dont elle fut publiée était très-offensante pour la majesté royale, et Charles VI ayant consulté l'université de Paris et les universités des autres

parties du royaume, ainsi qu'une assemblée nombreuse d'évêques, de conseillers et de jurisconsultes, défendit de reconnaître à l'avenir Benoît XIII, et donna ordre en même temps de l'arrêter dans Avignon.

Le pape, prévenu du dessein formé contre sa personne, quitta brusquement sa résidence, et se refugia à Perpignan qui appartenait alors au roi d'Aragon. Sur ces entrefaites, les cardinaux que l'orgueil, la dureté, l'ambition démesurée de ce pape, et la mauvaise foi avec laquelle il traitait les affaires les plus importantes de l'Église, avaient entièrement éloignés de son parti, profitèrent de ces circonstances pour se réunir avec les cardinaux de Grégoire au concile général de Pise.

ALEXANDRE V,

CCVI^e PONTIFE. — DE 1409 A 1410.

Le schisme continue.

LE 26 juin 1409, le concile assemblé à Pise, élu, pour pape légitime, Pierre Filargio, religieux franciscain, cardinal archevêque de Milan, qui fut couronné le 7 juillet, et prit le nom d'Alexandre V. Le nouveau concile publia, le 10 janvier 1410, une bulle par laquelle il confirmait la sentence et les autres mesures du dernier concile.

Néanmoins, le schisme durait toujours, parce que les deux papes déposés, loin de se soumettre à la résolution du concile et à la bulle d'Alexandre, continuèrent de gouverner les Églises qui les avaient reconnus; Grégoire XII s'établit d'abord à Aquilée, sous la protection de Rupert, qui disputait l'empire à Venceslas, et ensuite à Gaète, avec Ladislas, roi de Naples, pendant que Benoît XIII

était à Perpignan, soutenu par Martin, roi d'Aragon. Chacun des deux rebelles créa des cardinaux, se composa une cour et ajouta, par cette confusion de pouvoirs, de nouveaux maux à ceux qui déchiraient depuis long-temps la religion et l'Eglise. Rupert, Martin et Ladislas en étaient les premiers auteurs, puisqu'il ne tenait qu'à eux de mettre fin à la division, en faisant arrêter et punir les deux antipapes.

Il est hors de mon sujet de fixer l'attention de mes lecteurs sur la conduite des princes que je viens de nommer, puisque je n'écris que l'histoire des papes. Je me borne donc à faire remarquer ici combien il est étrange de voir les partisans de la cour de Rome soutenir que la nomination des papes se fait sous l'inspiration du Saint-Esprit, afin que l'élu soit capable de gouverner l'Eglise de Jésus-Christ. Alexandre V mourut le 3 mai de cette année, après un pontificat de dix mois et huit jours, pendant lequel il n'avait cessé de dire : *Je devins pauvre, lorsque je fus nommé cardinal; aujourd'hui, assis sur la chaire de Saint-Pierre, je ne suis qu'un mendiant.* Ce règne si court fut rempli de mesures extravagantes. Alexandre V excommunia et déposa Ladislas, roi de Naples; il accorda, aux religieux franciscains, le droit de prêcher et de confesser sans l'autorisation des évêques et des curés, et de recevoir des dîmes et des offrandes de ceux qui voudraient leur en faire.

Cette conduite indisposa contre lui le roi de France et plusieurs autres princes, et Jean XXIII révoqua bientôt tous ces privilèges.

JEAN XXIII,

CCVII^e PONTIFE. — DE 1410 A 1417.

Le schisme continue.

ALEXANDRE V étant mort à Bologne, les cardinaux qui l'avaient accompagné dans cette ville élurent pour son successeur, *Balthazar Cossa*, d'une famille noble de Naples, et cardinal diacre du titre de Saint-Eustache, qui fut couronné sous le nom de Jean XXIII. Léonard d'Arezzo nous peint ce pape, dont il fut le secrétaire, comme ayant eu plus de goût et de talent pour le maniement des affaires temporelles, que pour celles de l'Eglise, et il l'accuse d'avoir été fort libre dans ses mœurs. Il avait vécu publiquement avec une dame Napolitaine qu'il avait enlevée à son mari, et il était si

notoirement simoniaque, qu'il vendait, sans discrétion, les bénéfices ecclésiastiques à ceux qui en offraient le plus. Pendant ses légations de Bologne et de Milan, il avait fait des emprunts forcés, et en avait gardé les produits qui étaient immenses.

Platina assure qu'il acheta, au poids de l'or, les suffrages des cardinaux pour être pape, en leur recommandant, non de le nommer, mais de lui présenter la robe pontificale pour la donner à celui qui devait être élu : à peine l'eut-il en son pouvoir qu'il s'en affubla lui-même en disant : *C'est moi qui suis pape*. Les cardinaux fermèrent les yeux sur ce scandale et confirmèrent son propre choix.

Il eut différens démêlés avec Ladislas, roi de Naples, dont la morale n'était pas moins relâchée que la sienne : il excommunia ce prince et lui ôta sa couronne : mais bientôt après, séduit par les offres d'argent de son ennemi, il se réconcilia avec lui, et le rétablit dans ses droits. Quelque temps après, Rome tomba au pouvoir de Ladislas qui la traita plus mal que les barbares du cinquième siècle. Jean renouvela ses anathèmes, et les représailles ne cessèrent pas pendant toute la durée de ce pontificat.

L'empereur Sigismond, qui avait à cœur de faire cesser le schisme, parvint à faire assembler un nouveau concile général à Constance, où les ambassadeurs de toutes les nations et des députés des différentes Églises eurent ordre de se rendre. L'ac-

cord fut entier entre eux et les cardinaux, les évêques et les docteurs de l'assemblée; et on y travailla avec zèle, et utilement pour la chrétienté. On y fit le procès à Jean XXII. Il fut prouvé qu'il avait commis de grands crimes, entre autres, celui de l'empoisonnement de son prédécesseur Alexandre V. Le décret de sa déposition fut porté le 29 mai 1415.

Grégoire XII était protégé par Ladislas, roi de Naples, au commencement du pontificat de Jean XXIII; mais, lorsque celui-ci fut réconcilié avec le monarque, Grégoire, craignant pour sa personne, se retira à Rimini avec trois cardinaux, et y vécut pendant trois ans sous la protection du comte Malatesta qui était souverain de cette ville. Quelque temps après, il prit la résolution de renoncer au pontificat, et chargea le comte son protecteur de porter l'acte de son abdication au concile de Constance. Cette mesure eut lieu le 4 juillet 1415, et Grégoire la ratifia dans la suite. Il mourut à Rimini, âgé de 92 ans, le 18 octobre 1417.

Benoît XIII persista dans le schisme avec la plus grande opiniâtreté, quoique tous les princes de son parti l'eussent abandonné, et que l'empereur Sigismond eût fait lui-même le voyage de Perpignan pour le ramener. Il se retira dans le château de Péniscola, situé près de la mer du royaume de Valence, sur une langue de terre battue de trois côtés par les flots. Le concile de Constance adopta, le 26 juillet 1417, les résolutions du concile de

Pise et en décréta de nouvelles , en sorte que tout fut disposé pour l'élection d'un nouveau pape.

MARTIN V,

CCVIII^e PONTIFE. — DE 1417 A 1431.

Fin du schisme.

Le concile de Constance élut pour pape, le 11 novembre 1417, *Othon Colonne*, né à Rome, cardinal diacre, qui fut reconnu sous le nom de Martin V, par les envoyés des princes et des Églises.

Jean XXIII renouvela son acte de soumission, et fut se jeter aux pieds du nouveau pontife qui le reçut avec bienveillance et l'admit comme doyen dans le collège des cardinaux, avec le droit de prendre place dans les consistoires à côté du pape, sur un siège moins élevé que le sien, mais plus haut que celui des autres membres du conseil. Jean XXIII mourut le 22 novembre 1419.

Rien ne fut capable de vaincre l'obstination de Benoît XIII, à qui Sigismond et le concile de Constance avaient envoyé une ambassade pendant qu'il était à Peniscola. Il mourut dans sa retraite, le 1^{er} juin 1424, et telle était encore son opiniâtreté dans le schisme, qu'il ordonna, avant de mourir, aux deux cardinaux qui ne l'avaient pas abandonné, de lui nommer un successeur, lorsqu'il aurait les yeux fermés. Cette élection eut lieu en effet, et elle tomba sur Gil Munóz, chanoine de Barcelone, qui se nomma Clément VIII. Il se crut investi des droits de la papauté jusqu'en 1429; il envoya alors sa renonciation, et se soumit à Martin V, en lui prêtant serment d'obéissance, sauf quelques conventions qu'il obtint comme cardinal évêque de Tortose, par l'entremise d'Alphonse V, roi d'Aragon. C'est ainsi que finit ce schisme qui avait duré cinquante et un ans, et qui aurait fini la première année, si l'empereur Venceslas avait travaillé avec autant de zèle que Sigismond à l'éteindre.

Martin V promit dans le concile de Constance de réformer les abus qui se commettaient à Rome à l'égard des réserves, des rentes viagères, des expectatives, des pensions, des annates et des autres exactions qui avaient appauvri l'Europe pour satisfaire au luxe de la cour romaine. Mais cette sage réforme n'eut point lieu, et Martin toléra tous les désordres qui s'étaient introduits avant et après

le schisme. Il conserva aussi l'usage d'excommunier les peuples et les princes, pour des objets purement temporels. Alphonse V, roi d'Aragon, fut le premier qu'il frappa des anathèmes de l'Église, pour avoir occupé quelques villes du royaume de Naples, en qualité de fils adoptif et d'héritier reconnu de la reine Jeanne II, parce que Martin V protégeait Louis d'Anjou, qui ne put réussir néanmoins à enlever ce royaume à son ennemi.

Martin V ne montra pas moins d'indifférence que ses prédécesseurs pour l'importante affaire de la réunion de l'Église grecque et de l'Église latine, sans autre motif si ce n'est que l'empereur de Constantinople, Manuel Paléologue, exigeait que l'accord n'eût lieu que pour ce qui concernait la foi, la morale et la discipline universelle, et qu'il ne fût pas question de soumettre les Églises grecques et leurs revenus aux charges que les papes avaient imposées d'eux-mêmes aux Églises latines. L'empereur avait aussi demandé qu'il fût tenu un concile général à Constantinople. On sait que depuis le temps de Charlemagne, jamais les papes n'ont voulu accorder une pareille demande, parce qu'à une si grande distance, il leur eût été impossible d'influer sur les décisions de cette assemblée. Un refus formel eut annoncé, de la part du pape, peu de zèle pour le salut des âmes. Martin répondit qu'il était prêt à se concerter avec l'empereur pour cette importante affaire, s'il voulait fournir à la

dépense des prélats latins qui se rendraient au concile. Il n'ignorait pas que Manuel Paléologue était hors d'état de remplir cette condition, et c'est ce qui l'engagea à lui faire une semblable réponse. Personne néanmoins n'y fut trompé. Chacun cherchait autrefois à se maintenir; la différence entre Constantinople, Constance, Bâles, Florence, Trente et plusieurs autres villes n'était pas de nature à inspirer une prétention aussi odieuse. Les historiens les plus sensés conviennent que le projet de l'empereur d'Orient causait de la méfiance à Martin V. Celui-ci mourut le 21 février 1431.

EUGÈNE IV,

CCIX^e PONTIFE. — DE 1431 A 1447.

Vingt-quatrième et dernier schisme.

GABRIEL Condolmeri, né à Venise, cardinal évêque de Sienne, fut élu pape le 3 mars 1431, et couronné sous le nom d'Eugène IV. Les premiers actes de son gouvernement annoncèrent un homme dominé par les passions les plus violentes. Il commença par persécuter la famille des Colonne, qui était celle de son prédécesseur, sous prétexte qu'ils s'étaient appropriés de grands trésors que Martin V leur avait, disait-on, laissés en mourant. L'espoir de trouver des complices parmi les serviteurs de ce pape, le porta à les traiter d'une manière si cruelle, qu'il en mourut plus de cent. Il se fit remettre par les Colonne, plus de cent mille florins d'or, pour la paix qu'il leur accorda après la plus violente et la plus longue tyrannie.

Eugène convoqua un nouveau concile à Bâle,

d'après les dispositions de celui de Constance ; mais , à peine y eut-on commencé à s'occuper de la réforme de la cour de Rome , qu'il prit cette assemblée en aversion , et expédia des bulles pour la dissoudre. Sa politique ne permettant pas qu'il en fût tenu hors de l'Italie , parce qu'il lui était moins facile d'y être le maître par ses agens , il indiqua pour cette réunion , Bologne , Pavie , Ferrare , Florence et Rome. Elle eut bientôt lieu en effet à Ferrare , et fut ensuite transférée à Florence.

Les pères du concile de Bâle lui représentèrent que , lorsqu'un concile général avait été régulièrement convoqué , il n'était plus au pouvoir du pape de le dissoudre ni de restreindre ses pouvoirs , attendu que tout le corps mystique de l'Église s'y trouvait représenté ; que le pape n'en était qu'un simple membre , obligé comme les autres , malgré sa qualité de premier et de principal , au respect et à l'obéissance à l'égard du corps tout entier ; que Jésus-Christ avait voulu nous l'apprendre en disant à Saint-Pierre , au sujet de la correction fraternelle , que , si un frère la méprisait en particulier et en présence de témoins , l'avis devait en être donné à l'Église ; que , d'après cette doctrine , le concile général de Constance , reconnu par tout le monde chrétien , et par le pape lui-même , comme œcuménique et légitime , avait déclaré que tout concile général , régulièrement assemblé , et représentant l'Église catholique , était infaillible par l'assistance du Saint-Esprit , et supérieur au

pape qui était et devait lui être soumis pour les décisions dogmatiques, l'extinction des schismes et la réforme des abus généraux de la cour romaine, qui intéressaient toute la chrétienté. La division augmenta entre le pape et le concile; celui-ci cita Eugène à comparaître en personne ou par ses légats, afin de répondre aux accusations que son opiniâtreté à vouloir dissoudre le concile, avaient fait porter contre lui comme parjure, rebelle au décret de réforme, quoiqu'il fût un de ceux qui en avaient reconnu la nécessité au concile de Constance, qu'il eût juré d'y travailler de toutes ses forces, et qu'il eût approuvé la convocation de celui de Bâle pour la réforme de l'Église, dans son chef et dans ses membres. L'empereur obtint plusieurs fois la prolongation du terme accordé au pape; mais celui-ci n'en ayant pas profité pour obéir au concile, les Pères eurent recours aux avis et aux communications, et décrétèrent qu'on passerait outre, si ces moyens étaient sans effet. Le pape persistant dans son refus, le concile l'ajourna de nouveau, mais toujours inutilement, en sorte qu'il fût suspendu de l'exercice du pontificat, et enfin, après plusieurs autres citations inutiles, déposé le 22 juin 1459.

Le 5 novembre, le concile nomma pour son successeur, Amédée, duc de Savoye, qui vivait dans la retraite la plus profonde, avec une grande réputation de sainteté. Il fut couronné à Bâle, le 24 juillet 1440, sous le nom de Félix V. Ici commence un

nouveau schisme, lorsqu'à peine on voit finir celui qui divisait l'Église depuis cinquante et un ans. Quoiqu'en disent les partisans de la cour de Rome, il n'y a, ni ne peut y avoir de doute fondé sur la validité et la justice de la partie du jugement du concile de Bâle, qui déclare le pape Eugène digne d'être déposé, comme prévaricateur, perfide, parjure et fauteur de schisme. Elle était valide, le concile de Bâle ayant le droit de prononcer, comme celui de Constantinople l'avait reconnu, déclaré et pratiqué lui-même; elle était juste, parce que les vices d'Eugène IV, qui l'avaient motivée, ne pouvaient être révoqués en doute. Ce pape devait approuver et reconnaître les décrets de l'assemblée concernant la réforme de l'Église, dans son chef et dans ses membres, non-seulement parce qu'il l'avait promis et juré, mais encore parce qu'il était urgent d'y mettre promptement la main, les Bohémiens, disciples de Jean Huss, n'ayant depuis quelque temps attaqué la religion catholique que sur les points relatifs à la puissance du pape et à l'abus qu'on en faisait, pour compromettre les libertés et les biens des Églises et de leurs ministres.

Eugène IV mourut le 25 février 1447, avec la consolation de voir le concile de Bâle dissous, et persuadé que le schisme allait finir puisqu'on lui avait annoncé que la haute vertu de Félix V ne lui permettrait pas de faire attendre long-temps sa renonciation; il se passa néanmoins plus de deux ans avant qu'elle ne fût signée.

Les Romains et les auteurs qui portent leurs préventions dans l'étude de l'histoire, prennent sujet, pour faire l'éloge d'Eugène IV, de ce qu'il dit quand il fut à son lit de mort. Mais c'est par leurs actions, bien plus que par leurs paroles, que les hommes doivent être jugés. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, avouent qu'Eugène commit des fautes énormes sous son pontificat. Il ne put pardonner aux membres du conclave qui n'avaient pas voté pour lui, et il leur ôta le chapeau de cardinal. Fleuri convient qu'il préféra l'agrandissement de sa famille à la paix de l'Eglise. Il prodigua les richesses à son neveu par des voies illicites et même très-criminelles. Il fut cause que les Romains se révoltèrent contre l'administration tyrannique de ce neveu, et il ne put imputer qu'à lui-même, la nécessité où il se vit de s'enfuir de Rome, déguisé en moine, pour échapper à la mort. Si Eugène IV eût été le prince séculier d'une seule ville, nous dirions qu'il fut un très-méchant prince; mais il semble que parce qu'il fut pape, nous soyons obligés d'en parler autrement.

NICOLAS V,

CCX^e PONTIFE. — DE 1447 A 1455.

Fin du vingt-quatrième schisme.

A la mort d'Eugène IV, les cardinaux élurent pour lui succéder Thomas de *Sarzane*, cardinal évêque de Bologne, né à Luni, en Toscane. Cette cérémonie eut lieu le 16 mars, et le nouveau pape prit le nom de Nicolas V. Le roi de France eut beaucoup de part à l'extinction du schisme; mais la conduite de Nicolas fut très-généreuse, et mérite, à cet égard, les plus grands éloges. Il accorda tout ce qui lui fut demandé, et Félix, de son côté, fit son abdication le 9 du mois d'avril 1449, après avoir approuvé et confirmé le concile de Bâle. Il reçut le titre de légat *a latere* perpétuel en Savoie, avec prééminence de place et de voix sur tous les cardinaux. Ceux qu'il avait nommés, conservèrent leur dignité, comme tous les prélats qui avaient suivi son parti, et l'on rétablit ceux qui

avaient été déstitués par Eugène IV. Tous les actes du pontificat de Félix furent confirmés et ceux d'Eugène frappés de nullité, en ce qui concernait les évêques et les autres membres du concile de Bâle; enfin, Nicolas V prouva qu'il était au-dessus de toutes les considérations personnelles, lorsqu'il s'agissait du bien et de l'intérêt de l'Eglise.

Son caractère pacifique facilita la réunion de l'Eglise grecque et de l'Eglise latine. Après la prise de Constantinople, en 1453, il offrit un asile à tous les savans de la Grèce qui se réfugiaient en Italie: cette circonstance le mit en état d'enrichir la bibliothèque du Vatican d'un grand nombre de manuscrits précieux, et il fit traduire en latin les ouvrages des Pères Grecs qui n'avaient pas encore été traduits. Sa protection s'étendit sur tous les hommes de lettres et sur tous les artistes qu'il chargea d'exécuter de nombreux ouvrages dans les palais, les églises et les autres grands édifices de la capitale du monde chrétien; en un mot, Nicolas V est placé avec raison parmi les plus saints et les meilleurs papes que l'Eglise ait eus, et cependant on n'a jamais pensé à le canoniser. Quel a été le motif de cette indifférence? est-ce parcequ'il ne songea point à agrandir la puissance du Saint-Siège par les guerres et les excommunications?

CALIXTE III,

CCXI^e PONTIFE. — DE 1455 A 1458.

ALPHONSE de *Borgia*, né à Valence en Espagne, et archevêque de cette ville, cardinal des Quatre-Saints-Couronnés, fut élevé à la papauté le 8 avril 1455, sous le nom de Calixte III. Il était âgé de soixante et dix-huit ans, et il mourut le 8 août 1458, après trois ans et quatre mois de pontificat. Il avait été secrétaire du roi d'Aragon Alphonse V, qui vivait encore et qui possédait les deux royaumes de Naples et de Sicile. Comme la protection de ce prince lui avait valu le chapeau de cardinal, il semblait que cette circonstance, jointe à ce que le pape était sujet du roi, et avait ses parens dans ses états, devait former l'union la plus étroite entre les deux souverains; cependant, on vit arriver le contraire.

Les années n'avaient fait qu'augmenter l'ambition de Calixte. Il éleva aux premiers emplois de la cour romaine ses trois neveux et ses autres parens, sans respect pour la justice et les convenances;

il créa l'un duc de Spolète, au préjudice d'Alphonse V, et eut même le projet de le faire roi de Naples. Pour en venir plus facilement à bout, il commença à inquiéter le roi Alphonse, afin que les représailles de celui-ci motivassent une excommunication, et que sa déposition comme vassal du Saint-Siège en fut la suite, ce qui lui aurait permis de mettre cette couronne sur la tête de son neveu.

Alphonse n'avait pas d'enfans légitimes; mais il avait fait légitimer par Eugène IV et Nicolas V, son bâtard Ferdinand, afin qu'il pût lui succéder au royaume de Naples, comme cela eut lieu en effet. Calixte ne se contenta pas d'annuler cette mesure de ses deux prédécesseurs et de refuser l'investiture du royaume de Naples; il déclara la guerre à Alphonse, et il était occupé à lui susciter des ennemis parmi les princes, lorsque la mort vint le surprendre.

Calixte avait amassé de si grandes richesses, que Saint-Antonin, qui vivait dans ce temps-là, assure qu'il laissa cent cinquante mille écus d'or. Ses trois neveux, qu'il avait élevés aux plus hautes fonctions, étaient indignes d'en jouir. L'un d'eux, Rodrigue de Borgia, cardinal qui fut pape dans la suite sous le nom d'Alexandre IV, et il en sera question un peu plus loin. Quelques historiens ont beaucoup vanté le zèle de Calixte III pour armer les princes chrétiens contre les Turcs, et les chasser de Constantinople. Je suis fort éloigné de voir un motif

d'éloges dans cette disposition d'un chef de l'Eglise. Jésus-Christ n'a point voulu que la guerre fût employée comme un moyen de répandre l'Évangile, parce que ce fléau, en faisant périr les hommes, cause la perte éternelle de leurs âmes. L'expérience des croisades aurait dû faire renoncer à un pareil moyen.

PIE II,

CCXII^e PONTIFE. — DE 1458 A 1464.

ÉNÉE SILVIUS PICLOMINI, cardinal évêque de Sienne, en Toscane, monta sur le trône pontifical, le 17 août 1458, sous le nom de Pie II, et mourut le 15 août 1464. Sa conduite prouva la vérité de l'adage si ancien qui dit que les honneurs changent les habitudes et les principes. Il avait rempli les fonctions de secrétaire du concile de Bâle, et s'était montré un de ses plus zélés partisans, ce qui l'avait fait nommer légat auprès de plusieurs princes,

par cette assemblée. Il défendit plusieurs fois avec vigueur, dans ses écrits et par ses discours, la supériorité du concile sur le pape, l'obligation où est celui-ci de se soumettre et d'obéir à ses décrets, dans ce qui est relatif au dogme, à la morale, au schisme, à la nullité des censures apostoliques à l'égard des décisions des conciles et des appels de décrets et des bulles du pape au futur concile, si celui-ci n'est pas alors assemblé; et enfin, à d'autres articles puisés dans la jurisprudence canonique et fondés sur les principes également conservateurs des droits et des privilèges de l'Eglise.

A peine fut-il pape, qu'il ne songea plus qu'à détruire son ancienne doctrine; il ne rougit pas de publier, le 26 avril 1465, une bulle par laquelle il condamnait Enée Silvius Piccolomini et ses ouvrages, ajoutant avec une imprudence peu commune, et une bizarrerie inconcevable, que dans ce théologien, tout, jusqu'à son nom même, était imbu du levain de la gentilité, et que, pour cette raison, il se glorifiait de ce que Dieu condamnait Enée. Qu'on juge par-là du cas qu'il faut faire de certaines condamnations de livres, prononcées par les papes. N'est-il pas évident que l'intérêt de son ambition provoqua seul cette bulle qui l'a couvert de honte pour toujours dans l'histoire? Le 18 janvier 1460, il en avait déjà expédié une autre pour condamner ou interdire tous les appels au concile. Le procureur général du parlement de Paris la re-

cut comme elle devait l'être. Plusieurs de ses articles étaient attentatoires aux droits de la couronne, de l'Église, du royaume et de la pragmatique-sanction; il en fit le fondement d'une protestation contre la bulle et le pape, et d'un appel au futur concile général. Si les rois avaient toujours montré autant de fermeté, les peuples n'eussent pas eu à gémir si souvent des vexations de la cour de Rome. Pie II se brouilla aussi avec Georges, roi de Bohême, et avec Sigismond, duc d'Autriche; en sorte qu'on vit clairement que le nouveau pape voulait marcher sur les traces de ses prédécesseurs, et prendre part à tous les mouvemens de la politique des souverains.

PAUL II,

CCXIII^e PONTIFE. — DE 1464 A 1471.

LE successeur de Pie II fut Pierre *Barbi*, vénitien, cardinal du titre de Saint-Marc, neveu du pape Eugène IV. Son élection eut lieu le 31 août 1464, et il prit le nom de Paul II; il régna jusqu'à sa mort, arrivée le 28 juillet 1471, lorsqu'il n'avait encore que cinquante-quatre ans.

L'orgueil, la présomption et la cruauté formaient le caractère de ce père commun des fidèles. Quelques auteurs ajoutent qu'il poussa la dépravation des mœurs jusqu'à se faire une habitude d'un vice qu'il est honteux de nommer; qu'une fille fut le fruit de son libertinage, et qu'il mourut empoisonné par un homme dont il avait outragé la femme.

Paul II réforma le collège des abrégiateurs apostoliques, qui était le corps le plus savant de Rome. Ces employés réclamèrent contre la suppression

de leurs places qu'ils avaient achetées à beaux deniers comptant, et pour la vie. Le pape les fit arrêter, comme coupables du crime de lèse-majesté et d'hérésie; ils souffrirent tout ce que la question peut avoir d'horrible, et quelques-uns, pour voir finir leurs tourmens, s'avouèrent coupables. L'historien Platina fut du nombre de ces victimes et eut la force de soutenir la torture. C'est lui-même qui nous l'apprend.

Ce pape affectait autant de soin pour sa toilette que les femmes du monde, et il ne paraissait jamais en public, sans s'être peint la figure. Pendant qu'il n'était encore que cardinal, il disait que s'il devenait pape, il prendrait le nom de *Formose*. Il n'osa pas cependant pousser jusqu'à ce point l'indécence; mais il se fit monter une tiare couverte de diamans et de toutes sortes de pierreries, et il voulut que les étrangers qui étaient à Rome au moment de son élection, ne quittassent point cette ville qu'il ne l'eussent vu dans sa première cérémonie, afin de donner, lorsqu'ils seraient dans leur pays, la plus haute idée de sa grandeur et de sa magnificence. Il était fort occupé des préparatifs de cette solennité qu'il voulait rendre très-brillante, et ce fut par son ordre que les cardinaux préparèrent pour ce jour là, des robes rouges qu'ils devaient porter, et qui remplacèrent depuis ce moment celles de couleur noire ou brune, qu'on leur voyait auparavant.

Paul II eut de grands démêlés avec beaucoup

de souverains, contre lesquels il abusa, comme ses prédécesseurs, des anathèmes de l'Église, pour ne point renoncer à l'autorité absolue qu'il croyait avoir le droit d'exercer sur tous les royaumes de la chrétienté. Ce fut surtout à l'égard de la France, qu'il employa ce moyen, dans l'affaire de la *pragmatique-sanction*, et contre la Bohême, dont il voulut détrôner le roi Georges, comme fauteur des Hussites, pour donner ses états à celui des princes qui les recevrait comme fief du Saint-Siège; en un mot, Paul II doit être compté parmi les papes qui ont le plus aimé les vanités du monde, et qui se sont le plus écartés de la vie du pécheur auquel ils avaient succédé.

SIXTE IV,

CCXIV^e PONTIFE. — DE 1471 A 1484.

Le 9 du mois d'août 1471, François *Atbescola de la Rovère*, religieux franciscain, fils d'un pêcheur de Celles, près de Savone, et cardinal, fut élevé à la papauté, sous le nom de Sixte IV, et mourut le 4 août 1484, à l'âge de soixante et onze ans. Dans l'ouvrage sur le *népotisme*, on assure que ce pape fut le premier qui le réduisit en système, en décrétant que les neveux des papes seraient princes romains. Quelques auteurs ont cru que *Riario* était son fils, qu'il faisait passer pour un de ses neveux. *Wesel de Groningue*, surnommé la *loi du monde*, dit, dans son livre des *Indulgences papales*, qu'à la demande de ses neveux, les cardinaux *Rovère* et *Riario*, et d'un autre prince de l'Église du nom de *Saint-Luc*, Sixte IV permit la sodomie pendant les mois de juin, juillet et août, à cause de l'ardeur brûlante de cette saison, et qu'il écrivit sur la marge de cette abominable requête, les

mots latins *fiat ut petitur*, c'est-à-dire, *qu'il en soit comme on le requiert*. Le même auteur et Corneille Agrippa, dans ses *déclamations à ceux de Louvain*, attestent le même fait; Agrippa ajoute, dans le soixante-quatrième chapitre de *l'incertitude et de la vanité des sciences*, que Sixte IV établit à Rome des lieux publics de prostitution, sur lesquels il était perçu un tribut annuel de plus de vingt mille ducats, pour le trésor pontifical; que c'était avec cet argent qu'il récompensait quelquefois le mérite, comme avec des rentes ecclésiastiques. « En calculant les rentes d'un prêtre, dit » le même auteur, on a coutume de dire : *Sempro-* » *nus* possède une cure de vingt écus d'or, un » prieuré de quarante, *idem*, et trois femmes de » B.... » D'autres historiens racontent que la maladie dont Sixte IV mourut, fut produite par les excès du libertinage auquel il s'était livré sans aucun ménagement.

C'est à un pape de ce caractère, qu'est dû l'établissement de l'Inquisition en Espagne, en vertu d'une bulle de l'année 1478, que Ferdinand V fit exécuter en 1480, comme on peut le voir dans *l'Histoire critique de l'Inquisition d'Espagne*. S'il était possible d'ignorer alors quel était le vrai motif de cette nouveauté, on voit clairement aujourd'hui que le pape ne songeait qu'à exploiter une mine d'or pour s'enrichir, et que ce moyen fit sortir d'Espagne un grand nombre de millions d'écus qui furent s'engloutir dans ses coffres, et augmenta la

puissance de sa juridiction en Espagne , pour le plus grand malheur de cette monarchie.

L'âme de Sixte IV était aussi dominée par d'autres passions non moins exécrables. On le vit entrer dans une conjuration contre les Médicis, pour leur faire perdre la souveraineté de la ville de Florence. Il fomenta et fit naître plusieurs guerres qui firent couler beaucoup de sang , sans aucun avantage ; et donna enfin le mauvais exemple , souvent imité dans la suite , d'élever un enfant à la dignité d'archevêque , en nommant à l'archevêché de Saragosse, Alphonse d'Aragon , bâtard non légitimé de Ferdinand V , et à peine âgé de six ans. Cette indigne condescendance ne fut pas perdue pour lui ; il en trouva le prix dans le moyens que ce monarque lui fournit pour enrichir ses neveux , et pour accroître son autorité dans les royaumes de Naples et de Sicile. L'Italie venait de recouvrer la paix que Sixte IV lui avait fait perdre, lorsque ce mauvais pape tomba malade et cessa de vivre ; ce qui donna lieu au distique suivant :

Sistere qui nullo potuit cum federe Sixtus,
Audito tantum nomine pacis obit.

Ce qui signifie que Sixte IV , qui n'avait pu vivre sans troubler le monde , mourut aussitôt qu'il entendit parler de paix.


~~~~~  

## INNOCENT VIII,

CCXV° PONTIFE. — DE 1484 A 1492.

---

JEAN-BAPTISTE CIBO, né à Gènes, d'une famille noble, originaire de la Grèce, et cardinal de Mel-fi, parvint à la papauté, le 29 août 1484, régna sous le nom d'Innocent VIII, et mourut à l'âge de soixante ans, le 25 juillet 1492.

Ce ne fut point la vie exemplaire de Cibo qui l'éleva à la dignité de chef de l'Église, puisqu'il avait auprès de lui plusieurs enfans naturels dont il était le père, preuve vivante du concubinage dans lequel il avait vécu : cette circonstance a fait croire, mais sans raison suffisante, à l'abbé Fleuri, qu'il avait été marié. Il faut donc admettre d'autres causes de l'élection de ce pape : au reste, sa conduite ultérieure prouva combien on aurait dû craindre de le voir assis sur la chaire de Saint-Pierre.

Il ne négligea rien pour enrichir et pour élever

ses enfans et sa famille , et fut peu délicat sur les moyens d'y parvenir. Il fit épouser à son fils , la fille de Laurent de Médicis , seigneur de Florence , et excommunia , pour des motifs purement politiques , Ferdinand II , roi de Naples , qu'il voulait détrôner. Onuphre Panvinio , quoique italien et moine , avoue qu'Innocent VIII était extrêmement avare , mais qu'il s'en défendait au milieu de ses cardinaux , par des bons mots et des plaisanteries.

Lorsqu'il fut mort , le peuple romain , au lieu d'honorer sa mémoire par des larmes , l'accabla de malédictions publiques , parce qu'il n'avait rien fait pendant son règne pour soulager la misère des pauvres , et qu'il avait employé dans la guerre de Naples et à l'élévation de sa famille les fonds de la croisade , destinés à l'expédition contre les Turcs.

L'histoire d'Innocent VIII offre deux traits particuliers qui méritent d'être connus.

Zizime , frère de l'empereur Bajazet , et prisonnier de guerre , fut présenté au pape qui , pour le recevoir avec plus de dignité , s'était placé sur son trône , environné de cardinaux , d'évêques , de prélats et de prêtres. Un maître des cérémonies avait exercé le prince turc à faire tous les mouvemens et les cérémonies d'étiquette , pour s'avancer jusqu'au trône pontifical , se prosterner , et baiser ensuite les pieds du pape. Le prisonnier fit tout ce qu'on lui avait prescrit , jusqu'à ce qu'il fut arrivé auprès du trône ; mais alors , au lieu de se mettre



à genoux, il se jette au cou du pape, l'embrasse et le baise sur la bouche : le maître des cérémonies et ses acolytes, croyant que la mémoire du musulman était ici en défaut, l'avertissent de sa méprise et lui disent ce qu'il faut faire; le prisonnier leur répond : « Un prince turc de la race des » empereurs ne baise les pieds à personne; il ne les » baise pas surtout à un chrétien, et moins encore » à un homme qui n'est prince que par hasard. » On fut obligé d'excuser l'impolitesse et le discours de Zizime, qui étaient sans remède : une humble prudence eut évité cette honteuse avanie, faite à la plus absurde vanité.

Innocent VIII permit, en 1489, aux prêtres du royaume de Norwège de dire la messe sans l'usage du vin, parce qu'ils lui avaient représenté qu'avant d'arriver dans ce pays, il tournait à l'aigre par le grand froid du climat. Le cas est fort singulier, parce que les auteurs de nos abrégés de théologie-morale supposent que le vin et le pain sont la matière essentiellement nécessaire du sacrifice de la messe, d'après l'instruction que le pape Eugène IV. adressa aux Arméniens, pendant la tenue du concile de Florence. Il en résulte que les prêtres norwégiens, en usant de la faculté qu'Innocent VIII leur avait donnée, ne célébraient pas réellement le sacrifice. On peut remarquer aussi que le motif sur lequel se fonde le pape pour faire cette concession, est un accident physique notoi-

rement faux et impossible, puisque les vins arrivent tous les jours en Norwège, non-seulement sans avoir éprouvé ce changement, mais avec une qualité tellement supérieure, que les vins aigres et médiocres deviennent bons, et les bons, excellents.

---

## ALEXANDRE VI,

CCXVI<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1492 A 1503.

---

RODRIGUE DE BORGIA, né à Valence en Espagne, neveu par sa mère du pape Calixte III, cardinal et archevêque du lieu de sa naissance, vice-chancelier de l'Eglise romaine, monta sur le trône pontifical, le 11 du mois d'août 1492, à l'âge de soixante-deux ans; il mourut à Rome le 18 du même mois de l'année 1503, après avoir régné sous le nom d'Alexandre VI.

Beaucoup d'historiens prétendent qu'il ne parvint à la papauté qu'en achetant les voix des car-



dinaux ; il est certain qu'il eût été difficile de donner à un pareil choix un motif louable et chrétien ; car la vie d'Alexandre avait été et était toujours scandaleuse. Tout le monde savait qu'il avait eu de Catherine Vanoci quatre garçons et une fille qui vivaient encore.

Alexandre mit à l'encan tous les évêchés et les bénéfices ecclésiastiques, pour élever ses enfans, fruits honteux d'un si grand scandale. Louis de Borgia qui était l'aîné, fut le premier duc de Gandia, épousa une fille naturelle d'Alphonse II, roi de Naples, et mourut sans postérité. Le second, Jean de Borgia, succéda au titre de son frère : César, qui fut le troisième, devint cardinal évêque de Pampelune et archevêque de Valence : son père ayant ensuite annulé tous ses vœux, par un bref de dispenses, il fut marié à Charlotte d'Albret, sœur du roi de Navarre Jean d'Albret, et devint duc de Valentinois et pair de France. Le quatrième frère fut nommé prince d'Esquilache, et devint le mari de Sanche d'Aragon, fille du roi de Naples Alphonse II. Lucrèce épousa en premières noces Jean Sforce, seigneur de Pesaro, fils du duc de Milan, et ensuite, Louis d'Aragon, prince de Tarente, fils du roi de Naples Frédéric III : elle fut mariée pour la troisième fois à Alphonse d'Est, duc de Ferrare. Ces cinq enfans furent dignes de leur père, et Rome, l'Italie et l'Europe entière furent effrayées de leurs scandales, je me bornerai à rap-

porter, au sujet de Lucrèce, l'építaphe que lui composa le poète Sannazar, son contemporain :

Hic jacet in tumulo Lucretia nomine, sed re  
Thaïs, Alexandri filia, sponsa, nurus.

» Ci-git, sous le nom de Lucrèce, la moderne  
» Thaïs, la fille d'Alexandre, sa femme et sa  
» bru. »

Les historiens de ce temps là assurent que Lucrèce avait été successivement la concubine d'Alexandre VI et de ses fils Louis et César, et que celui-ci fit assassiner son frère et jeter son cadavre dans le Tibre. La simonie d'Alexandre VI était un fait public et journalier qui faisait dire au même satirique :

Vendit Alexander sacramenta, altaria, Christum.  
Emerat ille prius : non ipse vendere potest?

« Alexandre vend les sacremens, les autels et Jésus-  
» Christ ; puisqu'il les a achetés, pourquoi ne les  
» vendrait-il pas? »

L'ambition de ce pape et sa perfidie inventèrent mille moyens de troubler la paix de l'Europe et de persécuter les familles des Ursins, des Colonne et d'autres illustres Romains, dont il confisqua les biens, au profit de ses enfans sacrilèges qui



furent aussi revêtus de leurs titres et de leurs dignités ; ce qui donna lieu à cet autre distique :

Sextus Tarquinius, Sextus Nero, Sextus et ipse :  
Semper sub Sextis, perditâ Roma fuit.

« Rome a eu Tarquin pour le sixième de ses rois,  
» Néron pour le sixième de ses empereurs ; elle a  
» aujourd'hui son Alexandre VI ; le nombre six a  
» toujours porté malheur à Rome. »

On conçoit que ce pape ne laissa pas tomber dans l'oubli le prétendu droit du Saint-Siège sur tous les royaumes du monde : il accorda aux rois de Castille et d'Aragon toutes les terres qui n'appartenaient pas à des princes chrétiens ; de là, cette *ligne Alexandrine*, qui fut tracée immédiatement après la découverte du Nouveau-Monde, et qui assignait aux Espagnols et aux Portugais les points du globe où il pourraient étendre leurs conquêtes. Qui avait accordé un si grand pouvoir au pape ? Ce n'était certainement pas Jésus-Christ ; qui ne voulut pas même se mêler du partage d'un héritage entre deux frères.

Alexandre porta le mépris pour la dignité du nom chrétien jusqu'à appeler les Turcs à Naples pour faire la guerre aux rois de France : il promit au prince musulman une amitié perpétuelle, comme souverain du royaume de Naples et des autres états chrétiens. Bajazet s'engagea à lui four-

nir des secours, et lui demanda le chapeau de cardinal pour Nicolas Civo, archevêque d'Arles, parent d'Innocent VIII, qui songeait à l'élever lui-même à cette dignité, quelque temps avant sa mort. Il désira aussi qu'Alexandre fit mourir son frère Zizime, prisonnier à Rome depuis le temps de son prédécesseur, et il lui offrit, pour prix de cette violation du droit des gens, trois cent mille ducats et l'alliance la plus étroite. Zizime mourut en effet sur ces entrefaites, non sans soupçon d'avoir été empoisonné par ordre d'Alexandre.

La fin de ce pape abominable fut horrible. Il avait préparé avec son fils César, aussi méchant que lui, du vin empoisonné, qu'il voulait faire prendre à trois cardinaux fort riches, dont il devait hériter, suivant l'usage de ce temps-là. Ces deux monstres ayant demandé à boire avant d'entendre la messe, le domestique leur servit le vin empoisonné qu'ils avaient laissé sur une table; César échappa à la mort par sa jeunesse et la force de son tempérament; mais Alexandre succomba, après avoir reçu les sacremens. La mémoire de ce pape sera en horreur à tous les siècles.

---



---



---

## XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.

---

### PIE III,

CCXVII<sup>e</sup> PONTIFE. — EN 1503.

---

FRANÇOIS PICOLOMINI, neveu du pape Pie II, fils de sa sœur Léodamie, cardinal-diacre, surnommé de Sienne, fut élu pape, le 22 septembre 1503, et mourut le 18 octobre de la même année, après à peine un mois de pontificat. Quelques écrivains disent qu'il n'était pas neveu, mais fils de Pie II. Plusieurs autres encore assurent qu'il fut empoisonné par Pandolphe Petrucci, gouverneur de Sienne.

---

## JULES II;

CCXVIII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1503 A 1513.

JULIEN DE LA ROVERE, neveu du pape Sixte IV, cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens, évêque d'Avignon, fut élu pape, le 1<sup>er</sup> novembre 1503, et mourut le 20 février 1513.

Plusieurs écrivains respectables assurent qu'il acheta les voix, une partie aux poids de l'or, et les autres par des promesses d'emplois et de dignités. Quelques-uns ajoutent que l'on peut aisément croire ce fait et d'autres pires encore de la part de Jules II, dont la conduite fut très-relâchée; car les femmes seules ne suffisaient pas à sa luxure; on l'accuse de sodomie. Il maria sa fille Félicie à Jourdain des Ursins, et Lacine, sa nièce, à Antoine Colone. Sa passion abusa de deux jeunes gens envoyés à Rome par la reine Anne, épouse du roi de France Louis XII. Après être parvenu au pontificat, il fut cruel, sanguinaire, féroce,



et plus propre à être général d'armée, que pasteur paisible de l'Eglise.

Il excita la guerre dans toute l'Europe, surtout entre l'empereur d'Allemagne et les rois de France, d'Espagne, d'Angleterre et de Naples : la malheureuse Italie en fut le théâtre, parce qu'il aspirait à y dominer seul. Il lança des bulles d'excommunication contre les rois de France et de Navarre et la république de Venise, et mit en interdit tous les domaines de ces puissances, pour des querelles purement temporelles.

Il déclara schismatique le roi de Navarre, Jean d'Albret, et le déposa de la couronne, en autorisant tout prince catholique à s'emparer de son royaume. L'abbé Fleuri ne voulut jamais croire à l'existence de cette bulle ; mais il serait forcé d'y croire aujourd'hui, s'il vivait, puisqu'il pourrait en lire le texte et la publication, dans l'appendix de l'Histoire d'Espagne, par Jean de Mariana, imprimé à Valence, chez Montfort. Les éditeurs auraient même pu y ajouter d'autres preuves, s'ils eussent pris la peine de lire les Actes capitulaires de l'église cathédrale de Calahorra, qui mentionnent la publication et l'affiche des copies à la porte du temple.

La conduite de Jules II, pendant son pontificat, fut si opposée à celle d'un successeur de Saint-Pierre, qu'en partant pour faire la guerre à divers princes d'Italie, il fit jeter dans le Tibre un paquet

de clefs, symbole des clefs spirituelles, en disant :  
 « Puisque les clefs de Saint-Pierre ne me servent de  
 » rien, je les jette, et je saisis l'épée de Saint-Paul. »  
 En un mot, il permit au duc d'Urbain d'assassiner  
 le cardinal de Pavie en sa présence.

Quoiqu'il eût promis avec serment, avant et  
 après son élévation au trône pontifical, de convo-  
 quer un concile général, pour réformer les abus  
*du chef et des membres de l'Eglise*, ce fut en  
 vain qu'on le requit plusieurs fois de le faire, en  
 lui rappelant le décret du concile de Constance,  
 qui ordonne d'en assembler un tous les dix ans.  
 Sur son refus, les cardinaux en convoquèrent un  
 à Pise, où ils suspendirent Jules de l'exercice de  
 la puissance pontificale, et ils en seraient sans  
 doute venus à le déposer, si l'empereur Maximi-  
 lien I<sup>er</sup>, pour ses intérêts particuliers, n'eût changé  
 de parti. Alors Jules convoqua un autre concile à  
 Rome, au couvent de Saint-Jean-de-Latran : mais  
 les écrivains conviennent que ce fut avec des in-  
 tentions perfides, car il ne pensait à rien moins  
 qu'à réformer les abus d'un pouvoir arbitraire,  
 qui lui servait à multiplier les malheurs de l'Ita-  
 lie. Après avoir excommunié le roi de France et  
 son armée, le duc de Ferrare et ceux qui lui don-  
 neraient du secours, les Vénitiens et leurs alliés,  
 il mourut enfin, abhorré comme un monstre fé-  
 roce, guerrier, turbulent, sanguinaire, et en-  
 nemi de la paix : aussi ne fut-il regretté de per-  
 sonne.



## LÉON X,

CCXIX<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1513 A 1521.

JEAN DE MÉDICIS, né à Florence, cardinal-diacre, fut élu pape n'ayant que trente-six ans, le 11 mars 1513, et mourut le 15 avril 1521.

On lui attribue la gloire d'avoir été le restaurateur des lettres et du bon goût : cet éloge serait plus juste, si on l'en eût appelé seulement le protecteur ; car on comptait déjà, avant lui, de très-savans critiques, tels que Antoine de Lebrija, en Espagne ; Désiré Erasme, à Rotterdam, et d'autres dans différens pays. Mais, même quand il en serait ainsi, ces éloges ne peuvent couvrir les iniquités personnelles du pape, ni compenser les maux que produisirent ses passions.

Etant cardinal, il montra une inclination extrême pour la poésie, la musique, les festins et tous les genres de plaisir ; et s'il parvint au pontificat, ce ne fut que par conspiration des jeunes cardinaux qui désiraient et obtinrent un jeune

pape. Les historiens complaisans de Rome disent qu'il n'intervint aucune simonie dans cette élection; mais de la Mirandole, son contemporain, dans son livre *De fide et ordine credendi*, où il examine la question si les papes et les conciles peuvent errer, parle ainsi de Léon X. « Nous nous » souvenons d'avoir eu et adoré un pontife qui » (ne croyant pas à l'existence de Dieu) parvint au » comble de l'infidélité. Il en donnait bien la preuve, » soit en achetant le pontificat, soit dans la pratique d'iniquités de toute espèce, car il avoua » devant quelques-uns de ses domestiques, que, ni » avant d'être pape, ni après, il ne croyait à l'existence de Dieu ».

C'est pour cela que l'auteur de la *Récusation du concile de Trente*, écrivit que Léon X, après avoir dîné, fit disputer en sa présence deux philosophes sur l'immortalité de l'âme. Ils en laissèrent la décision au souverain pontife, qui leur dit : « Le défenseur » de l'immortalité a donné des raisons nombreuses » et très-agréables, mais celles de son adversaire » me paraissent plus fortes ». Le savant Bembo, qui fut depuis cardinal, voulut un jour, confidentement, lui persuader cette proposition, en s'appuyant sur un texte de l'Evangile.

Léon X en colère, lui dit : « Quoi! prétends-tu me » convaincre avec un texte de contes? » En ajoutant à cela la vente des indulgences, sous prétexte des frais de construction de l'église de Saint-Pierre, nous ne devons pas faire le portrait politique de



Léon X, en nous guidant sur le récit des bulles pontificales, ni sur les éloges que la crainte lui a prodigués dans Rome. Ses œuvres, sa conduite, et les témoignages publics de sa magnificence toute mondaine, doivent nous en fournir les couleurs.

Son ambition de commander à toute l'Italie, et d'élever, comme il y réussit, la famille des Médicis au rang des souverains de l'Europe, le rendit l'instigateur injuste des guerres qui firent répandre le sang humain et appauvrirent l'Italie. Ce fut par les mêmes motifs qu'il fomenta la guerre entre Charles-Quint, empereur d'Allemagne, roi d'Espagne et des Deux-Siciles, et François I<sup>er</sup>, roi de France; et qu'il fut perfide dans ses traités avec les deux monarques.

On a coutume de vanter beaucoup le zèle qu'il manifesta pour la pureté de la religion catholique contre Martin Luther et sa secte. Je regarderais cet éloge comme juste, si je voyais que Léon n'eût point fourni matière aux déclamations de Luther et des autres protestans, en réformant sa cour ecclésiastique et les réglemens de la chancellerie, conformément aux décrets des conciles de Constance, de Bâle et de Pise. Au contraire, il ne fit qu'irriter davantage ceux qui, par dépit, en vinrent à attaquer le dogme, et mirent, par là, les choses en pire état, après les bulles de Léon X contre Luther. Quels sont les effets qu'à produits sa conduite? Ce sont ceux que nous voyons en Angleterre, en Suisse, en Saxe, en Bavière, en Hollande, en Alle-

magne, en Wurtemberg, en Hanovre, en Prusse, en Suède, en Dannemarck, en Russie, dans les États-Unis d'Amérique, et en divers autres pays d'outre-mer subordonnés à ces différentes puissances. Ainsi la religion catholique romaine s'est trouvée réduite à un tiers de l'Europe, sans autre vrai motif que les abus de la cour de Rome, auxquels Léon X n'a pas voulu remédier, même au milieu de l'orage.

Dès le douzième siècle, les séparations de l'Eglise romaine commencèrent par les Vaudois, et furent suivies par les Albigeois, les Wiclefistes, les Hussites, et par tant d'autres jusqu'à Luther. Toutes fondaient leur source sur les désordres, l'ambition, l'avarice et le despotisme des papes, attachés au système de Grégoire VII, à la fin du onzième siècle. Toutes publiaient que Rome était changée en Babylone, et le pape en antechrist. Tous les hommes pieux réclamaient respectueusement la réforme des abus, afin d'ôter aux hérétiques tout prétexte de se séparer de l'Eglise. Les conciles de Constance et de Bâle s'occupèrent sérieusement de cet objet. Les papes cependant avaient méprisé l'exécution des décrets, et ne pensaient qu'à accroître leur grandeur temporelle.

Je crois donc que Léon X est l'auteur de tout ce que nous voyons. S'il eût été ce qu'il devait être, il aurait reconnu que le moine Martin Luther, dans le principe, avait raison de déclamer contre la



vente des indulgences, et, jaloux d'éviter les funestes conséquences ultérieures, il aurait changé de système, en revenant, du moins pour gouverner l'Eglise, au mode en usage dans la première moitié du onzième siècle, s'il n'eût pas voulu, comme cela devait être, revenir à celui des quatrième et cinquième siècles, à l'égard des souverains temporels, ou à celui des premier et deuxième, à l'égard des évêques et des affaires ecclésiastiques. Luther, Calvin, Zwingle, Oecolampade, Melancthon, Bucère et tant d'autres dissidens du seizième siècle fussent restés unis à l'Eglise : les Hussites de Bohême et des autres pays se seraient réconciliés; les Russes et tous les Grecs ne se seraient pas désunis, et les rois des monarchies protestantes n'auraient pas eu d'intérêt à former des Eglises séparées de Rome.

Que les papes, enfin, soient tels que les douze premiers, et il n'y aura pas de souverain, de nation, ni de patriarche, qui aient de la répugnance à reconnaître la primatie de Rome, réduite dans les vraies limites des livres canoniques du Nouveau-Testament, des quatre premiers conciles généraux, et de l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles.

---

## ADRIEN VI,

CCXX<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1522 A 1523.

---

ADRIEN FLORENTÉ, né à Utrecht, cardinal, évêque de Tortose, inquisiteur général d'Espagne, et précepteur de l'empereur Charles-Quint, fut élu pape pendant qu'il était en Espagne, le 9 janvier 1522. Il ne changea pas son nom, chose sans exemple depuis un grand nombre de siècles auparavant, et qu'on s'imaginait être obligé de faire. Amédée, duc de Savoie, avait voulu conserver le sien, lorsqu'il fut élu pape par le concile de Bâle, pendant la vie d'Eugène IV; on lui dit que cela ne pouvait pas être, puisque Jésus-Christ avait voulu appeler *Pierre* celui qui auparavant se nommait Simon.

Adrien VI mourut le 24 septembre 1523. Quelques-uns ont soupçonné qu'il avait été empoisonné: ce qui n'est pas incroyable, parce que, dans son court pontificat, il manifesta l'intention de réformer les abus de la cour romaine; et cela suffi-



sait pour lui faire beaucoup d'ennemis puissans et audacieux. Ceux-là ne purent supporter patiemment, même après sa mort, qu'Adrien, écrivant à la diète impériale de Nuremberg, sur les affaires de la religion troublée par Luther, avouât que les fautes des prélats étaient cause que Dieu avait permis cette persécution contre son Église, et qu'il promît d'imiter Jésus-Christ, qui, pour corriger le peuple, avait commencé par le temple : « Nous » savons, disait-il, que, même sur le Saint-Siège, » il s'est commis pendant long-temps des choses » abominables, des abus dans les affaires spirituelles, des excès dans les mesures, enfin des » perversités de toute espèce. Lorsque la tête est » malade, il n'est pas étonnant que les membres se » ressentent de la contagion, le mal passe des » souverains pontifes aux prélats inférieurs. Pour » ce qui nous regarde, disait-il à son légat, tu promettas que nous emploierons tout notre zèle » pour réformer d'abord notre cour, comme étant » la source d'où est émané tout le mal; car, ayant » produit par son mauvais exemple, tous les vices » et tous les désordres des autres prélats, il est » juste qu'elle influe par sa bonne conduite sur la » réforme des inférieurs. Nous allons nous livrer » à cette entreprise, avec toute l'efficacité à laquelle » nous nous croyons obligés, d'autant plus que » nous voyons le désir ardent que témoigne toute » la chrétienté pour cette réforme. »

Ce dessein ne pouvait plaire aux Romains; Pa-

lavicino même, dans son histoire du concile de Trente, s'est permis de flatter les papes, en leur disant qu'Adrien VI fut un imprudent de confesser, avec une candeur excessive, ce qui pouvait dénigrer la conduite des papes. Ne nous étonnons donc pas si sa mort fut si prompte; il était dans l'ordre d'anticiper sa déposition définitive du pontificat.

Etant inquisiteur général en Espagne, il adopta la doctrine d'un de ses inquisiteurs subalternes, qu'il eut dû rétracter étant pape, et qu'il ne rétracta pas. Albertino, inquisiteur de Majorque, qui fut ensuite évêque de Pati en Sicile, soutint que l'on pouvait et que l'on devait révéler le secret de la confession sacramentale, quant au fond de l'objet qu'on y avait déclaré, pourvu que l'on cachât le nom de celui qui l'avait confessé, et si l'usage de cette révélation pouvait éviter le mal du prochain. On défendit cette doctrine, à l'occasion de la révélation d'un projet d'assassiner un inquisiteur.



## CLÉMENT VII,

CCXXI<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1523 A 1554.

---

JULES DE MÉDICIS, cousin-germain du pape Léon X, fils naturel de Julien de Médicis, fut légitimé et fait cardinal par son cousin, et aussi archevêque de Florence. Le conclave l'élut souverain pontife le 19 novembre 1523, et il mourut le 26 septembre 1534. Il fut encore plus ambitieux que son cousin, et n'épargna aucun effort jusqu'à ce qu'il eût réussi à élever sa famille au rang des souverains. Il obtint de Charles-Quint le grand duché de Toscane pour Côme de Médicis, et le mariage de Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles, avec Alexandre, bâtard de Laurent de Médicis, en le nommant duc de Florence. Il obtint ensuite que Catherine de Médicis, fille légitime du même Laurent, épousât Henri II, roi de France. Tout cela fut le fruit de ses intrigues.

Il accrut notablement le nombre des ecclésiastiques, en approuvant l'institut des chanoines ré-

guliers barnabites, et celui des capucins. Obligé de montrer des dispositions apparentes pour la réforme, il envoya un légat à la diète de Nuremberg; mais il trompa tous les princes d'Allemagne, en proposant seulement la réforme des abus du clergé du second ordre, mais très-peu la réforme des abus de l'ordre supérieur, et aucun de ceux de la cour de Rome, et traitant d'hérétiques tous ceux qui murmuraient contre les papes et le Saint-Siège. Les membres de la diète furent très-mécontents d'une conduite aussi opposée aux intérêts de la religion catholique, dont la situation empira dès ce moment, et les partisans de la religion réformée s'accrurent considérablement en diminuant les sujets spirituels de celle de Rome. Clément VII fortifia donc l'œuvre de son cousin Léon X, contre le catholicisme, par les mêmes motifs de préférer l'agrandissement temporel des papes aux soins spirituels des successeurs de Saint-Pierre.

---



## PAUL III,

CCXXII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1554 A 1549.

---

ALEXANDRE FARNÈSE, né à Rome, cardinal évêque d'Ostie, doyen du collège des cardinaux, fut élu pape le 13 octobre 1554, à l'âge de soixante-huit ans, sous le nom de Paul III, et mourut le 10 novembre 1549. Dans un ouvrage imprimé à Paris en 1591, par Eustache Vignon, sous ce titre : *État de l'Eglise dans le cours des siècles, depuis les apôtres jusqu'à nos jours*, il est dit qu'Alexandre VI l'avait fait cardinal en récompense de ce qu'il lui avait cédé pour maîtresse sa sœur Julie Farnèse.

Pendant son cardinalat, il se déguisa pour contracter un mariage, nul et de mauvaise foi de son côté, avec une dame de Bologne à laquelle il persuada qu'il était séculier, libre et mayordome du cardinal légat. Il eut d'elle deux enfans sacrilèges, Pierre-Louis et Constance. Le fils fut depuis duc de Parme par la faveur du souverain pontife son père,

et c'est le tronc de la maison Farnèse, alliée depuis le pontificat de Paul, à toutes les maisons souveraines de l'Europe. Constance épousa Bosion-Sforce, qui, au rapport de quelques historiens, mourut empoisonné par son beau-père. Cela n'est pas sans vraisemblance, si tout ce qu'on lui impute est certain. On l'accuse d'avoir fait mourir sa propre mère par le poison, d'avoir eu sa fille Constance pour maîtresse, d'avoir vécu en concubinage avec sa sœur, et fait mourir un fils qu'elle avait eu, et ensuite elle-même, par des motifs de jalousie, ainsi que pour avoir son héritage que lui avait laissé son fils décédé avant elle. Tous ces crimes horribles, et d'autres encore, sont racontés dans cet ouvrage; mais, quand il n'y aurait de certain qu'une partie de ces faits, cela suffit pour faire regarder Paul III comme le monstre le plus affreux de son temps.

La donation de Parme et Plaisance, faite en faveur de son fils Pierre-Louis, avait besoin d'être confirmée par l'empereur, comme fiefs dépendans de Milan. Il y eut, à ce sujet, de grandes contestations, mais enfin on leva les difficultés en mariant Octave Farnèse, fils de Pierre-Louis, petit-fils du pape, avec Marguerite d'Autriche, fille de Charles-Quint et veuve d'Alexandre de Médicis, duc de Florence. Après beaucoup de différends avec la cour de France, on y mit fin par le mariage d'Horace Farnèse, duc de Castro, bâtard de Pierre-Louis et petit-fils du pape, avec Diane d'Angoulême, fille bâtarde du roi Henri II.



Il persécuta les luthériens et les autres sectateurs de l'Église réformée, en excitant l'empereur et les rois de France et d'Espagne à les punir de la peine capitale du feu, abandonnant ainsi les maximes du caractère sacerdotal. N'eût-il pas dû préférer d'ôter les prétextes, l'occasion et la source de toutes ces prétendues réformes? Mais, loin de s'occuper à détruire les abus de Rome, il les autorisa d'avantage par son mauvais exemple personnel et politique.

Voulant cependant persuader le contraire, il chargea quatre cardinaux et cinq prélats de proposer les points qui leur paraîtraient nécessaires. Cette commission s'exprima avec une clarté admirable. Tous les abus, les vices et les crimes de la cour pontificale furent présentés, et leur réforme, comme le seul moyen d'empêcher les progrès de l'hérésie. Paul parut d'abord vouloir s'y conformer, mais ensuite il agit en sens contraire, sous prétexte, selon le rapport de Palavicino, qu'il serait déshonorant pour le Saint-Siège de confesser tant d'iniquités.

Il convoqua enfin, malgré lui, le concile de Trente, parce que les excuses et les prétextes vinrent à lui manquer : mais, craignant que de la réunion de tant de prélats hors de l'État pontifical, il pût résulter des décrets désagréables aux papes pour la diminution de la puissance usurpée contre les décisions du concile de Constance, il n'eut point de repos qu'il ne l'eût transféré à Bologne.

Alors l'empereur et les évêques allemands et espagnols s'opposèrent à la translation, protestèrent, et le concile fut suspendu. Peut-il y avoir une preuve plus claire que l'objet principal n'en était ni le dogme ni la morale? Sur ces deux points les évêques auraient décrété de même à Trente qu'à Bologne. Sa défiance n'était donc que pour ce qui regardait la discipline.

Cette dernière partie empira beaucoup sous le Gouvernement de Paul III, car, en 1536, il inventa la fameuse bulle appelée *in cena domini*, parce qu'elle se publiait tous les ans le jeudi-saint, jour de la cène de Notre-Seigneur. Son objet était de fulminer des excommunications et d'autres censures contre tous ceux qui faisaient quelque chose de contraire à ce que les papes appelaient les prérogatives et les droits du Saint-Siège. Presque tous les souverains réclamèrent contre cette bulle par mille protestations, mais on n'en continua pas moins la publication, et Pie V, Paul V et Urbain VIII, y ajoutèrent encore des articles. Clément XIV en supprima enfin la publication.

On ne peut dire tout le mal que causa cette bulle, car presque tous les livres d'abrégés de théologie morale lui sont postérieurs. Par cette raison les auteurs embrouillèrent la doctrine de l'absolution des péchés, réservée aux papes; et, quoique cette bulle ne se publie plus, les professeurs de morale suivent ses principes et ses conséquences comme auparavant.



Ce fut le 27 septembre 1540, que Paul approuva l'institut des jésuites, malgré les grandes contrariétés qu'éprouva Saint-Ignace de Loyola son fondateur. Personne n'ignore les conséquences que produisit l'établissement de ces prêtres réguliers, supprimés depuis par Clément XIV. Il ne faut pas s'étonner que Paul III les ait admis, ni que Pie VII les rétablisse maintenant, si nous réfléchissons qu'ils font un quatrième vœu de plus que les autres réguliers, et qui n'est rien moins que d'obéir, que de suivre et d'exécuter en tout les volontés pontificales.

## JULES III,

CCXXIII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1549 A 1555.

---

JEAN-MARIE DEL MONTE, né à Rome, cardinal du titre de Saint-Vital, fut élu pape le 8 février 1550, sous le nom de Jules III, et mourut le 23 mars 1555.

Plusieurs historiens contemporains assurent que, non-seulement il était sodomiste, mais encore qu'il promut son complice au cardinalat en lui conférant son propre titre de Saint-Vital, et en consentant que le favori s'appelât *cardinal del Monte*, nom que Jules avait porté lui-même. Le nouveau dignitaire manquait de tout mérite ecclésiastique, et dans le service de la maison il n'avait d'autre emploi public que celui de prendre soin d'un singe avec lequel le pape avait coutume de s'amuser. Jules fut si peu circonspect et si immodéré sur ce vice, que les pasquinades contre Jupiter et Ganimède se multiplièrent journellement à Rome. Jean de la Casa, archevêque de



Bénévent, en vint au point de composer un poëme latin, où il passait en revue les grands personnages qui, chez toutes les nations et dans différens siècles, avaient préféré le vice sodomite à celui du sexe féminin, et les motifs sur lesquels ils fondaient cette préférence. Cet ouvrage fut dédié au pape; et, quoiquel'auteur eût l'apparence de traiter ce plaisir comme un vice, il le peignait cependant sous des couleurs si agréables que Jules en accepta la dédicace, de même qui si c'eut été un traité dogmatique bien écrit contre Luther. Le cardinal Paul Vergio a publié la chronique scandaleuse de ces événemens. Onuphre Panvinio, Papire Masson, le président de Thou et autres auteurs très-graves, en racontent suffisamment pour que l'on sache que Jules III, pendant son pontificat, en a scandalisé d'autres que le roi d'Angleterre Henri VIII.

Il ne fut pas non plus exempt du vice de népotisme, car il favorisa de préférence ses parens, et il obtint de Côme de Médicis, grand duc de Toscane, la nomination de son frère Baudouin au marquisat del Monte de Saint-Severin. Continuant les excès de ses prédécesseurs, il lança les censures contre le roi de France Henri II, parce que ce prince favorisait le duc de Parme, et il l'excommunia avec menace de mettre son royaume en interdit. Il est vrai qu'il fut obligé de rétrograder, parce que Henri ordonna qu'aucun Français n'eût recours à Rome, et qu'il s'adressât seulement aux évêques

diocésains, et il défendit en même temps, sous des peines sévères, l'extraction de l'argent. Ce serait bien là le vrai moyen de réformer la cour de Rome, sans attendre que les papes la réforment d'eux-mêmes, car jamais on n'y parviendra d'une autre manière.

La translation du concile à Bologne n'ayant pu produire l'effet qu'en attendait son prédécesseur, Jules le convoqua de nouveau à Trente. Après quelques sessions, il en suspendit encore la continuation, sous prétexte de la guerre qui s'était élevée entre les princes chrétiens; mais, dans la réalité, ce fut dans la crainte que les prélats ne prissent quelques décisions contre les abus de la cour de Rome, puisque quelques-uns proposaient déjà de traiter certains points qui démontreraient assez quelle était l'opinion générale. Il mourut enfin détesté de tout le monde, et même des Romains qui diffamèrent sa mémoire dans les termes les plus méchants.



## MARCEL II,

CCXXIV<sup>e</sup> PONTIFFE. — EN 1555.

MARCEL CERVINO, né à Rome, cardinal prêtre du titre de Sainte-Croix, fut élu pape le 9 avril 1555, en conservant son nom, et mourut le 30 des mêmes mois et an, après trois semaines seulement de pontificat. Plusieurs écrivains manifestent le soupçon qu'on se servit du poison pour lui ôter la vie. Je regarde cela comme très-vraisemblable, d'autant qu'il est constant qu'à peine parvenu à la papauté, il laissa voir un esprit vigoureux et un ferme dessein de réformer la cour, à quelque prix que ce fût, afin que les ennemis de l'Église romaine n'eussent rien à lui reprocher avec réalité. L'entreprise était vaste et presque impraticable ; mais ceux qui étaient intéressés à la continuation des abus, pensèrent que Marcel agirait de bonne-foi et conformément à ses discours, parce qu'il

s'était toujours montré bon , juste et zélé pour la gloire véritable de l'Eglise. Ils ne voulurent pas s'exposer à perdre les occasions de profiter de leur escroquerie et de leurs intrigues sous le voile hypocrite de la religion et de la décence du Saint-Siège. Par malheur, l'art de préparer les poisons de mille manières était plus connu et plus souvent mis en pratique à Rome que dans tout le reste du monde. Palavicino confesse la difficulté de réformer les abus , et le pape Marcel, qui le savait, s'écria un jour en frappant sur la table : « Je ne vois pas de moyen que les papes soient sauvés. »

---



## PAUL IV,

CCXXV° PONTIFE. — DE 1555 A 1559.

JEAN-PIERRE CARRAFE, noble de Naples, évêque de Téati dans l'Abruzze, cardinal romain, fondateur avec Gaëtan de l'institut des prêtres réguliers *de la Providence*, fut élu pape le 23 mai 1555, à l'âge de soixante-dix-neuf ans. Il prit le nom de Paul IV, et mourut le 18 août 1559. Pendant son cardinalat, il avait manifesté de la vertu, mais une vertu austère, dure, intolérante, et d'une nature telle, que dès-lors beaucoup de gens conçurent l'opinion que, si jamais il parvenait à la papauté, il serait violent et insupportable, malgré l'hypocrisie dont il cherchait à masquer son ambition. Les prophéties de l'abbé Jean Gouin, sur les papes, s'exprimaient ainsi : *Intrabit velut draco, sedebit velut alter leo, in mitis in populo.* « Il entrera comme » un dragon, et il occupera le trône comme un » lion formidable au peuple. » Il en arriva ainsi ;

car à peine il fut pontife, qu'il persécuta inhumainement, avec la cruauté et la ruse d'un dragon, les Colone, les Sforce, et d'autres nobles de Rome, sous des prétextes imaginaires, afin de confisquer leurs fiefs et leurs titres, et de les donner à ses neveux Carrafes, gens indignes, vicieux, perturbateurs de Rome, et même de l'Italie, si méchans enfin, que leur oncle se vit forcé de les exiler.

Il se déclara l'ennemi capital de la maison d'Autriche, et il ne pouvait endurer patiemment de se voir vassal de Charles-Quint, en qualité de roi de Naples : il tenta donc de le dépouiller de cette souveraineté, en offrant son royaume au roi de France. Il se refusa de confirmer l'élévation de Ferdinand, roi de Hongrie et de Bohême et roi des Romains, à la dignité impériale, sous prétexte que Charles-Quint son frère ne lui avait pas demandé son consentement pour renoncer à la couronne; et il poussa l'audace jusqu'à écrire que lui seul, et non pas les électeurs, avait la faculté et le droit d'admettre de semblables renonciations, puisque lui seul nommait les empereurs. Cet orgueilleux pontife ignorait que le temps de la barbarie avait cessé, et que la superstition était déjà bannie de l'Allemagne. Le résultat fut à-peu-près tel qu'il devait être. Les électeurs et Ferdinand se moquèrent de cet imbécile, et ils décidèrent que l'on n'aurait jamais recours au pape, pour donner le titre d'empereur à celui qui serait déjà élu roi des Ro-



main, quand il deviendrait chef du corps germanique, et l'empereur ne se ferait point couronner par le pape, de qui on n'avait besoin pour rien. Paul IV se vengea en excommuniant Charles V, son fils Philippe II, roi d'Espagne, et le duc d'Albe, vice-roi de Naples ; mais bientôt celui-ci, avec son armée, le réduisit à lui demander miséricorde : la fête lui aurait coûté encore plus cher qu'à Clément VII, si Philippe II eût été moins superstitieux.

C'est à son imprudence qu'il faut attribuer le schisme de l'Angleterre. La reine Elisabeth, quoique suivant dans son âme la religion réformée, envoya un ambassadeur extraordinaire à Rome, pour annoncer au pape son élévation au trône, et lui prêter obéissance. Paul IV reçut mal l'envoyé et lui dit qu'Elisabeth ne pouvait hériter de la couronne, étant fille d'Anne de Boulen, et comme telle, bâtarde d'Henri VIII : que l'Angleterre était un fief de l'Eglise romaine, et qu'ainsi, à défaut de successeur légitime, le pape avait le droit d'accorder la couronne à qui bon lui semblerait. Elisabeth irritée, proscrivit la religion romaine, et se conduisit de manière à ce que l'Angleterre n'eût jamais recours pour rien au pape, les rois s'étant déclarés les chefs de la religion anglicane.

Il ne traita pas les Romains avec moins d'imprudence et d'orgueil ; car, non content d'avoir travaillé précédemment auprès de Paul III, pour l'établissement de l'inquisition générale à Rome, il en augmenta lui-même le pouvoir : je le crois l'auteur de

la congrégation appelée de l'*Index*, pour condamner les livres dont il défendit la lecture, et parmi lesquels il s'en trouve de très-curieux, mais qui dévoilaient clairement les usurpations pontificales.

On vit au moment de sa mort, combien cette conduite l'avait rendu odieux; le peuple se souleva en vomissant des exécutions contre Paul. Il abattit et jeta dans le Tibre, la statue que l'intrigue lui avait fait élever au commencement de son pontificat. On brûla l'inquisition, ses papiers, et même en partie l'édifice, après avoir mis tous les prisonniers en liberté. Le peuple voulut même insulter son cadavre, et on fut forcé de l'enterrer promptement en secret, pour éviter les outrages; mais enfin, la mémoire et le nom de Paul IV ont été livrés à l'infamie, pour toute la durée des siècles.

---



## PIE IV,

CCXXVI° PONTIFE. — DE 1559 A 1565.

JEAN ANGE DE MÉDICIS, né à Milan, cardinal du titre de Sainte-Prisce, fut élu pape dans la nuit du 25 au 26 décembre 1559, sous le nom de Pie IV, et mourut dans la nuit du 8 au 9 décembre 1565. Onuphre Panvinio dit que Pie fut gourmand, adonné au vin, enclin aux plaisirs, envieux, impatient, ambitieux, dissimulé jusqu'à la feinte, avare et incapable d'amitié, autant qu'il y trouva de l'utilité pour ses vues. De son propre mouvement, il offrit à Ferdinand de le couronner empereur ; mais on méprisa son offre. Il était déjà tard pour faire prévaloir la vicille maxime romaine, de montrer de l'orgueil envers ceux qui souffrent avec soumission, et de faire des bassesses quand l'orgueil n'a pas réussi. Dans la suite, il tenta de donner le titre de roi au grand duc de Toscane ; mais le temps était aussi passé de tolérer de sem-

blables usurpations de la part des papes. L'empereur s'y opposa, et fit dire à Pie IV : *Italia non habet regem nisi Cæsarem.* « L'Italie n'a pas d'autre roi que l'empereur. »

Quoique contre sa volonté, il assembla de nouveau le concile de Trente, d'après les instances réitérées de l'empereur d'Allemagne et du roi d'Espagne ; mais il tâcha toujours que le parti Italien eût le dessus dans toutes les controverses relatives à la puissance pontificale, aux droits épiscopaux ou aux prérogatives des princes. Ses légats ne permettaient de prononcer aucun décret avant de consulter auparavant la volonté et l'opinion de Pie ; aussi en arriva-t-il de cette convocation, comme de celles de Paul III et de Jules III ; l'empereur et les autres souverains se plaignirent hautement que le concile ne jouissait d'aucune liberté ; et c'était une chose si certaine, qu'il n'est pas besoin de recourir à l'histoire de Fra Paolo Sarpi ou de Suave, car celle de Palavicino même, défenseur pontifical contre Suave, rapporte les faits qui fondent cette assertion. Tous les monumens imprimés le démontrent évidemment ; et les lettres de l'ambassadeur d'Espagne, don Alphonse de Vargas, écrites de Trente, disent positivement que l'Esprit Saint n'inspirait rien dans le concile, jusqu'à ce qu'on lui expédiât un courrier à Rome, pour lui demander de venir à Trente : ensuite de cette démarche, le Saint-Esprit venait de Rome placé dans une valise ; expression familière, qui



signifie que le pape envoyait sa réponse aux légats.

Il arriva de là que les princes et les villes protestantes ne voulurent pas reconnaître cette assemblée comme œcuménique, et représentant l'Eglise chrétienne, mais comme un conciliabule dirigé par un seul homme : Ils protestèrent donc de nouveau, et en appelèrent au futur concile général, œcuménique et libre. Ainsi, la religion catholique n'obtint rien avec les déclarations du concile ; car on ne remédia à aucun des abus de la cour de Rome ; à l'égard du dogme, les protestans suivirent leurs croyances évangéliques, et, quant à l'union des membres, les deux tiers de l'Europe se séparèrent du chef.

---

## PIE V,

CCXXVII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1565 A 1572.

---

MICHEL GUISLERI, né à Boschi en Toscane, moine dominicain, cardinal du titre de Sainte - Marie de la Minerve, fut élu pape le 7 janvier 1566, sous le nom de Pie V. Il mourut le 1<sup>er</sup> mai 1572, et a été canonisé comme Saint, par Clément XI, en 1712. Peu de temps après son élection, il dit que, pendant qu'il était religieux, il avait l'espoir d'être sauvé; que, lorsqu'on le fit cardinal, il craignit beaucoup d'être damné; mais que maintenant qu'il était pape, il désespérait de son salut.

Ses mœurs personnelles furent pures, et s'il ne s'agissait que d'un simple religieux dominicain, on pourrait dire qu'il était digne de la canonisation; mais, comme souverain pontife, il ne pouvait être canonisé que par ceux qui avaient intérêt à consacrer comme saintes, les maximes erronées



quiservaient de base à Pie V pour sa conduite politique. Il était humble, sans doute, et désintéressé dans ce qui le regardait personnellement, mais il fut ambitieux des honneurs et de la puissance du Saint-Siège, imbu à l'excès des opinions fiscales de la papauté, et si austère et si rigoureux en matière de foi, que, par un zèle mal entendu, et offusqué par des principes erronés, il embrassa les moyens de rigueur et même de cruauté.

Il avait pris part à l'établissement de l'inquisition générale à Rome, et il fut inquisiteur sanguinaire et furieux à Côme. Dans la suite, étant déjà cardinal, il influa beaucoup dans les moyens cruels qu'on employa à Rome contre les hérétiques, en abandonnant les voies de douceur et d'humanité, dont on s'était servi avant Paul III. Elevé au pontificat, il suivit le même système, et augmenta les cruautés de l'affreux tribunal. Tout cela lui a été compté pour sa canonisation, comme preuves de son zèle pour la religion catholique : Jésus-Christ cependant s'est conduit d'une manière bien opposée envers les Samaritains. Il ne voulut pas consentir à faire descendre le feu du ciel sur ces schismatiques, même à la demande des apôtres, hommes bien imparfaits alors, ainsi que l'observe Saint-Jean-Chrysostôme.

Les mesures et les bulles de Pie V sur tous les points de discipline ecclésiastique, relatifs aux évêques et aux moines, furent très-injustes. Pour

exalter la puissance pontificale, il abaissa le pouvoir épiscopal beaucoup plus que ne le permettent les livres de l'Écriture sainte et des quatre premiers conciles généraux. Il en arriva de même à l'égard des souverains : il excommunia les reines d'Angleterre et de Navarre, ce qui empira la cause du catholicisme, sans lui faire tirer aucun parti de ses sottises censures. En répliquant à la plainte que lui portait l'empereur Maximilien, sur ce qu'il avait délivré au duc de Toscane le titre de grand duc, il répondit que non-seulement il avait le pouvoir pour cela, mais encore pour accorder le titre de roi à qui il voudrait. Ce droit n'est pas facile à prouver, pour un successeur de Saint-Pierre le pêcheur.



## GRÉGOIRE XIII,

CCXXVIII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1572 A 1585.

---

HUGUES BUONCOMPAGNI, né à Bologne, cardinal évêque de Vesti, fut élu pape le 13 mai 1572, sous le nom de Grégoire XIII, et mourut à l'âge de 83 ans, le 10 avril 1585. Dans sa jeunesse, il avait eu un fils naturel nommé Jacques Buoncompagni. Après avoir été élevé au pontificat, il le favorisa beaucoup, ainsi que ses autres parens; en sorte que le népotisme prévalut, quoiqu'il ne les élevât pas à la dignité de princes séculiers. Quelques écrivains disent que Grégoire était d'un caractère pacifique et doux; cependant, il y a certains événemens qui contredisent beaucoup cette opinion.

Il approuva et célébra par des réjouissances publiques, l'assassinat de plus de soixante-douze mille Français égorgés par les ordres du roi Charles IX, seulement parce qu'ils étaient protestans. Cette

tragédie est connue sous le nom *du massacre de la Saint-Barthelemy*, et le roi n'avait pu la faire exécuter sans violer sa promesse et la paix jurée, dans laquelle les protestans avaient eu confiance. Le souverain pontife d'une religion de paix et de douceur ne devait pas approuver un fait aussi atroce, et encore moins en faire peindre l'histoire au Vatican, comme un des tableaux du triomphe de la religion catholique. Bien loin d'en être le triomphe, cette action tourna à son préjudice et à celui de ses maximes, car elle acharna les esprits de telle sorte qu'il en résulta de nouvelles guerres et des maux infinis. Le zèle mal entendu de la religion produit le fanatisme, et le fanatisme excite les cruautés les plus atroces.

Grégoire XIII, par ce même motif, influa sur la conjuration qui se forma au Japon contre le souverain légitime, à l'instigation des jésuites missionnaires, seulement parce que ce pays refusait d'embrasser la religion chrétienne, qu'un prince avait adoptée dans la persuasion qu'il serait roi, avec le secours des missionnaires et des convertis. Ce royaume fut rempli de trouble, on versa des torrens de sang, le massacre fut immense et le christianisme fut proscrit, au lieu de se répandre.

Jésus-Christ n'enseignait pas la doctrine des conjurations, lorsque, montrant une pièce de monnaie à l'effigie d'un César aussi cruel que Tibère, il dit qu'on devait lui rendre les tributs et les res-



pects qui lui appartenaient. C'était donc encore contre cette doctrine que procédait Grégoire, en approuvant la ligue française qu'on nommait catholique, avec la seule restriction de ne pas massacrer le roi Henri III, mais de se contenter de s'assurer de sa personne. De semblables moyens d'éteindre les hérésies ne proviennent que d'un mauvais esprit de vengeance et de réaction, qui remonte au temps de l'empereur Constantin, et qui s'est fortifié dans les siècles postérieurs, contre les sages maximes de l'Évangile.

---

~~~~~

SIXTE V,

CCXXIX^e PONTIFE. — DE 1585 A 1590.

FÉLIX PERETI, né à Montalto dans la Marche d'Ancône, moine franciscain, cardinal du titre de Saint-Jérôme, connu ordinairement sous le nom de cardinal de Montalte, fut élu pape le 24 avril 1585 et voulut s'appeler Sixte V, par rapport à Sixte IV qui avait été aussi religieux de son ordre. Il mourut le 27 août 1590.

L'ambition de la dignité pontificale le rendit hypocrite au suprême degré : mais, aussitôt qu'il l'eut obtenue, il leva le masque et découvrit la férocité de son caractère. Au lieu de l'amnistie d'usage sur des élections pontificales, il fit faire ce jour-là justice de quatre criminels. L'effet pouvait en être utile, mais celui qui l'ordonnait donnait la preuve du peu d'humanité de son caractère. Dans la suite, il donna d'autres preuves d'une barbarie cruelle, en prenant plaisir à assister aux exécutions

et à en presser le moment. La terreur qu'il inspirait fit qu'on chercha à le flatter en lui érigeant une statue : mais le peuple qui, à la mort des grands, a coutume de leur rendre justice, détruisit la statue de Sixte V, comme il avait renversé celle de Paul IV.

Il approuva le régicide commis par Jacques-Clément contre le roi de France Henri III, et en fit l'éloge dans le consistoire des cardinaux. Cela équivalait à la canonisation de la doctrine condamnée par le concile de Constance, et c'est adopter une erreur hérétique.

Il renouvela l'excommunication contre la reine Élisabeth d'Angleterre, l'interdit de son royaume ; et il aida Philippe II, roi d'Espagne, avec de l'argent et des indulgences, pour conquérir l'île et s'emparer de ce royaume avec le titre de feudataire de Rome.

Il lança les mêmes censures contre Henri IV, roi de France, en déclarant tous les Bourbons déchus du droit de régner. Je suis bien étonné de lire que ce pape fut affectionné à Henri IV et à Élisabeth, et l'ennemi de Philippe II d'Espagne, lorsque ses actions prouvent tout le contraire.

Il reconnut le préjudice de l'existence de l'institut des Jésuites, comme il le manifesta à son neveu le cardinal de Montalte, en lui disant : *Il vaudrait mieux que je confessasse les jésuites que de prendre un jésuite pour confesseur.* Cepen-

dant, il les laissa subsister comme auparavant, seulement à cause de leur quatrième vœu d'obéir aveuglément au pape.

Quoiqu'il n'eût montré, dans le principe, aucun attachement pour sa famille, il en vint, comme tous les autres, à adopter le népotisme. Il enrichit et éleva ses parens, jusqu'à marier ses nièces avec les familles des Ursins et des Colonne, qui étaient les premières de Rome; quoiqu'il ne fut lui-même que le fils d'un gardeur de porcs, et que la mère de ses nièces fut lavandière. Barthelemy Morisoto, dans la vie d'Henri IV, a dit que Sixte V fut étouffé dans son lit par un moine franciscain, ou bien un assassin déguisé sous cet habit, et payé par la faction de Philippe II et des jésuites de Rome. Ses domestiques publièrent le lendemain que le diable l'avait étouffé, parce qu'il était plus méchant qu'Alexandre VI.

URBAIN VII,

CCXXX^e PONTIFE. — EN 1590.

JEAN BAPTISTE CASTAGNI, né à Rome, cardinal archevêque de Rosane, fut élu pape le 15 septembre 1590, se nomma Urbain VII, et mourut le 27 du même mois, après treize jours de pontificat.

GRÉGOIRE XIV,

CCXXXI^e PONTIFE. — DE 1590 A 1591.

NICOLAS ESFRONDATE, né à Crémone, cardinal évêque de sa patrie, fut élu pape le 5 décembre 1590, sous le nom de Grégoire XIV, et mourut le 15 octobre 1591, après dix mois et dix jours de pontificat. Dans ce court espace de temps, il manifesta les maximes anti-évangéliques qu'il avait dessein de suivre. Il enrichit et éleva ses parens au plus haut degré, en donnant des abbayes et des bénéfices ecclésiastiques à ceux qui étaient prêtres, et aux autres des biens et des titres confisqués injustement sur divers propriétaires. Il trouva dans le trésor pontifical cent millions destinés par Sixte à l'achat ou à la conquête d'un royaume pour l'Eglise Romaine; Grégoire les destina à la ligue Franco-Espagnole contre Henri IV, qu'il excommunia de nouveau, et il expédia en même temps des monitoires aux prélats et aux pairs de France,

pour qu'ils abandonnassent ce prince sous peine d'excommunication. Le clergé français déclara ces bulles nulles et méprisables, et le parlement les fit brûler par la main du bourreau.

Il recommandait à son neveu, qu'il avait fait duc de Mont-Marcien, d'amasser de l'argent pendant la vie de son oncle, afin de pouvoir se soutenir quand il ne serait plus. Le nouveau duc suivait si ponctuellement le conseil, que, s'il recevait cent des deniers de l'Église, il en versait dix au trésor pontifical, et s'en réservait quatre-vingt-dix. Si Saint-Pierre revenait dans ce monde, pourrait-il reconnaître le pontificat et les pontifes?

INNOCENT IX,

CCXXXII^e PONTIFE. — EN 1591.

JÉAN ANTOINE FACHINETI, né à Bologne, cardinal évêque de Nicastro, fut élu pape le 29 octobre 1591. Il voulut se nommer Innocent IX, et mourut le 30 décembre de la même année, à l'âge de 72 ans, après deux mois seulement de pontificat. Il les passa dans son lit où il donnait ses audiences, afin de conserver le peu de chaleur naturelle qui lui restait. Si les cardinaux en étaient instruits, pourquoi l'élurent-ils ? fut-ce par l'inspiration du Saint-Esprit ?

CLÉMENT VIII,

CCXXXIII^e PONTIFE. — DE 1591 A 1605

HIPPOLITE ALDOBRANDINI, né à Fano sur les côtes de la mer Adriatique, cardinal, fut élu pape le 30 janvier 1592. Il voulut s'appeler Clément VIII, et mourut le 5 mars 1605 à l'âge de 69 ans. Il adopta parfaitement les maximes du népotisme, car il enrichit et éleva beaucoup ses neveux et ses autres parens. Chapeaux de cardinal, évêchés et autres bénéfices ecclésiastiques, duchés, marquissats, comtés, emplois civils et militaires, légations, commissions, rien n'était trop pour eux. Il lança une troisième excommunication contre Henri IV et les Français : elle ne fit pas plus d'effet que les précédentes. Clément consentit ensuite à l'absoudre, parce qu'il avait déjà été absous en France : mais il tenta de lui faire un affront, en exigeant qu'il fut à Rome pieds nus pour renouveler la scène de l'empereur d'Allemagne Henri IV. On ne tarda

pas à lui faire apercevoir que ce temps était passé, et il se contenta d'envoyer ses légats, après leur avoir fait subir la honteuse cérémonie de la flagellation. Il usurpa, à force d'intrigues et d'argent, le duché de Ferrare sur le frère d'Alphonse d'Est, sous prétexte qu'il était bâtard, et voulut le donner à son neveu, mais les cardinaux s'y opposèrent. Il eut connaissance des conjurations formées contre la vie d'Élisabeth, reine d'Angleterre, et ensuite contre le roi Jacques et les approuva; et ce furent les Anglais catholiques qui les tramèrent de concert avec les Jésuites: on les découvrit avant l'exécution, et elles devinrent inutiles, mais ce ne fut pas la faute du pape. Saint-Pierre a-t-il donc enseigné la doctrine du régicide?

XVII^e SIÈCLE.

LÉON XIX,

CCXXXIV^e PONTIFE. — EN 1605.

ALEXANDRE OCTAVIEN DE MÉDICIS, appelé le cardinal de Florence, fut élu pape le 1^{er} avril 1605, et prit le nom de Léon, à cause de son parent, premier pape de sa famille. Il mourut âgé de 70 ans le 27 du même mois, sans laisser rien de remarquable à dire qui ait rapport au sujet que nous traitons.

PAUL V,

CCXXXV^e PONTIFE. — DE 1605 A 1621.

CAMILLE BORGHÈSE, né à Rome, cardinal de Saint-Chrisogone, fut élu pape le 16 mai 1605, prit le nom de Paul V, et mourut le 21 janvier 1621. Nous allons rapporter quelques circonstances particulières sur son élection. Le cardinal de Régio, Dominique Tuschi, était déjà élu pape par quarante quatre cardinaux, et on le portait à la chapelle Sixtine pour le saluer ; ce que plusieurs cardinaux avaient même fait en particulier. Le cardinal Baronio excita quelque mouvement en criant de ne pas publier cette élection qui pourrait être préjudiciable, parce qu'elle était l'effet des intrigues du parti espagnol. D'autres demandent alors qu'il soit procédé à une nouvelle élection, et qu'elle se porte sur le cardinal Baronio. Tous rentrent dans le conclave ; les votans s'en rapportent aux cardinaux Aldobrandini et Montalte, et ceux-

ci élisent Camille Borghèse. Que les Romains viennent maintenant nous dire que le Saint-Esprit dirige les suffrages et inspire les élections !

Il suivit parfaitement les maximes du népotisme, car il enrichit ses neveux, en leur abandonnant le gouvernement, et en plaçant tous ses parens dans un rang élevé. Dans toutes ses affaires, il se laissa entraîner par les passions humaines. A peine parvenu à la papauté, il excita des guerres spirituelles, et prépara l'orage contre la république de Venise, parce qu'elle avait promulgué des lois justes pour arrêter les acquisitions excessives que le clergé ne cessait de faire, et pour réprimer d'autres abus très-préjudiciables à l'état. On écrivit beaucoup pour et contre : Paul excommunia le doge, les sénateurs et tous les conseillers, et ordonna de mettre les Eglises en interdit. Les Romains ne voulaient pas voir que le temps était passé de tenir compte de censures qui n'avaient plus de valeur, nées de l'intérêt et des passions humaines. La guerre était déjà préparée ; l'issue en aurait été funeste pour le souverain de Rome, et les Vénitiens menaçaient secrètement de se séparer de l'obéissance pontificale. Paul dut céder enfin, et laissa une leçon à ses successeurs. Les événemens qui s'étaient passés pendant le siècle précédent en Allemagne, par suite de la rigueur avec laquelle on avait traité les princes de Saxe et d'autres, en abusant des censures, produisirent du moins le

bon effet de rendre les papes plus circonspects, et de les engager à laisser tranquilles les souverains, sans leur donner des occasions de schisme.

Parmi la quantité de livres qu'on écrivit du côté de la république de Venise, celui de Fra Paolo Sarpi surtout, ne laissa rien à dire pour convaincre les papes qu'ils n'avaient pas le droit de se mêler des affaires temporelles des empires, des royaumes et des républiques, sans déroger à l'esprit de Jésus-Christ, de Saint-Pierre et des saints papes des premiers siècles de l'Église. Mais, ni Paul V, ni le reste des Romains, n'étaient en état de se laisser convertir à cet égard. Au contraire, Paul excita en Allemagne des guerres sanglantes entre les princes confédérés, sous le titre de *Ligue catholique*, et les autres princes qui protégeaient les protestans et qui avaient formé une autre ligue sous la dénomination d'*Évangélique*. On peut être assuré que de-là vint le régicide exécuté sur la personne d'Henri IV, roi de France; car Ravallac projeta son crime lorsqu'il entendit dire que ce monarque voulait favoriser la ligue Évangélique.

La plus grande preuve que Paul ne se désistait pas du système romain, c'est qu'il condamna et prohiba tous les livres écrits, soit à Venise ou ailleurs, contre ses propres abus et son tribunal pontifical, tels que l'histoire de France du président de Thou, le mémoire d'Arnaud contre les jésuites, le

décret du parlement contre le régicide Chatel, et beaucoup d'autres ouvrages d'un mérite distingué. Nous ne devons pas nous en étonner en voyant ce que ses flatteurs cherchèrent à lui faire croire; puisqu'il permit que, dans divers livres imprimés à Rome, à Bologne et à Naples, on le traitât de *vice-Dieu, de monarque très-invincible de la république chrétienne, de très-ferme gardien de la toute puissance pontificale*, qu'on lui appliquât ce que Jérémie avait dit par allusion du seul roi de Babylone: « Le peuple et le royaume » qui ne te seront pas soumis, mourront par la faim, » la guerre et la peste »; et ce que Daniel avait prédit seulement pour le Messie: « Dieu lui a donné la » puissance et le royaume, et toutes les nations lui » obéiront; sa puissance sera éternelle, et son » royaume ne sera pas corrompu. » Ainsi que l'autre texte d'Isaïe: « Les rois fourniront tes subsistances et les reines seront tes nourrices. Les unes » et les autres se prosterneront devant toi et baiseront la poussière de tes pas. »

GRÉGOIRE XV,

CCXXXVI^e PONTIFE. — DE 1621 A 1623.

ALEXANDRE LUDOVICI, né à Bologne, cardinal archevêque de sa patrie, fut élu pape le 9 février 1621, à l'âge de 67 ans. Il prit le nom de Grégoire, et mourut le 8 juillet 1623, après deux ans et cinq mois de pontificat.

Il suivit les mêmes maximes que ses prédécesseurs, et porta le népotisme à l'excès. Non content de combler ses parens de revenus, d'honneurs et de dignités, aussitôt qu'il fut pape, il nomma cardinal son principal neveu, Louis Ludovici, et lui confia l'entière direction du pontificat, en lui recommandant d'accumuler des richesses, dans le cas où il viendrait à mourir promptement comme Léon XI. Le neveu s'en acquitta si bien au gré de l'oncle, qu'il s'empara de tout le trésor pontifical ; de sorte qu'en deux années, il possédait, à la mort de l'oncle, deux cent cinquante mille écus

de rente annuelle en biens fonds, outre un grand nombre de palais et de maisons de campagne.

Grégoire persuada à l'électeur de Bavière de lui remettre, pour sa bibliothèque du Vatican, tous les manuscrits de l'électeur palatin, provenant des monastères supprimés par les Protestans, en disant qu'ils lui appartenaient par la mort civile des moines. Quels beaux principes de jurisprudence et de morale! Il excita et favorisa la guerre de l'empereur contre les protestans, et il prétendit que le duc de Savoie leur enlevât la ville de Genève et les passât tous au fil de l'épée. Il sollicita aussi le roi de France Louis XIII d'en faire autant à ceux de son royaume, abusant des textes de l'Écriture Sainte, pour lui persuader qu'il ne devait pas accomplir le traité de son père Henri IV qui avait accordé aux Protestans quelques villes pour leur sûreté. Si ce n'était pas une chose avérée, une telle réunion de maximes sanguinaires, si opposées à la doctrine de l'Évangile, paraîtrait incroyable dans un souverain pontife qui se glorifiait d'être le conservateur et le défenseur de l'Évangile même.

URBAIN VIII,

CCXXXVII^e PONTIFE. — DE 1623 A 1644.

MAFÉE BARBERINI, de Florence, cardinal archevêque de Nazareth, fut élu pape le 6 août 1623, sous le nom d'Urbain, et mourut le 29 juillet 1644.

Son élection fut précédée d'événemens déplora-
bles; Rome se partagea en factions pour manifes-
ter sa volonté. Les meurtres se multiplièrent dans
les rues et les places publiques, ainsi que les
vols et les violences qui accompagnent, pour l'or-
dinaire, les commotions populaires. Les cardinaux
étaient aussi divisés: les uns voulaient le cardinal
Missini, les autres Boromée: les Français, les Vé-
nitiens et les Savoyards voulaient Barberini, parce
qu'il était mal affectionné à l'Espagne. C'est d'après
cela que l'on peut soupçonner, avec quelque fon-
dement, que l'on avait mis du poison dans les mets
ou dans la boisson des membres du conclave, car,

il mourut dix cardinaux, quelques évêques et des abbés qui y étaient renfermés, et beaucoup d'autres furent dangereusement malades. Alors Barberini fut élu d'une manière presque subite; on dit, à cette occasion (je ne sais pourquoi) qu'on avait vu voler un essaim d'abeilles vers le Musée du cardinal, et on remarque qu'il avait pour devise des abeilles dans son écusson. Le lendemain, on vit sur la statue de *Pasquin* l'écusson du nouveau pape parsemé d'abeilles et au bas ce vers d'un partisan Français :

Mella dabunt Gallis; Hispanis spicula figent.

Ce qui signifie : « Ces abeilles donneront du miel » au Français, et leurs aiguillons perceront les » Espagnols. » Il s'ensuivit que le lendemain on mit, sur la même statue, au bas de l'emblème des abeilles, cet autre vers d'un partisan de l'Espagne :

Spicula si figent, emorietur apes.

« Si l'abeille cloue son aiguillon, elle mourra. »

Le jour suivant on trouva encore sur la statue, avec les abeilles, ce distique d'un partisan du nouveau pape.

Mella dabunt cunctis, et nulli spicula figent,

Figere namque nescit princeps apum.

Avec cela, le public resta satisfait : car ces deux vers signifient que « les abeilles d'Urbain VIII donneront du miel à tous, et ne perceront personne » avec leur aiguillon, parce que la reine des abeilles » ne sait pas faire de mal. »

Il n'en arriva pourtant pas ainsi, puisqu'Urbain fut toujours contraire à Philippe IV d'Espagne, dans toutes les affaires politiques qui se présentèrent sous son pontificat, et il le chagrina de mille manières ; il le força quatre fois de changer son ambassadeur à Rome, en se plaignant de sa conduite : cependant, il ne faisait que présenter, avec beaucoup d'égards, les plaintes de son souverain ; mais son crime était de ne pas se laisser séduire par les intrigues de Rome. Lors de la révolte des Catalans et des Portugais, il favorisa indirectement les premiers, par le moyen du roi de France, et les seconds, en refusant les bulles de confirmation des évêques que présentait Philippe. Les choses en vinrent au point que le bruit se répandit qu'on avait cherché à empoisonner Urbain, de la part du gouvernement Espagnol, et ce fut un des chefs d'accusation qu'on présenta au roi contre le comte duc d'Olivarès, lorsqu'il eut perdu le ministère et sa faveur.

A l'égard du népotisme, Urbain surpassa tous ses prédécesseurs, et ses soins continuels furent d'enrichir ses parens et de les élever en dignités. Il donna des chapeaux de cardinal à son frère Antoine,

capucin, et à ses deux neveux François et Antoine : des archevêchés et des évêchés à des enfans à la mamelle, et des abbayes à ceux qui n'étaient pas encore engendrés, en s'engageant dans les conventions matrimoniales de la nièce, à conférer les abbayes qui seraient vacantes à la naissance du premier enfant. Il nomma son frère Tadée capitaine général de l'Eglise, prince, duc, marquis, comte, baron et seigneur d'un grand nombre de communes. Le dernier prince de la maison de Rovère, qui était descendant du Pape Sixte IV, laissa beaucoup d'états et de titres à la disposition de l'Eglise Romaine, et Urbain les donna à Tadée. Il voulut faire la guerre à Édouard Farnèse, et le dépouiller du duché de Parme et Plaisance, pour le donner aussi à Tadée; mais le duc sut se maintenir par la protection de l'Espagne, et parvint à se faire redouter. Urbain tenta de faire révolter Naples contre Philippe IV, pour y couronner son frère, mais il ne put y réussir. Enfin, il chercha à rendre le pontificat héréditaire dans sa famille, en traitant avec les cardinaux pour qu'ils donnassent leurs suffrages à son neveu le cardinal François : il leur offrit à chacun une ville des états pontificaux en souveraineté usufructière et honorifique, sur leur tête et sur celle d'un neveu ou d'un parent qu'ils désigneraient; mais il ne put réunir les suffrages nécessaires. Alors il se borna à les enrichir, et il le fit à un degré scandaleux. Il est fa-

cile de concevoir combien on commettait d'injustice dans la distribution des revenus ecclésiastiques, au préjudice de ceux qui avaient droit de les obtenir. Beaucoup de faits particuliers démontrent les désordres extrêmes du gouvernement sous la direction des neveux. On peut en voir de fort plaisans dans l'ouvrage Italien imprimé en 1667, sous le titre du Népotisme de Rome. *Il Nepotismo di Roma*.

Urbain déterminâ le jésuite Santarella et quelques autres à écrire pour prouver que les papes ont le pouvoir de détrôner les rois et de donner leurs royaumes à ceux qui ont bien mérité de l'Eglise, non-seulement dans le cas d'hérésie, mais même pour tout autre manque d'obéissance et de soumission aux ordres du souverain pontife. Cette entreprise était inutile, puisque l'expérience avait déjà prouvé qu'une telle doctrine était méprisée dans la pratique. D'un autre côté, un jésuite de Madrid, confesseur du comte duc d'Olivarès, écrivit, sous un nom supposé, contre Santarella, afin de prouver que tout pouvoir pontifical dans les affaires temporelles et contre des laïques était nul, et devait être regardé comme une usurpation; que, même dans le spirituel, ce pouvoir ne s'étendait pas au-delà de l'évêché de Rome, que le pape était inférieur au concile, et que les censures de la bulle *in cena domini* étaient également nulles et méprisables.

Galilée fut condamné comme hérétique, parce
ce qu'il avait annoncé des vérités connues main-
tenant de tous les astronomes, des bons physiciens
et des Romains eux-mêmes : telle que celle qui dé-
montre que le soleil est le centre du système solaire,
et qu'il ne tourne pas comme on le croit vulgaire-
ment ; qu'il reste immobile dans son orbite, et que
la terre est une planète qui tourne autour du soleil.

Urbain laissa sans décision les controverses sur
la grâce et sur le libre arbitre : sujet éternel de
dispute entre les jésuites et les dominicains,
et source de haines dissimulées sous le voile de
l'hypocrisie. Il en fut de même de la querelle des
Dominicains et des Franciscains, sur la question
de savoir si Marie, mère de Jésus-Christ, fut
exempte ou non du péché originel, dès le pre-
mier instant de son être : chose que personne ne
peut vérifier.

INNOCENT X,

CCXXXVIII^e PONTIFE. — DE 1644 A 1655.

JEAN-BAPTISTE PAMPHILI, né à Rome, cardinal, fut fait pape le 15 septembre 1644, sous le nom d'Innocent, à l'âge de soixante-douze ans, et mourut dans la nuit du 6 au 7 janvier 1655. Tout son pontificat fut un scandale continuel, par les dispositions despotiques du gouvernement laissé dans les mains d'Olimpie Maldachini, sa belle-sœur. L'abbé Gualdi, domicilié alors à Rome, écrivit l'histoire et la vie de cette matrone : il dit que le cardinal Pamphili, long-temps avant son élévation au trône pontifical, vivait avec sa belle sœur, dans une amitié si intime que tout le monde soupçonnait que la bonne conduite extérieure du cardinal était l'effet des conseils de la dame intrigante, afin de lui procurer le pontificat qu'il parvint à obtenir. Mais à peine Innocent fût-il nommé pape, qu'il déposa le masque. Il crut, sans doute,

qu'à l'âge de soixante-douze ans, personne ne pouvait mal interpréter ses familiarités avec elle, et il la rendit si scandaleusement maîtresse de toutes les affaires ecclésiastiques, qu'il la faisait assister aux consistoires, aux réceptions d'ambassadeurs, et aux autres audiences de ce genre. Pour la décence, elle était cachée par un rideau, derrière le trône papal; mais tous savaient qu'elle écoutait les propositions et les conférences, auxquelles elle prenait quelque fois part. Tout le monde appréciera un tel abus. Les ambassadeurs des princes chrétiens, qui avaient quelques prétentions à Rome, ne faisait aucun cas du pape, ni même des cardinaux neveux, à cause de leur jeunesse; l'opinion de quelques écrivains est qu'ils étaient plutôt fils du pape que de son frère. Ils s'adressaient de préférence à leur mère, et les présens étaient proportionnés à l'importance des affaires. C'était elle qui vendait les chapeaux de cardinal, les patriarchats, les archevêchés, les évêchés et les autres dignités ou bénéfices ecclésiastiques, au plus offrant : par ce moyen, elle parvint à amasser plusieurs millions d'écus romains, sans compter ce que ses fils recevaient séparément pour s'intéresser auprès de leur mère.

Unie avec les cardinaux Barberini, ses anciens ennemis, elle trama, d'accord avec le pape, une conspiration pour faire soulever le royaume de Naples contre Philippe IV d'Espagne, dans le des-

sein de faire de tout son territoire diverses principautés, relevant immédiatement du Saint-Siège, et de les repartir entre les membres des deux familles Pamphili et Barberini. Le cardinal Artali, neveu adoptif du pape, révéla le secret à la cour d'Espagne, et le projet s'évanouit; mais Innocent révoqua l'adoption d'Artali, lui défendit de s'appeler Pamphili, l'exila de Rome, et lui imposa de grandes pénitences.

Le vénérable Jean de Palafox, évêque de la Puebla des Anges, ensuite archevêque et viceroy du Mexique, écrivit au pape pour lui faire connaître les excès des jésuites en Amérique, et le tort que cela faisait à la religion catholique; mais il ne se conforma pas au moyen facile qu'il avait de vaincre, en envoyant à Olimpie les trésors du Mexique. Aussi, l'affaire resta dans le même état, et le mal s'accrut de jour en jour.

En 1648, se conclut le fameux traité de Westphalie, qui a servi de règle, quant aux maximes du droit des gens, pour les traités diplomatiques, conclus postérieurement en Europe; preuve qu'il avait été sage et bien médité. Cependant, Innocent le désapprouva, et le condamna comme nul, injuste, illicite, contraire à la religion, et offensant les droits de l'Eglise et du pape. L'empereur et les princes d'Allemagne, les rois d'Espagne, de France, d'Angleterre et les autres puissances méprisèrent

la bulle de condamnation, comme elle le méritait, et le traité resta inébranlable. Sur quoi se fondaient les plaintes du pape? Sur ce que l'on avait accordé certains avantages et quelques prérogatives aux électeurs protestans et à leurs territoires, relativement à la liberté du culte et à la propriété de temples et de biens. Jamais les papes n'ont voulu admettre la vérité lumineuse, qu'ils n'ont d'autre droit que celui de se mêler du dogme, de la morale, et de la discipline universelle, comme les douze premiers papes; mais que tout ce qu'on a toléré dans leurs successeurs est une usurpation.

ALEXANDRE VII,

CCXXXIX^e PONTIFE. — DE 1655 A 1667.

FABIO GHIGI, né à Sienne, cardinal romain, fut élu pape le 7 avril 1655, sous le nom d'Alexandre, et mourut le 22 mai 1667. Son élection fut le résultat d'innombrables intrigues des cardinaux, partagés en trois factions, dont une voulait un pontife affectionné à la maison d'Autriche; l'autre, à la maison de France; et la troisième, un cardinal de la création d'Innocent X; enfin, les deux dernières se réunirent par l'ordre du premier ministre de France, le cardinal Mazarin, et Alexandre fut élu. Ainsi Mazarin, athée presque reconnu, fut l'esprit qui inspira le conclave.

Alexandre, profitant de ce qu'il avait observé à Rome et ailleurs, sur les murmures de l'opinion publique contre son prédécesseur, jura de *ne pas recevoir ses parens dans Rome*. Son frère Mario s'étant mis en chemin pour s'y rendre, aussitôt qu'il eut appris son élection, reçut l'ordre de ne

pas aller plus loin, et de retourner à Sienne. On vit alors Pasquin avec un papier, sur lequel Alexandre était peint descendant du ciel ; au-dessous étaient écrits ces mots du symbole, *descendit de cælis*. Le jésuite Palavicino imprimait, dans ce temps, son histoire du concile de Trente, pour combattre celle qui avait été publiée par le *servite fra Paolo Sarpi*. Il y avait inséré mille flatteries adressées au pape, dans l'espoir de conquérir le chapeau de cardinal, qu'il obtint en effet. Ce qu'il y avait de plus remarquable dans toutes ces flagorneries était le plus grand éloge de son désistement du népotisme.

Néanmoins Alexandre veut changer de système, en appelant à Rome son frère, sa belle-sœur, avec trois fils et une fille, deux autres neveux, fils d'un autre frère défunt, et deux d'une sœur. Il consulte auparavant son confesseur Palavicino, sur le serment qu'il a fait, et le très-bénin jésuite lui dit qu'il y avait à cela des accommodemens, parce qu'il avait juré de ne pas recevoir ses parens *dans Rome*, et que sa promesse se trouverait accomplie, s'il allait au-devant d'eux à une ou deux journées, et s'il les recevait *hors de Rome*. Peut-on trouver une théologie morale plus commode? Le jésuite aurait-il trouvé dans le confessionnal une interprétation aussi favorable pour un pauvre malheureux? Le pape se rendit à l'avis de son confesseur. Palavicino arracha plus de vingt

feuilles d'impression de son histoire, et les réimprima après en avoir supprimé les clauses qui regardaient le népotisme. Pasquin présenta aux Romains le portrait d'Alexandre peint dans le voyage, et ayant au bas les paroles du symbole, qui suivent celles de la première pasquinade, *et incarnatus est*.

Pour flatter le pontife, on célébra des fêtes, et on éleva des arcs de triomphe pour l'entrée des parens : on mit sur l'un d'eux les paroles suivantes d'un psaume : *Orietur in diebus nostris justitia et abundantia pacis*. Mais il se trouva un audacieux, qui, pendant la nuit, mit un *m* au commencement de l'éloge, et substitua un *n* au *c* du dernier mot. On lut donc le lendemain le contraire de l'éloge : *Morietur in diebus nostris justitia et abundantia panis*. Le plus grand mal fut que la prophétie se réalisa ; on ne peut lire, sans être scandalisé, ce qu'écrivit alors, du vivant même d'Alexandre, l'auteur de l'ouvrage déjà cité *il nepotismo di Roma*, imprimé en Italien, en 1668, en deux volumes in-12.

Ce pape fomenta les dissensions et les guerres intestines des catholiques entre eux, en expédiant les bulles que demandèrent les jésuites contre les cinq propositions attribuées à Jansénius, évêque d'Ypres. Il entreprit de favoriser leur parti, seulement parce qu'ils défendaient l'opinion de l'infailibilité du pape, même hors du concile général

œcuménique, lorsqu'il décide *ex cathedrâ*, c'est-à-dire, comme chef de l'Eglise, non seulement dans les clauses douteuses en droit, mais même en fait. Sans doute, le bon Alexandre ignorait que les jésuites pratiquaient en Espagne la doctrine contraire, dans une condamnation de la même espèce, pour les propositions du jésuite Jean-Baptiste Poza ; car Urbain VIII ne put obtenir obéissance et soumission à ses bulles de condamnation, les jésuites Espagnols se moquant sous différens prétextes des décisions pontificales.

L'orgueil romain suggéra au pape Alexandre de refuser au roi de France Louis XIV la satisfaction qui lui était due, pour une insulte faite à l'ambassadeur de France par des soldats Corses de la garde papale. Il fit jouer tous les ressorts, dans les cours des princes catholiques de l'Europe, pour les engager à soutenir sa vanité. Tous sentirent que la chose leur était commune, et Louis XIV prépara son armée pour venger l'injure et conquérir le respect dû aux souverains. Alors Alexandre abaissa son orgueil, et envoya à Paris un légat pour demander pardon.

Si les souverains catholiques étaient tous éclairés sur leurs vrais intérêts, ils ne permettraient pas qu'un pape eût plus de cour que les douze premiers successeurs de Saint-Pierre : on verrait cesser cette multitude d'intrigues romaines dans les affaires temporelles. A la mort d'Alexandre, le

peuple romain manifesta sa haine en poursuivant ses parens, et pillant leurs palais.

CLÉMENT XI,

CCXL^e PONTIFE. — DE 1667 A 1669.

JULES ROSPIGLOSI, né à Pistoye, cardinal du titre de Saint-Sixte, fut élu pape le 20 juin 1667, sous le nom de Clément IX, et mourut le 9 décembre 1669, à l'âge de soixante-quatorze ans.

Il fut bon, et tâcha de concilier les théologiens, divisés en factions sur le jansénisme et le molinisme : s'il ne put y réussir entièrement, il obtint du moins la tranquillité extérieure au moyen d'un bref du 28 septembre 1667, sur le formulaire de conformité avec la bulle de condamnation des cinq propositions attribuées à Jansénius.

CLÉMENT X,

CXXLI^e PONTIFE. — DE 1669 A 1676.

JEAN-BAPTISTE-ÉMILE ALTIERI, né à Rome, cardinal, âgé de quatre-vingts ans, fut élu pape le 29 août 1670, après huit mois de vacance du Saint-Siège, parce qu'on n'avait pu réunir sur une tête les deux tiers des électeurs. Il existait six factions : le parti espagnol, le parti français, ceux des Barberini, des Ghiggi, des Rospigliosi, et la sixième, qu'on nommait volante, composée des dissidens. Sans doute que l'Esprit-Saint laissait agir les causes secondes, puisqu'après tant de débats, les cardinaux ne purent s'accorder que pour nommer un vieillard caduc, afin de laisser bientôt le siège encore vacant, et de leur abandonner jusque-là le gouvernement, s'il voulait conserver la vie. Il suivit si bien les maximes du népotisme, qu'à défaut de neveux, il en adopta un à qui il donna le nom d'Altieri, et le nomma cardinal Altieri. Comme il lui aban-

donnait les rênes du gouvernement, les Romains disaient qu'ils avaient deux papes : un, purement nominal, et l'autre vrai pape sans en avoir le nom. L'histoire des pontifes précédens m'évite de répéter les désordres particuliers de Clément X, qui mourut le 22 juillet 1676.

INNOCENT XI;

ECLXII^e PONTIFE. — DE 1676 A 1689.

BENOÎT ODESCALCHI, né à Côme, dans le Milanais, cardinal évêque de Novarre, fut élu pape le 21 septembre 1676, prit le nom d'Innocent XI, et mourut le 12 août 1689. Il reconnut les inconvéniens du népotisme, et défendit à son neveu Libio Odescalchi de prendre aucune part au gouvernement, ou même de recevoir aucune visite politique sous le titre de neveu du pape. Le peuple de Rome sut si bien apprécier la conduite d'Innocent à cet égard, que c'en fut assez au moment

de sa mort, pour le croire un saint, et pour enlever et se partager quelques-unes des choses qui avaient touché son corps. On peut induire de là combien les Romains étaient scandalisés de la conduite des papes qui avaient suivi le système du népotisme.

Sous le règne d'Innocent, l'assemblée du clergé de France approuva les quatre propositions publiées par l'université de Paris en l'année 1682, lesquelles se réduisent à déclarer que ni le pape, ni l'Église n'ont de pouvoir dans les affaires temporelles; qu'ils ne peuvent déposer les rois et de délier leurs sujets du serment d'obéissance qu'ils ont prêté; que le concile général œcuménique est supérieur au pape, selon la décision du concile de Constance, sans que cette doctrine puisse être bornée aux occasions de schisme, puisqu'elle est applicable à tous les temps; que l'exercice de la puissance pontificale est limité par les canons et les conciles généraux, et sans préjudicier aux droits des nations, ni à ceux de leurs souverains; que le pape a la première et la plus grande part dans les choses qui regardent la foi, mais qu'il n'est pas infallible dans ses décisions, sans le concours de l'autorité de l'Église assemblée. Les Romains furent très-fâchés de cette déclaration, et voulurent la condamner. L'évêque Bossuet la soutint, et, quoi qu'aient pu faire les papes depuis, il n'y a en Europe aucun canoniste, aucun théologien dis-

tingué, qui ne reconnaisse la vérité des quatre propositions de l'Eglise gallicane.

Innocent eut aussi quelques différends avec la cour de France, sur les prééminences des ambassadeurs, qui avaient été supprimées par une bulle du 12 mai 1687. L'ambassadeur de France en appela au futur concile, et célébra l'office de Noël dans sa chapelle de Saint-Louis. Le pape mit l'interdit sur cette église, et mourut sans terminer cette dispute. N'est-il pas à regretter que des gens de bien, tels que ce pape, se laissent entraîner aux suggestions des méchants, parce que ceux-ci ont plus de ruse?

ALEXANDRE VIII,

CCXLIII^e PONTIFE. — DE 1689 A 1691.

PIERRE OTTOBONI, né à Venise, cardinal évêque de Frascati, fut élu pape le 6 octobre 1689, sous le nom d'Alexandre, à l'âge de soixante-dix-neuf ans. Mes lecteurs doivent avoir présent à l'esprit le double objet que se proposent les cardinaux dans ces élections, en choisissant des vieillards incapables de travailler par eux-mêmes, ou exposés à mourir promptement de fatigues et d'inquiétudes. Ce système est l'esprit véritable qui influe sur leurs suffrages. C'est en vain qu'ils veulent persuader que l'œuvre de leurs passions personnelles est l'œuvre du Saint-Esprit. Alexandre mourut le 1^{er} février 1691, après avoir condamné les quatre propositions du clergé de France, par une bulle qui fut rejetée et condamnée dans ce royaume.

INNOCENT XII,

CCXLIV^e PONTIFE. — DE 1691 A 1700.

ANTOINE PIGNATELLI, né à Naples, cardinal archevêque de sa patrie, fut élu pape le 12 juillet 1691, prit le nom d'Innocent, et mourut le 27 septembre 1700, à l'âge de quatre-vingt-six ans. Il fut bon et ami de la paix ; il se reconcilia avec le clergé de France, sans bruit ni scandale : voilà ce que peut la force de l'opinion. Dans d'autres temps, les archevêques et les évêques français, auteurs des quatre propositions de l'Église gallicane en 1682, auraient été excommuniés. Innocent sut se contenter d'une *explication*, que les Romains veulent appeler *rétractation*, mais qui est conçue dans des termes positifs, démontrant en même temps la fermeté et la constance dans la vérité, et la docilité nécessaire pour céder quand la paix l'exige.

Innocent expédia une bulle le 28 juillet 1692, pour détruire le népotisme, ordonnant à tous

les cardinaux présens et à venir de promettre sous serment de se soumettre au contenu de la bulle, s'ils parvenaient à la papauté. Cela seul suffirait pour justifier tous les éloges, mais Innocent y joignit le mérite héroïque de substituer aux neveux les pauvres de Jésus-Christ. pour leur distribuer une portion du trésor pontifical.

XVIII^e SIÈCLE.

CLÉMENT XI,

CCXLV^e PONTIFE. — DE 1700 A 1721.

JEAN-FRANÇOIS ALBANI, né à Pésaro, cardinal diacre du titre de Saint-Sylvestre, fut élu pape le 23 novembre 1700, après quarante-cinq jours de conclave, et mourut le 19 mars 1721. Il fut élève du cardinal Esfrondati, auteur du célèbre ouvrage théologique : *Nodus prædestinationis dissolutus*, et aussi imbu que son maître de tous les principes jésuitiques. Ainsi, loin de ramener la tranquillité intérieure dans l'Europe catholique, il souffla en tous sens le feu de la discorde. A l'égard du prétendu jansénisme, il lança trois bulles

en 1705, 1713 et 1715, dont l'effet, agréable aux jésuites, rendit ennemis du pontife tous les savans de l'Europe, qui le regardèrent comme un tison de discorde. Le vrai moteur de l'expédition de ces bulles ne fut pas le zèle pour la pureté du dogme, mais l'intérêt de la cour de Rome, parce que les prétendus jansénistes soutenaient des opinions conformes à la discipline générale, mais contraires au despotisme pontifical.

Clément était si imbu des maximes erronées de la cour de Rome, qu'il publia, le 20 février 1715, une bulle qui supprimait en Sicile le tribunal appelé *la monarchie de Sicile*. Sa juridiction était de décider sans appel de toutes les affaires ecclésiastiques, et son établissement remontait au 5 juillet 1098, époque où Urbain II avait accordé à Roger, comte de Sicile, pour lui et ses successeurs, les facultés de légat pontifical. Le roi de Sicile réclama contre la bulle de Clément XI, parce que la concession d'Urbain n'avait pas été faite par une faveur spéciale; c'était un concordat pour le bien de la paix, qui produisit de grands avantages au Saint-Siège.

Les souverains ne devraient jamais avoir recours qu'à des moyens de défense réels, essentiels et sans réplique : un monarque ne doit laisser aux papes qu'une autorité égale à celle des douze premiers successeurs de Saint-Pierre, puisque tout le reste est évidemment usurpé par une tolérance excessive.

Clément voulut aussi faire prévaloir son despotisme en Espagne; mais Philippe V eut recours aux vrais moyens de contenir l'orgueil des papes; il ordonna de ne s'adresser à Rome pour aucune dépêche, et défendit d'y faire passer de l'argent, et voulut que les évêques et les ordinaires fissent usage de leurs facultés innées. Plut à Dieu qu'il n'eût pas révoqué si promptement ses décrets, d'après l'instigation injuste du cardinal Judice et des Jésuites.

INNOCENT XIII,

CCXLVI^e PONTIFE. — DE 1721 A 1724.

MICHEL-ANGE CONTI, né à Rome, cardinal évêque de Viterbe, fut élu pape le 8 mai 1721, sous le nom d'Innocent, et mourut le 7 mai 1724.

Lorsqu'il était question de le faire pape, il promit de remédier au mal qu'avaient causé les bulles de Clément XI, et de couper la source des discordes qui chaque jour devenaient plus déplo-

rables entre les molinistes et les jansénistes; mais ensuite il n'en fit rien, et laissa les choses en aussi mauvais état qu'il les avait trouvées. Il fut d'autant moins excusable, qu'il reconnût à fond la malice des Jésuites; car il sut, à n'en pouvoir douter, que les rites idolâtres de la Chine, condamnés en 1715, par son prédécesseur, étaient tolérés et même approuvés par les missionnaires jésuites, résidant dans ce vaste empire. Cette conduite était autorisée par le général et ses assistans, qui demeuraient à Rome, et dont l'unique mobile était de ne pas perdre les trésors immenses qui leur arrivaient par mer de ces régions éloignées.

Innocent fut si bien informé de tout cela, qu'il projeta d'éteindre l'ordre des Jésuites, et il commença par leur interdire de recevoir des novices. Pendant qu'il se disposait à les supprimer, il mourut, non pas sans soupçon qu'il avait été empoisonné par suite de trames secrètes des Jésuites.

BENOIT XIII,

CCXLVII^e PONTIFE. — DE 1724 A 1730.

PIERRE-FRANÇOIS DE ORSINI, fils du duc de Gravina, religieux dominicain, cardinal archevêque de Bénévent, fut élu pape le 29 mai 1724, sous le nom de Benoît, à l'âge de 75 ans. Il voulut publier une bulle contenant douze articles relatifs aux disputes sur la grâce et la prédestination, pour tâcher de pacifier les partis des molinistes et des jansénistes. Les Jésuites firent tant, par leurs intrigues, qu'ils gagnèrent la majorité des suffrages des cardinaux, afin d'empêcher la publication de cette bulle. Ils n'ignoraient pas le moyen de négocier avec les cardinaux, en se servant à propos des trésors de la Chine et de l'Amérique. Cependant Benoît publia de lui-même un bref adressé aux moines dominicains, pour les exhorter à soutenir vigoureusement la doctrine de la prédestination et de la grâce efficace, comme dogmes incontestables et

certain de Saint-Augustin et de Saint-Thomas. Il assembla ensuite un concile à Saint-Jean-de-La-tran, en l'année 1725, et, par une intrigue jésuitique, le secrétaire mit dans un des décrets, (sans le consentement du concile) que la bulle *uni genitus* expédiée par Clément XI, le 8 septembre 1713, fût regardée comme article de foi. Benoît ne pouvait approuver une supercherie par laquelle on lui faisait dire tout le contraire de ce que contenait son bref du 6 novembre 1724; mais on tâcha de le lui cacher pendant sa vie; et la cour pontificale, gagnée par les jésuites, laissa subsister cette doctrine.

CLÉMENT XII,

CCLXVIII^e PONTIFFE. — DE 1730 A 1740.

LAURENT CORSINI, né à Rome, cardinal évêque de Frascati, fut élu pape le 12 juillet 1730, après un conclave de quatre mois et sept jours. Combien n'y aura-t-il pas eu de factions et d'intrigues! Combien de gens aspirant au pontificat! Combien de discordes pour souffrir plus de quatre mois de réclusion! Enfin, les cardinaux portèrent leur suffrage sur un vieillard de 78 ans. Ce fut Clément XII. Que pouvait faire un octogénaire? s'occuper de prolonger ses jours, et laisser aux cardinaux la faculté de gouverner selon leur fantaisie.

BENOIT XIV,

CCXLIX^e PONTIFE. — DE 1740 A 1758.

PROSPER LAMBERTINI, né à Bologne, cardinal archevêque de sa patrie, fut élu pape le 17 août 1740, sous le nom de Benoît, et mourut le 3 mai 1758. Il fut très-sage et bon, mais il put et dut être encore meilleur. S'il n'eût pas été si sage, je le disculperais sur certains articles; mais il connaissait les vérités de la théologie, les canons, l'histoire ecclésiastique et politique qui devaient lui servir à réformer tous les abus de ses prédécesseurs et ceux de la cour de Rome.

Il savait que le temporel avait été successivement usurpé sur l'empire d'Occident et sur d'autres souverains; et l'autorité ecclésiastique, relative aux réserves, sur les évêques diocésains; il savait que les exemptions accordées aux monastères et aux congrégations régulières, étaient contraires à la doctrine de Saint-Paul, selon laquelle le Saint-

Esprit recommanda particulièrement tout le troupeau de l'Église à l'évêque Thimotée, et successivement à tous les autres.

Malgré cela, Benoît conserva les réserves et les exemptions, telles qu'il les avait trouvées. Dans son ouvrage du *synode diocésain*, il exalte la puissance pontificale et restreint le pouvoir épiscopal, en sorte qu'il permet seulement aux évêques, sans la concession du pape, de conférer les ordres, de confirmer ceux qui ont été baptisés; mais, quant aux chapelles particulières, à la réduction des fondations et à d'autres bagatelles, il veut qu'ils recourent à Rome, et il laisse ainsi la dignité épiscopale réduite à un squelette décharné. Comment le disculperai-je? Fût-ce par ignorance de la discipline primitive? Non, car il la connaissait à fond. Ce ne fut donc que pour complaire à la cour pontificale, et en cela il ne peut mériter des éloges.

Je ne puis l'approuver non plus d'avoir lancé l'excommunication contre les francs-maçons. Il n'est pas croyable qu'il ignorât les constitutions et les usages des loges. S'il les eût prohibées comme des réunions dépourvues de tout appui légal; qu'il les eût méprisées comme inutiles, absurdes; que même, sans faire usage de la censure ecclésiastique, il les eût réprouvées comme extravagantes, ridicules, je louerais sa sagesse et son bon sens : mais les anathématiser comme si elles étaient con-

traire à la religion catholique, dont elles ne s'occupent pas, ce fut une injustice et un défaut de prévoyance. Je ne vois dans ce procédé qu'un moyen de leur donner plus d'importance qu'elles n'en ont réellement, et de faire naître chez beaucoup de gens le désir d'être francs-maçons, par motif de curiosité. J'ai lu la copie d'une lettre qu'un gentilhomme de Naples, son ancien ami, lui écrivait après avoir vu la bulle. « Vous m'avez donc excommunié? lui disait-il, vous saviez bien que j'étais franc-maçon depuis plusieurs années. En vérité, je ne puis revenir de mon étonnement, en voyant vos opinions à ce sujet. Quels sont les mérites sur lesquels retombe l'excommunication? Sont-ce les actes de bienfaisance que l'on exerce du moins par vanité? vous excommuniez donc les bonnes œuvres. Est-ce le ridicule des épreuves pour l'admission? alors vous rendez l'excommunication ridicule. Sont-ce les sermens exécutoires du secret? vous donnez donc une grande importance à ce qui n'est qu'une formule. Révoquez, révoquez votre bulle, et ne faites pas un outrage à votre talent, à votre sagesse et à votre bonne réputation. Laissez-nous nous amuser avec ces extravagances, puisque ce n'est qu'une fantaisie qui n'offense personne, quelle que soit son origine et son objet. »

Je n'ai pas vu la réponse de Benoît XIV; mais j'ai ouï dire qu'il rit beaucoup de la lettre de son ami,

et qu'il lui répliqua : que par rapport à la place qu'il occupait, il n'avait pu agir autrement ; mais que cette excommunication ne devait pas lui inspirer de crainte, car sûrement il ne desséchait pas pour cela, comme on prétend qu'il en arrivait autrefois à ceux qui étaient excommuniés. Si cette réponse est certaine, elle laisse à penser qu'il avait lancé la bulle pour complaire à quelques cardinaux imbéciles.

Dans sa conduite envers les souverains, il manifesta du jugement, de la prudence et une connaissance profonde de l'histoire. Plusieurs cardinaux voulaient qu'il lançât l'excommunication contre le roi de Portugal Jean V, parce qu'au mépris des remontrances réitérées qu'on lui avait faites, il entretenait un commerce scandaleux avec des religieuses. Benoît s'y refusa constamment dans la crainte que, par dépit, le roi n'imitât la conduite d'Henri VIII d'Angleterre. « Exposerai-je, disait-il, pour quelques femmes de mauvaise vie, tout le royaume à tomber dans le schisme ? Non, certes. Le roi se lassera, ou Dieu lui enverra une maladie, pour l'amener à se repentir. » C'est ce qui arriva ; Jean V fut très-long-temps malade et donna des marques certaines d'un véritable repentir.

L'Espagne doit à la sagesse et aux lumières de Benoît XIV, le grand avantage de faire les provisions ecclésiastiques à Madrid, sans avoir besoin

d'envoyer de l'argent à Rome. Avant lui, il sortait d'Espagne, pour cet objet, plus de douze millions de réaux pour le trésor pontifical. Benoît connaissait si bien ces inconvéniens et ses propres dangers, que les conférences pour le concordat de l'an 1753, avec le roi Ferdinand VI, furent particulières entre le souverain pontife et Don Emanuel Bonaventure de Figueroa, envoyé espagnol, à qui sa sainteté recommanda efficacement de garder le secret, comme si c'était celui de la confession. Car, disait-il, si quelque membre de la chancellerie romaine venait à découvrir cette affaire avant qu'elle fût conclue, ils m'empoisonnerait pour l'empêcher. Benoît connaissait à fond les gens de sa cour.

Son ouvrage de *Festis* est un temoignage immortel de saine critique et de ses connaissances dans l'histoire ecclésiastique. Il y manifeste ce qu'il y a de vrai à l'égard de l'image de Jésus, qu'on appelle la *Véronique*, que dans la suite des siècles on a convertie en une sainte femme, dont on raconte divers traits de la vie. Il en fait de même de l'histoire des Mages qui visitèrent Jésus, que dans le sixième siècle on nous presenta sous les noms, auparavant inconnus, de Gaspard, Melchior et Balthazard, desquels on a fait des rois dans le douzième siècle. Il traite également de divers points de l'histoire ecclésiastique, relativement à la liturgie et à la vie des saints. C'est pour cela qu'il connais-

sait si bien les contes faits à plaisir contenus dans les leçons du second nocturne des matines de l'office des saints et saintes, que je ne lui pardonne pas d'avoir laissé subsister dans le bréviaire romain tous ceux que l'on y trouve. Il en est résulté que les moines, dans leurs sermons panégyriques, continuent à les prêcher au peuple chrétien, comme des vérités constantes que la sainte mère Église propose à notre croyance, tandis qu'elle se borne seulement à en permettre la lecture. Il n'a fait en cela que fomenter le mensonge et la superstition. Je vois son excuse qui se réduit à la crainte qu'il aurait du danger de détromper le vulgaire. C'est dommage qu'il n'ait pas eu le courage d'un Hercule.

A cette occasion, il me semble que je ne dois point passer sous silence un exemple des contes du bréviaire. Dans les leçons de la bienheureuse Marianne de Jésus de Madrid; on raconte qu'elle fit solennellement profession de religieuse de la merci; et ce mensonge est si évident, qu'il n'y avait à Madrid aucun couvent de cet ordre, quand la béate mourut. Ceux de don Juan de Alarcon et de Saint-Ferdinand sont bien plus modernes. La seule chose vraie qu'il y ait en cela, c'est que Marianne demeurait auprès d'un couvent de moines déchaussés de la merci, connu sous le nom de Sainte-Barbe, et qu'elle en portait l'habit. S'il est vrai qu'elle ait fait des vœux, ils ne peuvent avoir été que simples et non solennels, entre les mains d'un moine son confesseur.

Combien de choses de cette espèce y a-t-il dans le bréviaire! Il existe un petit ouvrage français en deux volumes in-12, imprimés en 1698, sous le titre des *Moines empruntés*, par M. Pierre Joseph. On y trouve beaucoup de saints que les moines de tous les ordres se sont appropriés, en les désignant comme des individus de leurs instituts respectifs, dont ils n'ont jamais fait partie pendant leur vie. La congrégation des rits ne permettrait pas ces fraudes, si l'argent ne rendait pas ses fiscaux et ses juges aussi indulgens. Ces tromperies font grand tort à la religion, parce que les protestans ont dans leurs églises des hommes très-savans et d'une critique très-fine, qui découvrent et démontrent le mensonge. Ils tirent de là des armes puissantes pour persuader qu'il en est de même de tous les récits historiques des miracles, d'après l'ancien proverbe espagnol : *Les miracles du jour m'empêchent de croire à ceux de la veille*. Ne vaudrait-il pas mieux empêcher ces fables, ainsi qu'on les empêchait dans les premiers siècles, malgré le grand nombre des martyrs? Celui qui veut voir rassemblés tous les éloges de Benoît XIV en peu d'articles et tous très-véritables, les trouvera dans l'ouvrage intitulé, *l'Art de vérifier les dates*.

CLÉMENT XIII,

ECL^e PONTIFE. — DE 1758 A 1769.

CHARLES RÉZONICO, né à Venise, cardinal évêque de Padoue, fut élu pape le 6 juillet 1758, prit le nom de Clément, et mourut le 2 février 1769.

Son pontificat a laissé la preuve du mal que peuvent faire les préjugés joints à l'intérêt. Clément XIII (si nous ne faisons attention qu'à sa conduite personnelle) était un homme juste; mais ses affections particulières et son ignorance de la force de l'opinion publique, le perdirent. Il était partisan aveugle et passionné des Jésuites, et, cependant, parvenu à la papauté, il condamna malgré lui l'ouvrage du jésuite Berruyer, intitulé *Histoire du peuple de Dieu*, en Espagnol et en Italien; et il renouvela et aggrava les condamnations prononcées deux fois par Benoît XIV.

Les événemens scandaleux de Portugal et de Naples déterminèrent les cours de Paris, de Ma-

drid, de Lisbonne, de Naples et de Parme, à demander la suppression de l'ordre des Jésuites. Les motifs de ces diverses puissances étaient appuyés sur une multitude de faits criminels dans tous les royaumes Catholiques des seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, et surtout au Paraguay et à la Chine. Ces derniers venaient d'être condamnés récemment par Benoît XIV, parce que les condamnations prononcées par ses prédécesseurs n'avaient pas suffi. Pendant que cette affaire était en suspens, Clément publia, le 30 janvier 1768, un bref, sous le titre de Monitoire, contre Philippe de Bourbon, duc souverain de Parme, frère des rois d'Espagne et de Naples et cousin du roi de France. Sa teneur était la même que ceux de Grégoire VII, de Boniface VIII et d'autres pontifes du même caractère, appelant le duché de Parme son patrimoine, comme s'il eût vécu dans les siècles, où la conquête d'un pays, faite par le souverain temporel au prix de guerres dispendieuses d'argent et de sang humain, était réputée nulle, inutile et méprisable, jusqu'à ce que le pape y eût donné sa bénédiction, afin que le pays conquis relevât en fief du Saint-Siège à perpétuité. Le bref défendait d'imposer des tributs sur les terres acquises ou qui le seraient postérieurement par des personnes ou des corporations ecclésiastiques. Il condamnait également les bornes que Philippe avait mises à l'accroissement des biens de main-morte, et

d'autres mesures relatives au gouvernement temporel. Enfin, il excommuniait le duc et le privait de ses états, avec toute cette artillerie de clauses et de style de Rome, qui, dans d'autres temps, faisaient trembler les empereurs et les rois, mais qui, maintenant, (graces à Dieu) ne produisent que le ris et le mépris qu'elles méritent dans ces sortes de matières.

Les cinq cours réclamèrent à la fois contre le bref, regardant cette affaire comme d'un intérêt commun, et en demandèrent la révocation, avec une satisfaction publique en raison de l'offense. La cour de Rome s'y refusa, et celle de Madrid fit faire un écrit intitulé, *jugement impartial sur le Monitoire de Parme*. Ses auteurs furent les comtes de Florida Blanca et de Campomanés, fiscaux du conseil royal et suprême de Castille. Ils y déployèrent tous les principes de jurisprudence relatifs à la censure ecclésiastique et à d'autres points : mais ils omirent encore de traiter les principes réels qui devaient prévaloir quant à la souveraineté temporelle des papes. Ils le voulurent, et même commencèrent à le faire, mais deux archevêques et trois évêques appelés par le roi Charles III au conseil extraordinaire, trouvèrent mauvais que l'on approfondit autant la matière, dont les bases touchaient à la puissance et à la juridiction de tous les prélats ecclésiastiques. De conseillers du roi qu'ils étaient, ils devinrent avocats de leur

propre cause, et décidèrent de supprimer la première édition et d'en publier une seconde, qui est celle qui existe à présent, traduite dans presque toutes les langues de l'Europe.

Les cinq souverains serrèrent vivement le pape : Louis XV s'empara de la ville d'Avignon et du comtat Venaissin; Ferdinand IV, du duché de Bénévent, et tous menacèrent Clément XIII de le dépouiller de Bologne, de Ferrare, et d'autres parties des états pontificaux. Clément se trouva serré de si près, qu'il se détermina à céder et à donner une pleine satisfaction aux souverains. Mais les membres de la chancellerie reconnurent que ce serait le coup mortel pour leurs maximes, et, pour tenter la fortune avec un nouveau pape, ils empoisonnèrent Clément XIII : ce fut la nuit même du jour où il manifesta sa résolution, veille de celui où il devait la signer. L'opinion générale fut que les jésuites aidèrent à l'entreprise, soupçonnant qu'une partie de la satisfaction demandée serait la suppression de leur institut, et ce soupçon ne fut pas dénué de fondement.

CLÉMENT XIV,

CCLI° PONTIFE. — DE 1769 A 1774.

JEAN-VINCENT-ANTOINE GANGANELLI, né à Saint-Archangel, près de Rimini, cloîtré de l'ordre de Saint-François d'Assise, cardinal romain, fut élu pape le 19 mai 1769, sous le nom de Clément, et mourut le 22 septembre 1772, n'ayant pas encore soixante-neuf ans accomplis.

Il est aisé de reconnaître qu'il y avait deux partis parmi les cardinaux : celui des jésuites et des membres de la chancellerie, et celui des cinq souverains. Le cardinal Ghiggi, arrière-petit-fils d'un frère d'Alexandre VII, fut plusieurs fois sur le point d'être élu, pendant les trois mois de conclave; mais le parti jésuitique ne put jamais réunir les deux tiers des suffrages. Ganganelli était le seul régulier qu'il y eût parmi les cardinaux : cette circonstance influa pour que les moins entêtés de la faction jésuitique cédassent, dans l'espoir que le

nouveau pape prendrait intérêt à la conservation des ordres réguliers. Leur attente fut trompée : Clément XIV était un des hommes les plus éclairés du dix-huitième siècle, comme le démontrent ses lettres et sa conduite pontificale.

Il se réconcilia avec les cinq souverains, en leur donnant satisfaction à tous, mais spécialement à ceux de Lisbonne et de Parme, qui avaient été les plus offensés. Il supprima la publication de la bulle *in cena Domini*, qui blessait si fortement les droits des souverains temporels et de leurs sujets.

Clément forma une assemblée de cinq cardinaux et de plusieurs jurisconsultes, pour traiter de l'affaire des jésuites. Tous votèrent la suppression, et le pape la prononça par un bref du 21 juillet 1773. Il dit en le signant : « Je le fais avec plaisir, parce » que j'ai réfléchi long-temps sur le pour et le » contre. Si je ne l'eusse pas déjà signé, je le ferais encore, mais je prévois qu'il m'en coûtera la » vie. » Il ne se trompa pas, car bientôt on lui donna un poison lent qui lui fit perdre ses forces par degrés. Le jour de l'Ascension, il voulut encore assister au Vatican, pour publier la bulle du jubilé de l'année 1775 : ses ennemis eurent l'audace d'annoncer qu'il ne le verrait pas, et de mettre jusque dans le palais pontifical une pasquinade avec ces initiales : I. S. S. S. V., dont l'entière signification paraît être « In settembre sara sede vacante. » Ce qui veut dire : « En septembre le siège

» sera vacant. » Cela se vérifia en effet, le 22 mai, qui était l'époque annoncée. Sera-ce un jugement téméraire que d'accuser le parti jésuitique?

PIE VI,

ECLII^e PONTIFE. — DE 1774 A 1799.

JEAN-ANGE BRASCHI, né à Césène, cardinal romain, fut élu pape le 15 février 1775. Il prit le nom de Pie, et mourut à Valence, sur la Drôme, en France, dans l'année 1799.

Il serait superflu de m'arrêter à persuader que l'esprit d'intrigue inspira cette élection. Les souverains voulaient un pape ennemi des jésuites, ceux-ci un de leurs partisans. Cinq mois de conclave ne suffirent pas pour se mettre d'accord. Le comte de Florida Blanca était à Rome de la part de l'Espagne, et il influa beaucoup sur l'élection, parce qu'il suggéra l'idée d'élire un des cardinaux qui se disaient indifférens.

Tel était Braschi. Florida Blanca employa les millions de l'Espagne pour gagner les dames romaines, amies des cardinaux, afin de conquérir leurs suffrages par le moyen de leurs lettres. Les ambassadeurs de France, de Portugal et de Naples l'aidèrent par les mêmes voies, et il réussit. Ce fait, accompagné d'une quantité d'anecdotes particulières, résulte du procès criminel intenté à Madrid, contre le comte de Florida Blanca, en 1792, après qu'il eût cessé d'être ministre secrétaire d'état et de la justice. On peut maintenant voir clairement l'influence du Saint-Esprit dans les élections. Le pontificat de Pie VI a fait connaître combien l'opinion publique était changée, relativement aux droits des souverains et de la cour de Rome.

L'empereur d'Allemagne Joseph II supprima beaucoup de monastères, de couvens et de communautés religieuses; disposa de leurs biens en faveur de l'état, et prit divers mesures sur la discipline extérieure de l'Eglise. Il usa en cela de son pouvoir souverain, sans demander l'autorisation ni l'approbation du pape, et sans compter sur sa volonté. Pie VI lui écrivit plusieurs lettres pour tâcher de lui persuader de s'abstenir des réformes, des suppressions et des autres mesures préjudiciables aux droits du Saint-Siège. Joseph II lui répondit qu'il ne les avait pas violés, en faisant des réglemens qui n'appartenaient qu'à sa puissance temporelle. Ses prédécesseurs, Henri IV,

Henri VI, Frédéric I, Frédéric II, et Louis de Bavière, avaient été détrônés pontificalement, ou obligés d'aller en personne à Rome, nus pieds comme des pénitens, et de se prosterner comme des criminels aux pieds des pontifes orgueilleux et inexorables, pour demander pardon de fautes bien moins graves que celles de Joseph.

Pie VI savait très-bien que l'ère de l'orgueil pontifical était passée, et, au lieu de citer l'empereur devant son tribunal, il part de Rome pour aller trouver Sa Majesté impériale à Vienne. Joseph va à sa rencontre, mais il ne le conduit pas par les rênes de son cheval; il embrasse respectueusement le souverain pontife, qui, de son côté, n'exige pas non plus des humiliations honteuses à l'exemple de ses antiques prédécesseurs, et il accepte dans le carrosse une place que lui offre le monarque. Logé dans le palais impérial de Vienne, Pie VI voit sous ses yeux s'exécuter le système commencé, et il est obligé de s'en retourner à Rome sans avoir rien obtenu de l'objet de son voyage. Il n'excommunia pourtant pas Joseph, ne le traita point d'hérétique et de persécuteur de l'Église, comme dans des occasions moins importantes l'avaient fait les papes antérieurs à la réforme de Luther; il vanta au contraire la religion et les vertus de Joseph II, dans un discours imprimé à Vienne pendant le séjour de Sa Sainteté, et il lui donna la communion de sa main.

C'est pour cela que les Français disaient assez à propos : « Le pape est allé célébrer deux messes à » Vienne, une sans *credo* pour l'empereur, l'autre » sans *gloria* pour lui-même. » On publia aussi à Vienne une estampe qui n'était pas moins piquante, faisant allusion à la chute du pouvoir pontifical. » L'aigle impériale enlève de la tête du pape la tiare » aux trois couronnes ; les enfans jouent à la ra- » quette avec la sandale du pape et avec les clefs du » ciel ; le fanatisme est au fond du tableau, grinçant » les dents de rage. On voit les moines accablés par » la force de la douleur, et le chef de l'Église reste » sans autre soutien que sa crosse pastorale. »

Huit ans après, la révolution française occupa de nouveau Pie VI. Les Français établirent leur constitution nationale, dont une partie avait rapport au clergé, et cette partie fut appelée *la constitution civile du clergé de France*. On demanda au pape son approbation, et Sa Sainteté la refusa, en disant que cette constitution était injuste, nulle, et contraire aux institutions divines et aux droits du Saint-Siège. On lui fit voir que tout était conforme aux six premiers siècles de l'Église, et qu'elle s'opposait seulement aux abus et aux usurpations qui eurent lieu dans les siècles suivans. On insista donc pour qu'il approuvât le serment que l'on avait ordonné que le clergé devait prêter. Pie VI réprouva le serment, et le déclara illicite, injuste, nul, et défendit de le prêter, sous peine d'excom-

munication, et menaça de jeter sur la France un interdit général.

Quelques évêques écrivirent au pape une exposition pleine d'une doctrine solide et catholique, pour lui démontrer qu'il agissait sans fondement canonique suffisant, et qu'il devait changer de marche dans la conduite de cette affaire, s'il voulait éviter un schisme parmi le clergé français. Pie VI, loin d'accéder à cette proposition, publia de nouveaux brefs, menaçant de déclarer excommuniés et schismatiques ceux qui prêteraient le serment. De-là, résulta l'émigration de beaucoup d'évêques et de prêtres; mais il en resta pourtant en France un nombre suffisant pour le culte.

La conduite de Pie VI envers la France fut choquante, si on la compare avec celle qu'il avait tenue en Allemagne, car il y avait beaucoup de rapports entre les mesures de l'empereur Joseph II et la constitution civile du clergé de France. La différence fut que beaucoup d'évêques intéressés à ne pas perdre les dîmes, les domaines temporels et les rentes de biens fonds, voulaient persuader au pape qu'en ne cédant pas, tout reviendrait bientôt dans l'ancien état; parce que, selon leur opinion, la majeure partie de la nation était opposée à la constitution civile du clergé; et qu'alors tomberait le pouvoir de l'assemblée cons-

tituante qu'ils traitaient d'usurpatrice et de factieuse, mais qui ne serait que momentanée. Ils occasionnèrent de violens regrets au pape, en voulant lui persuader cela ; car la révolution française, au lieu de se calmer, fut toujours en croissant, et la religion perdit beaucoup alors, puisque l'Église gallicane resta séparée de la communion romaine. On aurait pu éviter ce malheur, en approuvant seulement la constitution. Cependant, on n'en vint jamais à la déclarer schismatique, et le seul effet de cette séparation, fut de suspendre les rapports de communication directe.

Les événemens subséquens démontrèrent que Pie VI aurait approuvé la constitution, sans les suggestions des émigrés. La puissance de la république française s'accroissant de jour en jour et étant parvenue à dominer sur une grande partie de l'Italie, il s'y forma une autre république sous le nom de *Cisalpine*. Celle-ci établit aussi une constitution du clergé à l'instar de celle de France, sur les mêmes bases, avec toutes ses conséquences et presque dans les mêmes termes. Alors Pie VI, qui n'était plus entouré d'émigrés, et qui craignait, avec raison, la durée de la nouvelle république, rentra en lui-même et préféra manquer des droits possédés pendant plusieurs siècles, que de s'exposer au danger d'avoir, dans le centre de l'Italie, un état réputé schismatique. Il approuva

donc, par une bulle spéciale, la constitution civile du clergé Cisalpin. Ce fut, à cette occasion, que l'on publia dans diverses gazettes de grands éloges de sa prudence. On ne lui épargna pas pourtant la réflexion piquante que par cela même, il démentait les anciens brefs qu'il avait adressés en France.

La raison en était bien simple, car, s'il croyait véritablement s'opposer aux institutions divines, il ne devait pas approuver la constitution du clergé Cisalpin; et si, au contraire, il ne le croyait pas, il devait également confirmer celle du clergé Gallican. Mais le mal était déjà fait : il est à croire que si alors la France le lui eût demandé, il l'eût accordé, afin d'agir conséquemment avec ce qu'il faisait en Italie. Mais la république française ne pensait plus à supplier Pie VI, lorsqu'elle le tenait humilié et réduit au point de voir sa vie même dépendre de la volonté des gouverneurs de la France, qui, enfin, se vengèrent de l'ancien entêtement du pape, en l'amenant sur le territoire républicain, où il mourut.

Il faut avouer que Pie VI tint la conduite d'un prince pacifique et prudent, dans les affaires d'Allemagne et de la république Cisalpine; mais l'histoire ne pourra, non plus, se dispenser de lui imputer de l'opiniâtreté à vouloir conserver les droits usurpés en France par ses prédécesseurs.

C'est une chose terrible que les papes ne veulent pas reconnaître la force de l'opinion publique, et qu'ils veuillent préférer les grandeurs de la puissance humaine et temporelle, à la doctrine et aux exemples du Christ et de Saint-Pierre.

XIX^e SIÈCLE.

PIE VII,

CCLIII^e PONTIFE. — DE 1799 A

BARNABÉ CHIARAMONTI, né à Césène, moine bénédictin, cardinal romain, créature de Pie VI, fut élu pape à Venise, le 14 mars 1800. Il prit le nom de *Pie*, comme son prédécesseur, et vit encore en ce moment, âgé de quatre-vingts ans.

La vacance du Saint-Siège dura sept mois, prolongée de la sorte par les circonstances où se trouvaient l'Europe, et surtout l'Italie. Il est très-certain (quoique l'on veuille maintenant défigurer la vérité), que la vacance aurait duré bien plus long-

temps, sans la détermination de Napoléon Bonaparte, alors premier consul de la République française. Ses efforts se dirigeaient vers les moyens d'éteindre les anciennes divisions, et de réunir la nation aux idées générales du bien commun. Il pensa qu'il pourrait facilement en venir à bout, en rétablissant le culte catholique public, presque totalement éteint depuis les temps malheureux de Robespierre, et en remettant dans Rome un souverain pontife avec qui l'on put traiter l'affaire, en sorte qu'il n'y eût point d'obstacle au séjour des prêtres constitutionnels avec ceux qui avaient refusé le serment, auxquels il permit de rentrer en France. En conséquence, il facilita la réunion des cardinaux à Venise, afin qu'ils fissent, en pleine liberté, l'élection d'un souverain pontife. Ce fut Pie VII, et son cœur serait ingrat, s'il niait qu'il doit à Napoléon Bonaparte la liberté de son élection et la paisible possession de son siège à Rome.

Le premier consul continua à suivre le plan qu'il s'était formé, et concerta avec Pie VII les moyens de rétablir le culte public, de maintenir le clergé, et de soumettre à des lois fixes les rapports de l'Église gallicane avec le chef de la religion catholique. On établit un règlement, et Pie VII l'approuva, en comblant le premier consul de louanges pompeuses. Dans le bref de confirmation, Pie VII canonise Napoléon, et lui donne les noms d'*homme juste, de restaurateur de la*

religion catholique en France, et de protecteur spécial du culte public. Que l'on dise maintenant ce qu'on voudra, d'après le changement des circonstances, le fait est que Napoléon a opéré ce que Pie VII a confessé alors, et que s'il ne l'eût pas voulu, la France était dans la position de rester tranquillement sans culte public, et seulement avec le culte particulier que chacun se procurait.

Les Français voulurent élever leur premier consul à la dignité d'empereur, et Pie VII se transporta, de Rome à Paris, volontairement, pour le couronner, ce qu'il effectua avec une pompe incomparable. Les affaires politiques prirent, dans la suite, un autre aspect, et l'empereur dépouilla Pie VII de la souveraineté temporelle des États Romains. Voilà la véritable source des nouvelles discordes. Je ne suis pas surpris que Pie VII en ait conçu du ressentiment, parce qu'il n'est pas agréable au cœur humain de se voir privé des honneurs temporels dont il est en possession. Mais, ce qui doit étonner, c'est que Pie VII entreprit de couper les relations spirituelles, comme si nous eussions été dans les temps voisins du mauvais exemple de Grégoire VII. La conduite subséquente du pape envers Napoléon, prouva que les conseillers intimes de sa cour étaient imbus des mêmes idées que dans le onzième siècle, et qu'ils voulaient, par des moyens spirituels indirects, réduire l'empereur à lui restituer ses an-

ciens domaines temporels, ou mettre la nation française dans le cas de se soulever, sous prétexte de la religion. De semblables moyens ne sont pas compatibles avec les lumières actuelles, ni avec l'exemple des saints papes anciens, qui jamais, pour des motifs humains, ou pour obtenir des biens séculiers, ne se refusèrent au ministère pastoral des âmes.

Napoléon a perdu son empire, et la cour de Pie VII a manifesté des passions voisines de la vengeance.

Elle a refusé d'expédier les bulles de l'archevêché de Paris et d'autres évêchés, à ceux qui avaient été nommés par Napoléon, conformément au Concordat. Cela est d'autant plus remarquable, que Sa Sainteté avait déjà préconisé les mitres en faveur de ceux qui avaient été nommés; et certes, en cela il ne faisait que ce qui était juste, puisque tout individu présenté a le droit d'y être confirmé, à moins qu'il n'en soit formellement indigne.

La mort naturelle du patron ne peut détruire l'effet des présentations faites dans un temps légitime; tout le monde sait qu'il en est de même dans le cas de mort civile.

Par suite des malheurs de Napoléon, Ferdinand VII règne en Espagne. Pendant la révolution, il y eut des prêtres séculiers et réguliers qui, renonçant à la douceur sacerdotale et à la tranquillité ecclésiastique, abandonnèrent leurs églises

pour se faire chefs de bandes. Ils prenaient le titre de défenseurs de la liberté espagnole contre l'invasion des Français, et ils passaient leur vie à tuer et à piller, non pas les Français, devant qui ils fuyaient (à moins qu'ils ne les trouvassent écartés et seuls), mais les Espagnols eux-mêmes, sous prétexte de leur adhésion vraie ou supposée au roi Joseph. Il suffisait, pour cela, d'être riche, ou présumé tel; car ils regardaient avec indifférence ceux qui n'avaient pas d'argent. Il y eut quantité de moines qui, jetant le froc, prirent le même parti, et ces derniers, ainsi que les prêtres, joignirent aux crimes d'assassins et de voleurs, celui de la luxure la plus effrénée et de la vie la plus scandaleuse dans tous les sens. Comme ils avaient l'air d'agir en faveur de la cause de Ferdinand, le pape a regardé avec une bénignité sans exemple, les crimes de ces monstres, dont l'histoire publiera peut-être un jour les iniquités, et, à la demande de Ferdinand, il a expédié une bulle de dispense pour toutes les irrégularités et pour toutes les censures qu'ils ont encourues. Ceci est contre toutes les dispositions des canons et contre l'exemple de ses prédécesseurs Léon X, Adrien VI et Clément VII, qui ordonnèrent de poursuivre criminellement l'évêque de Zamora et tous les prêtres ou moines qui avaient pris les armes dans la guerre civile, appelée la guerre des *communes*, sous le règne de Charles-Quint. Il est

pourtant très-certain qu'ils ne le firent que pour la défense légitime de la liberté espagnole, et qu'ils commirent moins de crimes que les brigands ou *guérillas* de la dernière révolution espagnole.

La conduite de Pie VII est d'autant plus étonnante, qu'il s'est même refusé à faire passer au roi Ferdinand le plus léger office en faveur des ecclésiastiques qui, pour éviter la mort dont les menaçaient ces mêmes bandes, se sont réfugiés en France, sans d'autres délits que d'avoir blâmé et détesté la conduite et l'imposture des mauvais prêtres et des moines guerriers. Un autre sujet d'étonnement encore plus fort, c'est de voir que, contre les principes ordinaires de la cour romaine, le pape permette que la puissance temporelle déclare vacante les prébendes des absens, au mépris de la nature perpétuelle de la collation canonique.

La manière dont la cour de Pie VII s'est conduite depuis sa réintégration dans son ancienne souveraineté, ne lui fera pas honneur dans l'histoire. Une des clauses du traité de paix générale de l'Europe, a été que personne ne fût inquiété pour ses opinions politiques, quand bien même il eût été partisan du gouvernement précédent. Pie VII, en qualité de vicaire du dieu de paix, de miséricorde et de bonté, était obligé d'accomplir cet article avec encore plus d'exactitude que les autres souverains : malheureusement il est arrivé

tout le contraire; l'empereur de Russie, les rois d'Angleterre et de Prusse et d'autres, que Pie VII traite d'hérétiques et de schismatiques, ont manifesté les vertus chrétiennes de la modération et du pardon des offenses, de la manière la plus héroïque, et la cour du chef de l'Église catholique a exercé ses vengeances contre des hommes d'un mérite éclatant envers la patrie, seulement parce qu'ils avaient témoigné leur satisfaction de la voir délivrée du joug ecclésiastique.

L'histoire ne pardonnera pas non plus aux souverains, auteurs du traité de paix, l'injustice et la mauvaise politique d'avoir remis les États Romains sous la domination papale. La Russie, la Prusse, l'Angleterre, et les autres puissances, savaient qu'elles se sont séparées de la communion de l'Église romaine, seulement à cause des désordres nés de la réunion du pouvoir temporel d'un territoire particulier, avec le pouvoir spirituel et universel sur tout le monde chrétien; et, après avoir extirpé la racine du mal, ils la replantent de nouveau, pour qu'elle produise les chardons et les épines des discordes, qui subsisteront autant que le vice de l'ambition de Rome et cette restitution l'éterniseront. S'ils croyaient que l'existence d'un souverain particulier pour les États romains était nécessaire pour leur politique, pour quoi ne les donnaient-ils pas au roi d'Étrurie? N'est-ce pas une chose honteuse, que le refus

de rendre la Toscane et le duché de Parme à cette branche de l'auguste famille des Bourbons, à qui ils étaient dûs de droit?

Pie VII vient de publier une bulle qui lui donnera une bien mauvaise note dans l'histoire. Il a rétabli l'ordre des Jésuites supprimé par Clément XIV, à la demande de tous les souverains de la famille royale des Bourbons et de plusieurs autres, par des motifs infiniment justes, puissans et vrais. Non content de cela, il est devenu le panégyriste des jésuites, dans un autre bref adressé à Ferdinand VII, dans lequel il le comble d'éloges, pour avoir accueilli favorablement les jésuites, lui annonçant que leur nouvelle admission lui attirera de grandes félicités, et en ajoutant en même temps que les accusations portées contre eux avaient été calomnieuses. Pourquoi n'a-t-il pas parcouru auparavant ses archives pontificales? N'y aurait-il pas trouvé complètement prouvés tous les délits du Paraguay et ceux de la Chine, en faveur des rites idolâtres? Ne conserve-t-on pas, à Lisbonne, des preuves de conjuration contre le roi de Portugal? Ne trouve-t-on pas, dans les archives de Paris, leur intervention constatée dans les régicides des monarques Bourbons? N'y a-t-il pas, à Madrid, une infinité de documens rassemblés par le conseil extraordinaire, pour faire voir les maux qu'ils avaient causés en Espagne? Que l'on lise leurs ouvrages imprimés,

cet article avec encore plus d'exactitude que les autres souverains : malheureusement il est arrivé

où ils ont déposé les témoignages de leur doctrine sur le régicide, sur le serment avec des restrictions purement intérieures, et tant d'autres désordres moraux, qui contribuaient à accroître le pouvoir et la richesse de leur corporation, sans considération pour les moyens qui pouvaient les faire réussir! Que la cour de Pie VII dise, après cela, que tout ce qu'on impute aux jésuites est une calomnie! Elle ne le dirait pas, et ne fermerait pas l'oreille aux recherches de la vérité, sans le quatrième vœu que font les jésuites d'obéir en tout à la volonté du pape : d'où il résulte que ce sont les plus forts agens du despotisme pontifical.

Enfin Pie VII, considéré comme individu, est personnellement très-bon, très-vertueux, très-honnête, rempli de prudence et des qualités les plus dignes d'éloge; mais, comme pape, il s'est laissé gouverner par des hommes qui ont montré plus d'amour pour la politique mondaine, que pour la doctrine de l'Evangile.

FIN.

LISTE CHRONOLOGIQUE DES PAPES, APRÈS SAINT-PIERRE.

I^{er} SIÈCLE.

1 LIN, depuis l'an 67 de Jésus-Christ,	
jusqu'en	78
2 CLET	91
3 CLÉMENT.	100

II^e SIÈCLE.

4 ÉVARISTE	109
5 ALEXANDRE I ^{er}	119
6 SIXTE I ^{er}	127
7 TÉLESPHORE.	139
8 HYGIN.	142

9	PIE I ^{er}	157
10	ANICET	168
11	SOTER.	177
12	ELEUTHÈRE	192

III^e SIÈCLE.

13	VICTOR I ^{er}	202
14	ZÉPHIRIN	219
15	CALIXTE I ^{er}	222
16	URBAIN I ^{er}	230
17	PONTIEN	235
18	ANTHÈRE	236
19	FABIEN	250
20	CORNÉILLE	252
21	LUCÉ I ^{er}	253
22	ÉTIENNE I ^{er}	257
23	SIXTE II	258
24	DENIS	269
25	FÉLIX I ^{er}	274
26	EUTICHIEN	283
27	CAÏUS	296
28	MARCELLINUS	304

IV^e SIÈCLE.

29 MARCELLUS I ^{er}	310
30 EUSÈBE.	310
31 MELCHIADE	314
32 SYLVESTRE I ^{er}	335
33 MARC.	336
34 JULES I ^{er}	352
35 LIBÉRIUS	366
36 FÉLIX II	378
37 DAMASE I ^{er}	384
38 SIRICIUS.	398
39 ANASTASE I ^{er}	402

V^e SIÈCLE.

40 INNOCENT I ^{er}	417
41 ZOZIME.	418
42 BONIFACE I ^{er}	422
43 CÉLESTIN I ^{er}	432
44 SIXTE III.	440
45 LÉON-LE-GRAND.	461
46 HILAIRE.	468
47 SIMPLICIUS	483
48 FÉLIX III.	492

49	GÉLASE I ^{er}	496
50	ANASTASE II.	498
51	SYMMAQUE.	514

VI^e SIÈCLE.

52	HORMISDAS	523
55	JEAN I ^{er}	526
54	FÉLIX IV.	530
55	BONIFACE II.	532
56	JEAN II.	535
57	AGAPET.	536
58	SYLVÈRE.	538
59	VIGILE	555
60	PÉLAGE I ^{er}	560
61	JEAN III.	573
62	BENOIT I ^{er}	578
63	PÉLAGE II.	590
64	GRÉGOIRE-LE-GRAND.	604

VII^e SIÈCLE.

65	SABINIEN	606
66	BONIFACE III.	607
67	BONIFACE IV.	615

68	DEUDEDIT	618
69	BONIFACE V.	625
70	HONORÉ I ^{er}	638
71	SEVERIN.	640
72	JEAN IV.	642
73	THÉODORE I ^{er}	649
74	MARTIN I ^{er}	655
75	EUGÈNE I ^{er}	658
76	VITALIEN	672
77	ADODAT.	676
78	DONUS	678
79	AGATHON	682
80	LÉON II	683
81	BENOIT II.	685
82	JEAN V.	686
83	CONON	687
84	SERGIUS I ^{er}	701

VIII^e SIÈCLE.

85	JEAN VI	705
86	JEAN VII.	707
87	SISINNIUS.	708
88	CONSTANTIN.	715
89	GRÉGOIRE II	731

90	GRÉGOIRE III.	741
91	ZACHARIE.	752
92	ÉTIENNE II.	757
93	PAUL I ^{er} .	767
94	ÉTIENNE III.	772
95	ADRIEN I ^{er} .	795
96	LÉON III.	816
IX ^e SIÈCLE.		
97	ÉTIENNE IV.	817
98	PASCHAL I ^{er} .	824
99	EUGÈNE II.	827
100	VALENTIN.	827
101	GRÉGOIRE IV.	844
102	SERGIUS II.	847
103	LÉON IV.	854
JEAN ANGLICAN, autrement dit, la pa-		
cesse JEANNE.		855
104	BENOIT III.	858
105	NICOLAS I ^{er} .	867
106	ADRIEN II.	872
107	JEAN VIII.	882
108	MARTIN II.	884
109	ADRIEN III.	885

110	ÉTIENNE V	891
111	FORMOSE	896
112	BONIFACE VI	896
113	ÉTIENNE VI	897
114	ROMAIN	897
115	THÉODORE II	898
116	JEAN IX	900

X^e SIÈCLE.

117	BENOIT IV	903
118	LÉON V	903
119	CHRISTOPHE	904
120	SERGIUS III	911
121	ANASTASE III	913
122	LANDO	914
123	JEAN X	928
124	LÉON VI	929
125	ÉTIENNE VII	931
126	JEAN XI	936
127	LÉON VII	939
128	ÉTIENNE VIII	942
129	MARTIN III	946
130	AGAPET II	955
131	JEAN XII	964

132	LÉON VIII.	965
133	BENOIT V.	965
134	JEAN XIII.	972
135	BENOIT VI.	973
136	DOMNIO ou DONUS II.	974
137	BENOIT VII.	983
138	JEAN XIV.	984
139	BONIFACE VII.	985
140	JEAN XV.	985
141	JEAN XVI.	996
142	GRÉGOIRE V.	999
143	SYLVESTRE II.	1003

XI^e SIÈCLE.

144	JEAN XVII.	1003
145	JEAN XVIII.	1009
146	SERGIUS IV.	1012
147	BENOIT VIII.	1024
148	JEAN XIX.	1033
149	BENOIT IX.	1044
150	GRÉGOIRE VI.	1046
151	CLÉMENT II.	1047
152	DAMASE II.	1048
153	LÉON IX.	1054

154	VICTOR II.	1057
155	ÉTIENNE IX.	1058
156	NICOLAS II.	1061
157	ALEXANDRE II.	1073
158	GRÉGOIRE VII.	1085
159	VICTOR III.	1087
160	URBAIN II.	1099
161	PASCHAL II.	1118

XII^e SIÈCLE.

162	GÉLASE II.	1119
163	CALIXTE II.	1124
164	HONORÉ II.	1130
165	INNOCENT II.	1143
166	CÉLESTIN II.	1144
167	LUCE II.	1145
168	EUGÈNE III.	1153
169	ANASTASE IV.	1154
170	ADRIEN IV.	1156
171	ALEXANDRE III.	1181
172	LUCE III.	1185
173	URBAIN III.	1187
174	GRÉGOIRE VIII.	1187

175	CLÉMENT III.	1191
176	CÉLESTIN III	1198
177	INNOCENT III	1216

XIII^e SIÈCLE.

178	HONORÉ III.	1227
179	GRÉGOIRE IX	1241
180	CÉLESTIN IV	1241
181	INNOCENT IV	1254
182	ALEXANDRE IV.	1261
183	URBAIN IV	1264
184	CLÉMENT IV.	1268
185	GRÉGOIRE X.	1276
186	INNOCENT V.	1276
187	ADRIEN V.	1276
188	JEAN XXI.	1277
189	NICOLAS III.	1280
190	MARTIN IV	1285
191	HONORÉ IV.	1287
192	NICOLAS IV.	1292
193	CÉLESTIN V.	1294
194	BONIFACE VIII.	1303

XIV^e SIÈCLE.

195	BENOIT XI	1304
196	CLÉMENT V	1314
197	JEAN XXII	1334
198	BENOIT XII	1342
199	CLÉMENT VI	1352
200	INNOCENT VI	1362
201	URBAIN V	1370
202	GRÉGOIRE XI	1378
203	URBAIN VI	1389
204	BONIFACE IX	1404

XV^e SIÈCLE.

205	INNOCENT VII	1406
206	GRÉGOIRE XII	1409
207	ALEXANDRE V	1410
208	JEAN XXIII	1417
209	MARTIN V	1431
210	EUGÈNE IV	1447
211	NICOLAS V	1455
212	CALIXTE III	1458
213	PIE II	1464

214	PAUL II.	1471
215	SIXTE IV.	1484
216	INNOCENT VIII.	1492
217	ALEXANDRE VI.	1503

XVI^e SIÈCLE.

218	PIE III.	1503
219	JULES II.	1513
220	LÉON X.	1521
221	ADRIEN VI.	1523
222	CLÉMENT VII.	1534
223	PAUL III.	1549
224	JULES III.	1555
225	MARCELLUS II.	1555
226	PAUL IV.	1559
227	PIE V.	1565
228	PIE VI.	1572
229	GRÉGOIRE XIII.	1585
230	SIXTE V.	1590
231	URBAIN VII.	1590
232	GRÉGOIRE XIV.	1591
233	INNOCENT IX.	1591
234	CLÉMENT VIII.	1603

XVII^e SIÈCLE.

235	LÉON XI	1605
236	PAUL V.	1621
237	GRÉGOIRE XV.	1623
238	URBAIN VIII	1644
239	INNOCENT X.	1655
240	ALEXANDRE VII	1667
241	CLÉMENT IX.	1669
242	CLÉMENT X.	1676
243	INNOCENT XI.	1689
244	ALEXANDRE VIII.	1691
245	INNOCENT XII.	1700

XVIII^e SIÈCLE.

246	CLÉMENT XI.	1721
247	INNOCENT XIII.	1724
248	BENOIT XIII.	1730
249	CLÉMENT XII	1740
250	BENOIT XIV.	1758
251	CLÉMENT XIII.	1769
252	CLÉMENT XIV.	1774
253	PIE VI.	1799

XIX^e SIECLE.

254	PIE VII.	18..
-----	------------------	------

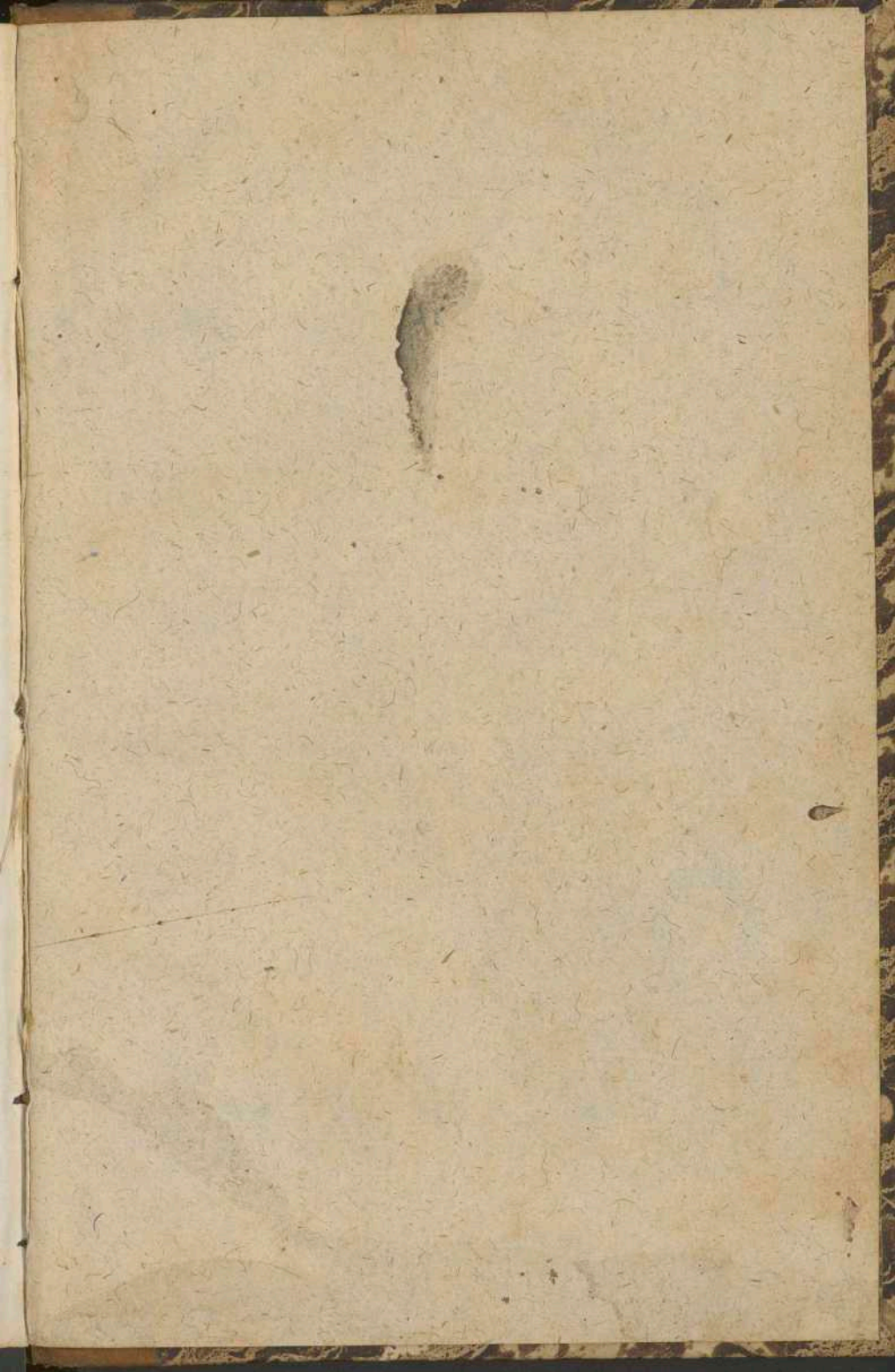
 ANTIPAPES.

1	NOVATIEN.	251
2	URSICIN.	366
3	EULALIUS.	418
4	LAURENTIUS.	498
5	DIOSCORE.	530
6	THÉODORE.	686
7	PIERRE	686
8	PASCHAL.	687
9	THÉODORE.	687
10	CONSTANTIN.	767
11	PHILIPPE . . ,	768
12	ZIZIMUS.	824
13	JEAN ANGLICAN, autrement dit, la pa- pesse JEANNE.	855

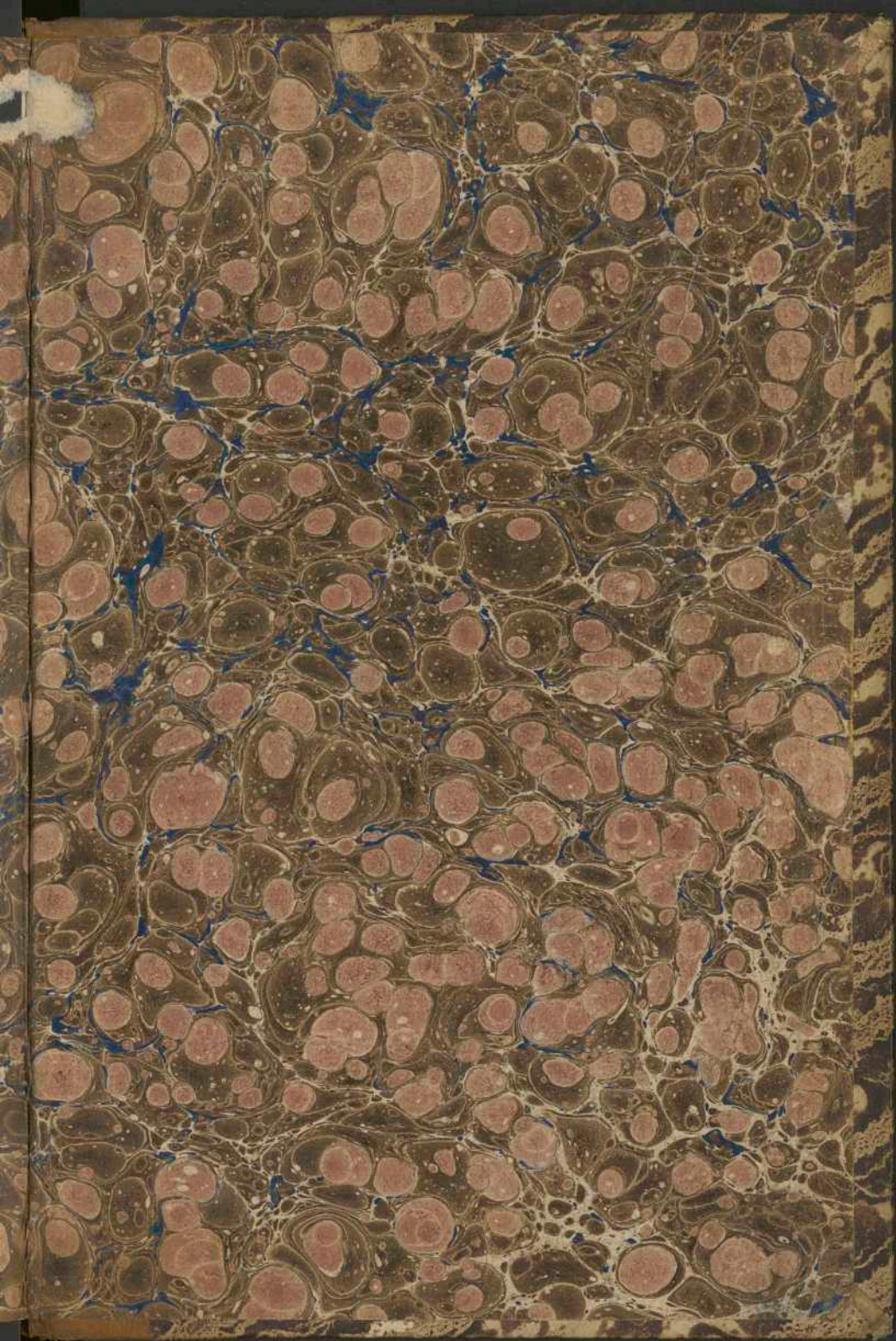
14	ANASTASE.	856
15	LÉON.	963
16	BENOIT.	964
17	FRANCONIUS.	972
18	PHILAGATHE.	997
19	GRÉGOIRE.	1015
20	JEAN DE SABINA.	1038
21	JEAN GRATIEN.	1044
22	JEAN DE VELÈTRI.	1058
23	CADALONS DE PARME.	1062
24	GUIBERT.	1080
25	ALBERT.	1106
26	THÉODORIC	1106
27	MAGINULPHE.	1107
28	MAURICE DE BOURDIN	1119
29	PIERRE DE LÉON ANACLET.	1130
30	GRÉGOIRE VICTOR	1138
31	OCTAVIEN.	1159
32	GUIDE DE CRÈME.	1164
33	JEAN D'ESTRUME.	1168
34	LANDONIUS DE FRANGIPANI.	1170
35	PIERRE DE CORBIÈRES	1320
36	ROBERT DE GENÈVE, reconnu sous le nom de CLÉMENT, à Avignon et dans plusieurs royaumes.	1578

- 37 PIERRE DE LUNA, reconnu sous le nom
de BENOIT XIII, à Avignon et dans
plusieurs royaumes. 1390
- 38 GIL MUNÔZ DE TORTOSE. 1424
- 39 AMÉDÉE, duc de Savoie. 1439

FIN DE LA LISTE CHRONOLOGIQUE DES PAPES.











ILLUSTRÉ
PORTRAIT
POLITIQUE
DES PAPES



92



III L.